

PIÈCE 6 – Annexes

- 6.1. Délibérations du SIAEPA de ST LAURENT LA VERNEDE
- 6.2. Analyses d'eau brute et de première adduction
- 6.3. Analyses des eaux après traitement et en distribution
- 6.4. Avis de l'hydrogéologue agréé
- 6.5. Essais de pompage
- 6.6. Document d'arpentage
- 6.7. Arrêté préfectoral d'autorisation LEMA

Annexe 6.1 Délibérations du SIAEPA de ST LAURENT LA VERNEDE

- Demande de Déclaration d'Utilité Publique du forage de la Rouquette R1
- Délibération concernant l'abandon du forage de la Rouquette R2 et sa mise « hors service ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE ST LAURENT LA VERNEDE (SIAEPA)
PREFECTURE DU GARD
SEANCE DU 22 MAI 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE et le VINGT DEUX MAI à 18 H 30

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Bureau, situé 7, Impasse de La Durande à St Laurent La Verne de.

Sous la présidence de Monsieur DUVALET Claude

MEMBRES EN EXERCICE : 12 (dont 6 suppléants)

PRESENTS TITULAIRES : RIBIERE Cécile, DUBOIS Gerard, SAUMERIEES Jean Marie

PRESENTS SUPPLEANTS : COMBE Claude, ALMERAS Alain

Procuration donnée par Monsieur Picard Vincent à Madame Ribière Cécile

Procuration donnée par Monsieur Gayte Jacques à Monsieur Ducos Gerard

VOTANTS : 6

POUR : 6

CONTRE : 0

DATE DE LA CONVOCAATION : 16 MAI 2014

OBJET : PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE D'UN CAPTAGE D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE ET DOSSIER LOI SUR L'EAU DU CAPTAGE « LA ROUQUETTE » à ST LAURENT LA VERNEDE

Madame Cécile RIBIERE a été élue secrétaire de séance

Dans le cadre de la demande d'ouverture d'enquêtes spécifique à chaque procédure en vue de :

- la **Déclaration d'Utilité Publique** et de l'enquête parcellaire d'une part, pour l'acquisition de l'emprise du Périmètre de Protection Immédiate (et des ouvrages annexes) et, d'autre part, pour l'établissement des servitudes dans le Périmètre de Protection Rapprochée et des servitudes d'accès aux ouvrages ;
- la **Déclaration d'utilité publique** au titre de l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement relatif à la dérivation des eaux d'un cours d'eau non domanial, d'une source ou d'eaux souterraines, entreprise dans un but d'intérêt général par une collectivité publique ou son concessionnaire, par une association syndicale ou par tout autre établissement public ;
- l'**Enquête publique environnementale** unique au titre des articles L.122-2 et suivant du Code de l'environnement, relative aux études d'impacts et au titre des articles L.214-1 à L.214-17 du Code de l'Environnement : procédure d'autorisation pour le prélèvement des eaux souterraines.

Monsieur le Président avertit au Comité Syndical le projet de loi relatif à l'autorisation et d'établissement des périmètres de protection du captage d'eau « La Rouquette » situé sur la commune de St Laurent La Verne de destiné à l'alimentation humaine.

Il indique que conformément :

- au Code de l'Environnement,
- au Code de la Santé Publique et, en particulier à ses articles L. 1321-2, L. 1321-3 et R.1321-6 à R.1321-7,
- au Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique.

la Déclaration d'Utilité Publique est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux captées, déterminer avec précision de prélèvement des périmètres de protection, acquies les terrains nécessaires à la réalisation du Périmètre de Protection Immédiate et grever de servitudes légales les terrains compris

à l'intérieur du Périmètre de Protection Rapprochée afin de préserver la ressource en eau de pollutions éventuelles.

Les procédures au titre de la santé publique et du Code de l'Environnement seront disjointes.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à engager les démarches nécessaires à l'autorisation administrative du captage, des travaux de prélèvement et de l'instauration des périmètres de protection et ce, conformément au Code de l'Environnement et au Code de la Santé Publique.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré :

Approuve les dossiers Code de la Santé Publique et Code de l'Environnement réalisés par le bureau d'études GRONTMI Environnement et Infrastructures

Prend l'engagement :

- de mener à son terme la **procédure d'établissement des périmètres de protection (code de la Santé Publique), et la procédure de prélèvement (Code de l'Environnement)**
- d'indemniser les usagers, occupants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils auraient pu rencontrer à condition de prouver qu'ils ont été causés par la déviation des eaux,
- d'acquiescer en pleine propriété par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du Périmètre de Protection Immédiate,
- de réaliser les travaux nécessaires à la protection du captage et à son exploitation,
- de conduire à terme la procédure instaurant les périmètres de protection du captage jusqu'à l'information des propriétaires concernés par les éventuelles servitudes et la mise à jour des documents d'urbanisme existants,
- d'inscrire à son budget les crédits nécessaires à la réalisation du projet, aux frais de procédures, d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations, ainsi que ceux destinés à faire face aux travaux de réparation importants et autres dépenses extraordinaires,

Prend l'engagement de distribuer à partir de cette ressource, une eau répondant aux normes de potabilité introduites par le Code de la Santé Publique

Donne mandat à Monsieur le Président d'engager des démarches pour l'obtention des aides et subventions nécessaires au projet, de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et d'autres financeurs potentiels, tant au stade des études préliminaires qu'à ceux de la réalisation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique et des travaux,

- d'inscrire à son budget les crédits nécessaires à la réalisation du projet, aux frais de

Précise que le financement du projet restant à la charge du Syndicat Intercommunal pourra être assuré par des emprunts auprès des caisses publiques

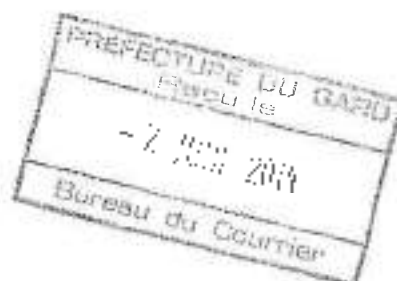
Fait et délibéré en séance les mois, jour, et en susdits.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 26 Mai 2014

Et publication en notification le 26 Mai 2014

Le Président
Claude DUVALET



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT (SIAEPA) 30330 ST LAURENT LA VERNEDE

PREFECTURE DU GARD
ARRONDISSEMENT NIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 06/11

SEANCE DU 16 MAI 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE et le SEIZE MAI à Vingt Heures Trente

Le comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances; Local Administratif à St Laurent La Vernède sous la présidence de Monsieur Romero Jean

Etaient présents : Titulaires: Mrs Gayte J. Picard V. , Mouyon JL, Brunel Morgan,

Suppléants: Ducros G. Bisotto C, Augé C. Combe C.

Date de la convocation : 10 Mai 2011

Membres titulaires : 6 Membres suppléants : 6

Ont participé au vote: 5

Pour : 5

Contre : 0

OBJET : ABANDON DE REGULARISATION D'UN CAPTAGE DANS LA PROCEDURE DE
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE D'UN CAPTAGE D'EAU DESTINE A LA
CONSOMMATION HUMAINE

Monsieur Brunel Morgan a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Président rappelle au Comité Syndical que, la délibération en date du 14 janvier 2008 concernant la régularisation de captages sur le site de "la Rouquette" sur la commune de St Laurent La Vernède prévoyait la régularisation des 2 captages existants. Hors, à ce jour un seul captage est utilisé, il n'est donc pas nécessaire de les régulariser tous les deux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide de modifier la délibération du 14 janvier 2008, à savoir:

- Régularisation d'un seul captage sur le site de "la Rouquette" sur la commune de St Laurent La Vernède".

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

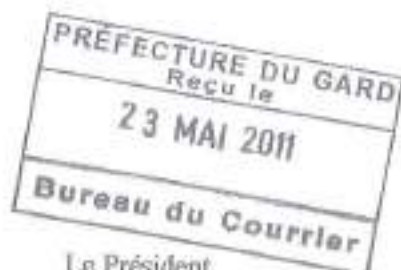
Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du 20/05/2011



Le Président
Jean ROMERO



Annexe 6.2 : Analyses d'eau brute et de première adduction

- Analyse dite de "Première Adduction" sur un échantillon prélevé le 6 septembre 2012

SIAEPA - Analyses des eaux brutes - Forage de la Rouquette R1

Unité de Gestion	Commune du point de surveillance	Point de surveillance	Code du PSV	Date du prélèvement	Type instal.	Nature de l'eau	Usage direct	Type d'analyse	Référence du Laboratoire	Organisme payeur	INS - Code national	INS - Nom	PLV - Préleveur - Code	PLV - Préleveur - Nom	PLV - Motif Code
SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	10/05/1996	CAP	ESO	AEP	P1	000000000606803	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	030000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	DNB	DDASS, MR NORBERT BONNEFILLE	CS
SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	27/09/1996	CAP	ESO	AEP	P1	000000000619789	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	030000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	DNB	DDASS, MR NORBERT BONNEFILLE	CS
SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	04/09/1997	CAP	ESO	AEP	P1G	N970904-20338	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	030000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	ICB	BBL, MME CAROLL BUCHET	CS
SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	10/09/1998	CAP	ESO	AEP	P1	N980910-21065	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	030000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	ICB	BBL, MME CAROLL BUCHET	CS
SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	20/07/1999	CAP	ESO	AEP	P1G99	N990720-17540	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	030000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	ICB	BBL, MME CAROLL BUCHET	CS
SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	15/01/2003	CAP	ESO	AEP	RSI	N20030115-00621	D.D.A.S.S DU GARD	030000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	IEL	BBL, MR ERIC LEFORT	CD
SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	08/03/2007	CAP	ESO	AEP	NRPCG	N20070308-05013	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	030000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	ISM	BBL, MME STEPHANIE MARQUIS	CS
SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	06/09/2012	CAP	ESO	AEP	PAS02	248487	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	030000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	ISC	BBL, MR SEBASTIAN CHONG	AU

Edition n° 1 Page 1 / 8
 Bon de commande : DEVIS 200968
 No Analyse ARS : 74519 No Prel. ARS : 74459
 Prélevé par : SEBASTIEN CHONG le 06/09/2012 à 08H15
 Type de visite : AU
 Motif : AU Autre
 Reçu le 06/09/2012 (M)
 Début des essais le 06/09/2012

Département : 30
 Commune : ST LAURENT LA VERNEDE
 FORAGE DE LA ROUQUETTE
 CAPTAGE
 type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE
 No : 991 FORAGE DE LA ROUQUETTE

ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
 DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
 6 RUE DU MAIL
 CS 21001
 30900 NIMES

Exploitant : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE
 Unité de gestion : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

T = mesure de terrain
 M = mesure du laboratoire de Montpellier
 * = mesure sous accréditation
 I = prestation Groupe IPL SED
 N = mesure du laboratoire de Nîmes

Paramètre Méthode Résultat Unité Réf. qualité / limites qualité / valeurs guides / val. impératives

PREMIERE ADDUCTION EAU SOUTER.
RADIOACTIVITE

Activité due au Tritium	NF M 60-802	* I <8	Bq/l	
Indice alpha en équivalent 239Pu	NF ISO 10704	* I 0.04	Bq/l	
Indice beta en equiv. 90Sr/90Y	NF ISO 10704	* I 0.08	Bq/l	
Dose Totale Indicative (calcul)	Calcul	I <0.1	mSv / an	
Date d'évaporation (activ.alpha)	-	I 11/09/12	.	
Date d'évaporation (activi.beta)	-	I 11/09/12	.	
Date de mesure (activité alpha)	-	I 14/09/12	.	
Date de mesure (activité beta)	-	I 17/09/12	.	
Date de mesure(activité tritium)	-	I 13/09/12	.	
Incertitude mesure alpha (k=2)	Calcul	I 0.020	Bq/l	
Incertitude mesure beta (k=2)	Calcul	I 0.070	Bq/l	
Incertitude mesure tritium (k=2)	Calcul	I -	Bq/l	

MICROBIOLOGIE

Germes revivifiables à 22C 68h	NF EN ISO 6222	* M 2	/ml	
Germes revivifiables à 36C 44h	NF EN ISO 6222	* M 0	/ml	
Coliformes	NF EN ISO 9308-1	* M 0	/100ml	
Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1	* M 0	/100ml	≤ 20000
Entérocoques	NF EN ISO 7899-2	* M 0	/100ml	≤ 10000
Spores de sulfite-réducteurs	NF EN 26461-2 (T 90-417)	* M 0	/100ml	

TEMPERATURES

Température de l'eau	Thermométrie	* T 14.0	degres C	≤ 25
----------------------	--------------	----------	----------	------

ESSAIS ORGANOLEPTIQUES

Couleur apparente (Pt/Co)	NF EN ISO 7887	* M 6.8	mg/l	≤ 200
Odeur	Organoleptique	T Absence	.	

PHYSICO-CHIMIE

pH à temp.échant. terrain	NF T 90-008	* T 6.70	u.pH	
Conductivité à 25 C	NF EN 27888	* M 310	uS/cm	
Conductivité à 20 C	NF EN 27888	* M 280	uS/cm	
Temp. mesure de pH Conductivité	Thermométrie	M 22.3	degres C	
Turbidité	NF EN ISO 7027	* M 0.36	NFU	
Carbone organique total	NF EN 1484	* M 2.4	mg/l C	≤ 10
Dureté calculée	Calcul	M 14	degres f	
TAC	NF EN ISO 9963-1	* M 10	degres f	

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Ce document comporte 6 pages et 6 annexes.
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
 Origine des critères de qualité : Code de vente publique.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
 - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -
 Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2005.

Laboratoire accrédité par
 la section essai du COFRAC
 sous les numéros
 1-0903 (M) et 1-1181 (N).



Eurofins IPL Sud

SAS au capital de 783 000 euros RCS Montpellier 415 110 808 Siret 415 110 808 00011 TVA FR 70 415 110 808
 Siège social Parc Euromédecine 778 rue de la Croix Verte 34196 MONTPELLIER cedex 5 T 04 67 84 74 00 F 04 67 84 74 00
 Etablissement parc Georges Besse 145 allée Charles Rabbage 30035 NIMES cedex

Essais
 Portails disponibles
 sur www.cofrac.fr

Edition n° 1 Page 2 / 5
 Bon de commande : DEVIS 200968
 No Analyse ARS : 74519 No Prel. ARS : 74459
 Prélevé par : SEBASTIEN CHONG le 06/09/2012 à 08H15
 Type de visite : AU
 Motif : AU Astre
 Reçu le 06/09/2012 (M)
 Début des essais le 06/09/2012

Département : 30
 Commune : ST LAURENT LA VERNEDE
 FORAGE DE LA ROUQUETTE
 CAPTAGE
 type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE
 No : 991 FORAGE DE LA ROUQUETTE

ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
 DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
 6 RUE DU MAIL
 CS 21001
 30900 NIMES

Exploitant : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE
 Unité de gestion : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

T = mesure de terrain
 M = mesure du laboratoire de Montpellier
 * = mesure sous accréditation
 I = prestation Groupe IFL SED
 N = mesure du laboratoire de Nîmes

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Pléf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
Titre alcalimétrique	NF EN ISO 9963-1	* M <1	degres f		
EQUIL CALCO-CARBONIQUE					
CO2 libre calcule	LEGRAND POIRIER	M 45	mg/l		
pH equilibre à temp.echantillon	LEGRAND POIRIER	M 7.55	u.pH		
Equilibre calco carbonique	LEGRAND POIRIER	M Agressive	.		
ANIONS					
Nitrites	NF EN ISO 10304-1	* M <0.05	mg/l NO2		
Nitrates	NF EN ISO 10304-1	* M 8.0	mg/l NO3		≤ 100
Chlorures	NF EN ISO 10304-1	* M 11	mg/l		≤ 200
Hydrogenocarbonates	NF EN ISO 9963-1	* M 120	mg/l		
Carbonates	NF EN ISO 9963-1	* M <12	mg/l		
Sulfates	Selon NF T 90-040	* M 38	mg/l		≤ 250
CATIONS					
Ammonium	NF EN ISO 11732	* M 0.22	mg/l NH4		≤ 4
Calcium	NF EN ISO 14911	* M 50	mg/l		
Magnesium	NF EN ISO 14911	* M 2.7	mg/l		
Sodium	NF EN ISO 14911	* M 6.9	mg/l		≤ 200
Potassium	NF EN ISO 14911	* M 2.7	mg/l		
METAUX					
Aluminium	NF EN ISO 11885	* M <10	ug/l		
Arsenic	NF EN ISO 17294-2	* M <1	ug/l		≤ 100
Baryum	NF EN ISO 11885	* M 0.010	mg/l		
Bore	NF EN ISO 11885	* M <0.025	mg/l		
Cadmium	NF EN ISO 17294-2	* M <0.5	ug/l		≤ 5
Cuivre	NF EN ISO 11885	* M <0.02	mg/l		
Fer total	NF EN ISO 11885	* M 27	ug/l		
Mercuré total	NF EN ISO 17852	* M <0.3	ug/l		≤ 1
Manganese	NF EN ISO 11885	* M <5	ug/l		
Nickel	NF EN ISO 17294-2	* M <5.0	ug/l		
Plomb	NF EN ISO 17294-2	* M <1.0	ug/l		≤ 50
Antimoine	NF EN ISO 17294-2	* M <1.0	ug/l		
Selenium	NF EN ISO 17294-2	* M <1.0	ug/l		≤ 10
Zinc	NF EN ISO 11885	* M 0.030	mg/l		≤ 5
PARAMETRES TOXIQUES					
Cyanures totaux	NF EN ISO 14403	* M <10	ug/l		≤ 50

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Ce document comporte 5 pages et 0 annexe.
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
 Origine des critères de qualité : Code de santé publique.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
 - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -
 Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

Laboratoire accrédité par
 la section essai du COFRAC
 sous les numéros
 1-0903 (M) et 1-1181 (N).



Eurofins IFL Sud

SAS au capital de 783 000 euros RCS Montpellier 415 110 808 Siret 415 110 808 00011 TVA PR 70 415 110 808
 Siège social Parc Euro-médécine 778 rue de la Croix Verte 34196 MONTPELLIER cedex 5 T 04 67 64 74 00 P 04 67
 Etablissement parc Georges Besse 145 allée Charles Babbage 30035 NIMES cedex

Portes disponibles
 sur www.cofrac.fr

Département : 30
 Commune : ST LAURENT LA VERNEDE
 FORAGE DE LA ROUQUETTE
 CAPTAGE
 type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE
 No : 991 FORAGE DE LA ROUQUETTE

 ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
 DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
 6 RUE DU MAIL
 CS 21001
 30900 NIMES

 Exploitant : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE
 Unité de gestion : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

 T = mesure de terrain
 M = mesure du laboratoire de Montpellier
 * = mesure sous accréditation
 I = prestation Groups IPL SED
 N = mesure du laboratoire de Nîmes

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Ref. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
PARAMETRES INDESIRABLES					
Fluorure anion	NF EN ISO 10304-1	* M <0.2	mg/l		
Détergents anioniques	NF EN 903	* M <0.10	mg/l		
Indice Hydrocarbures C10 a C40	NF EN ISO 9377-2	* I <0.10	mg/l		≤ 1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES					
Fluoranthene	NF EN ISO 17993	* I <0.010	ug/l		≤ 1
Benzo(b)fluoranthene	NF EN ISO 17993	* I <0.0050	ug/l		≤ 1
Benzo(k)fluoranthene	NF EN ISO 17993	* I <0.0050	ug/l		≤ 1
Benzo(a)pyrene	NF EN ISO 17993	* I <0.0050	ug/l		≤ 1
Benzo(ghi)perylene	NF EN ISO 17993	* I <0.010	ug/l		≤ 1
Indeno (1,2,3-cd) pyrene	NF EN ISO 17993	* I <0.010	ug/l		≤ 1
Somme des HPA détectés	Calcul	I <0.01	ug/l		≤ 1
PESTICIDES ORGANO-CHLORES					
Hexachlorobenzene	LL GC MS s.NF EN ISO 6468*	I <0.005	ug/l		≤ 2
Gamma-hexachlorocyclohexane	LL GC MS s.NF EN ISO 6468*	I <0.001	ug/l		≤ 2
Heptachlore	LL GC MS s.NF EN ISO 6468*	I <0.005	ug/l		≤ 2
Heptachlore epoxyde trans	LL GC MS s.NF EN ISO 6468*	I <0.01	ug/l		≤ 2
Aldrine	LL GC MS s.NF EN ISO 6468*	I <0.01	ug/l		≤ 2
Dieldrine	LL GC MS s.NF EN ISO 6468*	I <0.01	ug/l		≤ 2
Endosulfan-alpha	LL GC MS s.NF EN ISO 6468*	I <0.020	ug/l		≤ 2
Endosulfan-beta	LL GC MS s.NF EN ISO 6468*	I <0.01	ug/l		≤ 2
Endosulfan sulfate	LL GC MS s.NF EN ISO 6468	I <0.01	ug/l		≤ 2
Somme endosulfans A, B, Sulfate	Calcul	I <0.02	ug/l		≤ 2
Captane	LL/GC/MS	I <0.050	ug/l		≤ 2
Folpel	LL/GC/MS	I <0.080	ug/l		≤ 2
PESTIC. ORGANO-PHOSPHORES					
Methyl parathion	LL-GCMS Selon NF EN 12918	I <0.050	ug/l		≤ 2
Parathion	LL-GCMS Selon NF EN 12918	I <0.040	ug/l		≤ 2
Ferithion	LL-GCMS Selon NF EN 12918	I <0.010	ug/l		≤ 2
Malathion	LL-GCMS Selon NF EN 12918	I <0.050	ug/l		≤ 2
Oxydemeton methyl	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	I <0.005	ug/l		≤ 2
Diazinon	LL-GCMS Selon NF EN 12918	I <0.020	ug/l		≤ 2
Chlorpyrifos ethyl	LL GC MS s.NF EN ISO 6468*	I <0.0050	ug/l		≤ 2
Chlorfenwinphos	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	I <0.005	ug/l		≤ 2
Dichlorvos	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	I <0.005	ug/l		≤ 2

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Ce document comporte 6 pages et 0 annexes.
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
 Origine des critères de qualité : Code de norme publique.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terraines et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
 - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -
 Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2008.

Laboratoire accrédité par
 la section essai du COFRAC
 sous les numéros
 1-0903 (M) et 1-1181 (N).



Edition n° 1 Page 4 / 6
 Bon de commande : DEVIS 200968
 No Analyse ARS : 74519 No Prel. ARS : 74459
 Prélevé par : SEBASTIEN CHONG le 06/09/2012 à 08H15
 Type de visite : AU
 Motif : AU Autre
 Reçu le 06/09/2012 (M)
 Début des essais le 06/09/2012

Département : 30
 Commune : ST LAURENT LA VERNEDE
 FORAGE DE LA ROUQUETTE
 CAPTAGE
 type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE
 No : 991 FORAGE DE LA ROUQUETTE

ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
 DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
 6 RUE DU MAIL
 CS 21001
 30900 NIMES

Exploitant : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE
 Unité de gestion : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

T = mesure de terrain
 M = mesure du laboratoire de Montpellier
 * = mesure sous accréditation
 I = prestation Groupe IPL SED
 N = mesure du laboratoire de Nîmes

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Ref. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
Phoxim	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Temephos	LL-GCMS Selon NF EN 12918	<0.050	ug/l		≤ 2
Methidathion	LL-GCMS Selon NF EN 12918	<0.050	ug/l		≤ 2
HERBICIDES AZOTES					
Trifluraline	LL GC MS s.NF EN ISO 6468*	<0.0050	ug/l		≤ 2
Simazine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	0.01	ug/l		≤ 2
Hydroxysimazine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Atrazine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Desethylatrazine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Desisopropyl atrazine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	0.009	ug/l		≤ 2
Terbuthylazine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Desethylterbuthylazine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Hydroxyterbuthylazine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Cyanazine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Propazine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Terbumeton	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Ametryne	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Terbutryne	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Pendimethaline	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Hexazinone	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
PESTIC. UREES CARBAMATES					
Isoproturon	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Desmethylisoproturon	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Methabenzthiazuron	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Diuron	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
1-(3,4-dichlorophenyl)-3-methyl uree	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Metoxuron	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Linuron	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Monolinuron	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Chlortoluron	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Carbofuran	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Hydroxycarbofuran	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Metobromuron	LL GC MS s.NF EN ISO 6468	<0.050	ug/l		≤ 2
SULFONYL-UREES					
Metsulfuron methyl	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Ce document comporte 6 pages et 0 annexes.
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
 Origine des critères de qualité : Code de santé publique.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
 - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -
 Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

Laboratoire accrédité par
 la section essai du COFRAC
 sous les numéros
 1-0503 (M) et 1-1161 (N).



Eurofins IPL Sud

SAS au capital de 783 000 euros RCS Montpellier 435 110 808 Siret 435 110 808 00011 TVA FR 70 435 110 808
 Siège social Parc Eurocadecine 778 rue de la Croix Verte 34196 MONTPELLIER cedex 5 T 04 67 84 74 00 F 04 67 84 74 01
 Etablissement parc Georges Besse 145 allée Charles Babbage 30035 NIMES cedex

06 20 04 67
 Portes disponibles
 sur www.cofrac.fr

Edition n° 1 Page 5 / 6
 Bon de commande : DEVIS 200968
 No Analyse ARS : 74519 No Prel. ARS : 74459
 Prélevé par : SEBASTIEN CHONG le 06/09/2012 à 08H15
 Type de visite : AU
 Motif : AU Autre
 Reçu le 06/09/2012 (M)
 Début des essais le 06/09/2012

Département : 30
 Commune : ST LAURENT LA VERNEDE
 FORAGE DE LA ROUQUETTE
 CAPTAGE
 type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE
 No : 991 FORAGE DE LA ROUQUETTE

ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
 DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
 6 RUE DU MAIL
 CS 21001
 30900 NIMES

Exploitant : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE
 Unité de gestion : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

T = mesure de terrain
 M = mesure du laboratoire de Montpellier
 * = mesure sous accréditation
 I = prestation Groupe IPL SED
 N = mesure du laboratoire de Nîmes

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
Flazasulfuron	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Sulfosulfuron	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
HERBICIDES DIVERS					
MCPA	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Triclopyr	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Oxadiazon	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Mecoprop (MCP)	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Mecoprop-P	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Norflurazon	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Desmethylnorflurazon	LL/GC/MS	I <0.020	ug/l		≤ 2
2,4-D	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Dichlorprop(2,4-DP)	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Dichlorprop-p	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Metolachlore	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
S-Metolachlore	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.050	ug/l		≤ 2
Metazachlor	LL GC MS s.NF EN ISO 6468	I <0.050	ug/l		≤ 2
Alachlore	LL GC MS s.NF EN ISO 6468	I <0.020	ug/l		≤ 2
Bentazone	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Bromacil	SPE LC MS MS	* I <0.005	ug/l		≤ 2
Bromoxynil	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
loxyril	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Acetochlore	LL GC MS s.NF EN ISO 6468	I <0.050	ug/l		≤ 2
Mepiquat	SPE/HPLC/MSMS	I <0.10	ug/l		≤ 2
Tebutame	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.050	ug/l		≤ 2
Aminotriazole	Derivation/HPLC/Fluo	I <0.100	ug/l		≤ 2
Glyphosate	Derivation/HPLC/MSMS	* I <0.050	ug/l		≤ 2
Paraquat	SPE/HPLC/MSMS	I <0.10	ug/l		≤ 2
Sulcotricone	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Aminomethyl phosphonic acid	Derivation/HPLC/MSMS	* I <0.050	ug/l		≤ 2
Diquat	SPE/HPLC/MSMS	I <0.10	ug/l		≤ 2
Chlormequat	SPE/HPLC/MSMS	I <0.10	ug/l		≤ 2
Gluphosinate	Derivation/HPLC/MSMS	* I <0.050	ug/l		≤ 2
Carfentrazone ethyl	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
PESTICIDES DIVERS					
Cymoxanil	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 6 pages et 0 annexe.
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
 Origine des critères de qualité : Code de vente publique.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
 - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -
 Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

Laboratoire accrédité par
 la section essai du COFRAC
 sous les numéros
 1-0903 (M) et 1-1181 (N).



Eurofins IPL Sud

SAS au capital de 783 000 euros RCS Montpellier 415 110 808 Siret 415 110 808 00011 TVA FR 70 415 110 808
 Siège social Parc Europharmacie 770 rue de la Croix Verte 34196 MONTPELLIER cedex 5 T 04 67 84 74 00 F 04 67 84 74 00
 Etablissement parc Georges Besse 145 allée Charles Babbage 30035 NIMES cedex

Portées disponibles
 sur www.cofrac.fr

Edition n° 1 Page 6 / 6
 Bon de commande : DEVIS 200968
 No Analyse ARS : 74519 No Prel. ARS : 74459
 Prélevé par : SEBASTIEN CHONG le 06/09/2012 à 08H15
 Type de visite : AU
 Motif : AU Autre
 Reçu le 06/09/2012 (M)
 Début des essais le 06/09/2012

Département : 30
 Commune : ST LAURENT LA VERNEDE
 FORAGE DE LA ROUQUETTE
 CAPTAGE
 type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE
 No : 891 FORAGE DE LA ROUQUETTE

ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
 DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
 6 RUE DU MAIL
 CS 21001
 30900 NIMES

Exploitant : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE
 Unité de gestion : SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

T = mesure de terrain
 M = mesure du laboratoire de Montpellier
 * = mesure sous accréditation
 I = prestation Groupe IPL SED
 N = mesure du laboratoire de Nîmes

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Ref. qualité / valeurs guides	Limites qualité / val. impératives
Iprovalcarb	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.10	ug/l		≤ 2
Fenoxadone	LL/GC/MS	<0.050	ug/l		≤ 2
Fenamidon	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.05	ug/l		≤ 2
Cyperméthrine	LL GC MS s.NF EN ISO 6468	<0.080	ug/l		≤ 2
Fenpropidine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Diméthomorphe	LL GC MS s.NF EN ISO 6468	<0.050	ug/l		≤ 2
Kresoxim methyl	LL/GC/MS	* <0.010	ug/l		≤ 2
Hexaconazole	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Metalaxyl	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Azoxystrobin	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Carbendazime	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Oxadixyl	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Imidaclopride	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Prochloraze	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Tebuconazole	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Napropamide	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Spiroxamine	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Dinocap	LL/GC/MS	<0.10	ug/l		≤ 2
Diméthachlore	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
2,6 dichlorobenzamide	SPE-LCMSMS s.NFENISO11369	<0.005	ug/l		≤ 2
Piperonyl butoxide	LL/GC/MS	<0.040	ug/l		≤ 2
Somme pesticides	Calcul	0.019	ug/l		≤ 5
COMPOSES ORGA. VOLATILS					
Chlorure de vinyle	NFEN ISO 15680	* <0.5	ug/l		
1,2 dichloroethane	NFEN ISO 15680	* <1.0	ug/l		
Trichlorethylene	NFEN ISO 15680	* <1.0	ug/l		
Tetrachlorethylene	NFEN ISO 15680	* <0.5	ug/l		
Somme Tri et Tetrachlorethylene	Calcul	<0.5	ug/l		
COMPOSES BENZENIQUES					
Benzene	NFEN ISO 15680	* <0.20	ug/l		
INSECTICIDES PYRETHROIDES					
Deltaméthrine	LL-GCMS s.NF EN ISO 10695	<0.080	ug/l		≤ 2

A Montpellier, le 06/10/2012

Le Chef de Laboratoire,

Commentaire / conformité :

Eau de forage

MICROBIOLOGIE: Les éléments recherchés sur cet échantillon respectent les exigences de qualité (limites et références) des eaux brutes d'alimentation, (Code de la Santé Publique).

CHIMIE: Les éléments recherchés sur cet échantillon respectent les exigences de qualité (limites et références) des eaux brutes d'alimentation (Code de la Santé Publique).

J-F HERNANDEZ, Directeur

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Ce document comporte 6 pages et 8 annexes.
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
 Origine des critères de qualité : Code de santé publique.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
 - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -
 Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2008.

Laboratoire accrédité par
 la section essai du COFRAC
 sous les numéros
 1-0903 (M) et 1-1181 (N).



Eurofins IPL Sud

SAS au capital de 783 000 euros RCS Montpellier 415 110 808 Siret 415 110 808 00011 TVA FR 70 415 110 808
 Siège social Parc Euromédecine 778 rue de la Croix Verte 34196 MONTPELLIER cedex 5 T 04 67 84 74 00 P 04 67 84 74
 Etablissement parc Georges Besse 145 allée Charles Babbage 30035 NIMES cedex

ESSAIS
 Portées disponibles
 sur www.cofrac.fr

SIAEPA - résultats nitrates - Forages de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/05/1996	CAP	00000918	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	9,8	9.8	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	27/09/1996	CAP	00002110	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	8,2	8.2	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	04/09/1997	CAP	00005044	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	9,3	9.3	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/09/1998	CAP	00008191	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	9,0	9	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	20/07/1999	CAP	00010498	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	9,8	9.8	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	15/01/2003	CAP	00027419	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	9,7	9.7	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	08/03/2007	CAP	00047289	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	9,3	9.3	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	8	8	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	24/04/2014	CAP	00084719	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	7,6	7.6	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	16/07/2007	CAP	00049234	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	9,1	9.1	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	19/06/2009	CAP	00058483	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	9,3	9.3	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	27/08/2013	CAP	00081765	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	10	10	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	01/10/2015	CAP	00094476	NO3	Nitrates (en NO3)		Actif	ACT	8,7	8.7	mg/L

SIAEPA - Pesticides - Forages de la Rouquette

SYNDICAT DE SAINT LAURENT LA VERNEDE / Pesticides individualisés détectés / FORAGES DE LA ROUQUETTE + STATION DE LA ROUQUETTE + Saint Laurent La Vernède / 1996 9 novembre 2015

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	N° d'analyse de BBL	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré	Point de prélèvement	ANA - Param. alpha. - Résultat	ANA - Param. num. - Valeur traduite	Unités	ANA - Type analyse - Code
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	248487	06/09/2012	CAP	00074459	ADSP	Atrazine-déisopropyl		0,009	0.01	µg/l	PAS02
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	14T009085-001	24/04/2014	CAP	00084719	ADSP	Atrazine-déisopropyl		0,010	0.01	µg/l	NRPCG
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	14T009085-001	24/04/2014	CAP	00084719	FNUR	Fénuron		0,021	0.02	µg/l	NRPCG
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	N20070308-05013	08/03/2007	CAP	00047289	FOLPEL	Folpel		0,63	0.63	µg/l	NRPCG
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	248487	06/09/2012	CAP	00074459	SMZ	Simazine		0,01	0.01	µg/l	PAS02
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	14T009085-001	24/04/2014	CAP	00084719	SMZ	Simazine		0,012	0.01	µg/l	NRPCG
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	298711	27/08/2013	CAP	00081765	ADSP	Atrazine-déisopropyl		0,01	0.01	µg/l	NRPSR
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	298711	27/08/2013	CAP	00081765	SMZ	Simazine		0,01	0.01	µg/l	NRPSR
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	N20070731-23812	16/07/2007	CAP	00049234	SHYD	Simazine hydroxy		0,03	0.03	µg/l	NRPCG

SIAEPA - radio activité - Forages de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	08/03/2007	CAP	00047289	RALPHA2	Activité alpha globale en Bq/L		Actif	ACT	0,059	0.06	Bq/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	RALPHA2	Activité alpha globale en Bq/L		Actif	ACT	0,04	0.04	Bq/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	24/04/2014	CAP	00084719	RALPHA2	Activité alpha globale en Bq/L		Actif	ACT	< 0,02	0	Bq/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	24/04/2014	CAP	00084719	RBETA2R	Activité bêta glob. résiduelle Bq/L		Actif	ACT	<0,1	0	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	08/03/2007	CAP	00047289	RBETA2	Activité bêta globale en Bq/L		Actif	ACT	<0,4	0	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	RBETA2	Activité bêta globale en Bq/L		Actif	ACT	0,08	0.08	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	24/04/2014	CAP	00084719	RBETA2	Activité bêta globale en Bq/L		Actif	ACT	0,12	0.12	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	ACTITR	Activité Tritium (3H)		Actif	ACT	<8	0	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	24/04/2014	CAP	00084719	ACTITR	Activité Tritium (3H)		Actif	ACT	< 7	0	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	08/03/2007	CAP	00047289	DTI	Dose totale indicative		Actif	ACT	<0,1	0	mSv/an
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	DTI	Dose totale indicative		Actif	ACT	<0,1	0	mSv/an

SIAEPA - radio activité - Forages de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	24/04/2014	CAP	00084719	DTI	Dose totale indicative		Actif	ACT	< 0,1	0	mSv/an
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	16/07/2007	CAP	00049234	RALPHA2	Activité alpha globale en Bq/L		Actif	ACT	<0,04	0	Bq/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	16/07/2007	CAP	00049234	RBETA2	Activité bêta globale en Bq/L		Actif	ACT	<0,4	0	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	16/07/2007	CAP	00049234	DTI	Dose totale indicative		Actif	ACT	<0,1	0	mSv/an

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

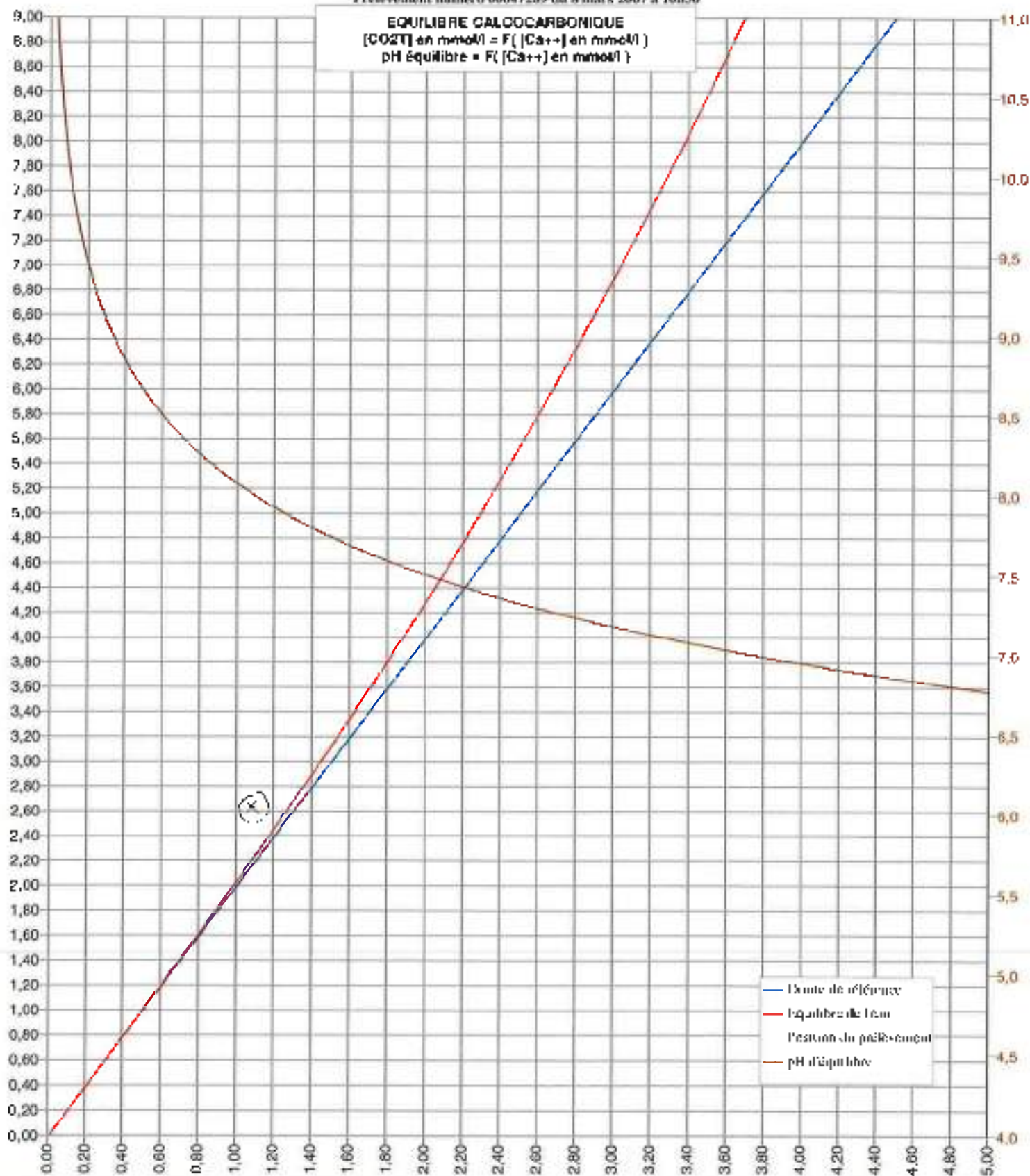
Etilier L. 04 juin 2013

CAP - 000821 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R1

UBE - 0204 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro 00047289 du 8 mars 2007 à 10h30

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE
[CO₂T] en mmol/l = F([Ca⁺⁺] en mmol/l)
pH équilibre = F([Ca⁺⁺] en mmol/l)



EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Edition le 04 juin 2015

CAP - 000821 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R1

UGE - 0208 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement effectué le 08/07/2019 du 8 heures 2007 à 10h30

Paramètres calcocarboniques	
Température de l'eau	TEAU : 15,0 °C
Anhydride carbonique libre	CO2 : 12,2 mg/LCO2
Titré alcalimétrique complet	TAC : 10,0 °F
Hydrogencarbonate	HCO3 : 190,0 mg/L
Calcium	CA : 43,0 mg/L
	CO2T : 2,64 mmol/l
	CA ++ : 1,08 mmol/l
	T-lambda : 0,01 mmol/l

$$\mu = 0,5 * (S1 + S2) = 0,897$$

Ions mono-valents			
Sodium	Na +	6,8 mg/l	0,30 meq/l
Potassium	K +	2,7 mg/L	0,07 meq/l
Chlorures	Cl -	10,0 mg/l	0,28 meq/l
Nitrates (en NO3)	NO3 -	9,3 mg/L	0,15 meq/l
Total en milli-equivalent par litre			0,75 meq/l
Si total en milli-mole par litre			0,74 mmol/l

Ions bi-valents			
Magnésium	Mg ++	2,9 mg/L	0,24 meq/l
Sulfates	SO4 --	11,0 mg/L	0,24 meq/l
Total en milli-equivalent par litre			0,47 meq/l
Si Total en milli-mole par litre			0,24 mmol/l

Constantes de température				
pKa - H2CO3*	:	14,427	pK1 - HTEAU :	6,448
pKa - HTEAU :	:	8,193	pK2 - HTEAU :	10,454

Tableau de calcul

[Ca++]	0,13	1,70	2,00	3,10	4,00	5,00	6,00	7,00	8,00	9,00	10,00
[HCO3-] = 2*[Ca++].lambda	0,2	2,7	4,0	6,2	8,0	10,0	12,0	14,0	16,0	18,0	20,0
$\mu f = ([HCO3-] + 4*[Ca++])/2$	0,20	2,95	5,20	8,00	11,00	13,99	16,99	20,00	23,00	26,00	29,00
$\mu = \mu c + \mu f$	1,158	3,858	6,858	9,858	12,858	15,858	18,858	21,858	24,858	27,858	30,858
epsilon	0,032	0,057	0,079	0,087	0,098	0,107	0,115	0,122	0,129	0,135	0,141
$K^1 = K^1 * 10^{(epsilon * lambda)}$ (en 10 ^{°x})	-6,416	-6,391	-6,374	-6,361	-6,350	-6,341	-6,333	-6,326	-6,319	-6,313	-6,307
$K^2 = K^2 * 10^{(2*epsilon * lambda)}$ (en 10 ^{°x})	10,380	10,340	10,306	10,280	10,255	10,240	10,226	10,209	10,196	10,184	10,172
$K^3 = K^3 * 10^{(4*epsilon * lambda)}$ (en 10 ^{°x})	3,063	3,064	3,066	3,068	3,070	3,071	3,072	3,073	3,074	3,075	3,076
$K^4 = K^4 * (K^1 * K^3)$ (en 10 ^{°x})	4,089	4,015	3,964	3,925	3,893	3,865	3,841	3,819	3,799	3,781	3,763
$K^5 = K^5 * K^3$ (en 10 ^{°x})	2,727	2,776	2,810	2,838	2,861	2,879	2,894	2,907	2,920	2,932	2,944
[H2CO3]	0,000	0,041	0,282	0,903	1,991	3,653	5,971	9,019	12,861	17,558	23,158
CO2T = [HCO3-] + [H2CO3]	0,18	2,00	4,27	6,88	9,97	13,63	17,96	23,00	28,81	35,54	43,14
Droite de référence	0,18	1,98	5,98	5,98	7,98	9,98	11,98	13,98	15,98	17,98	19,98
pH d'équilibre	11,00	8,05	7,51	7,18	6,95	6,78	6,64	6,52	6,41	6,32	6,24

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

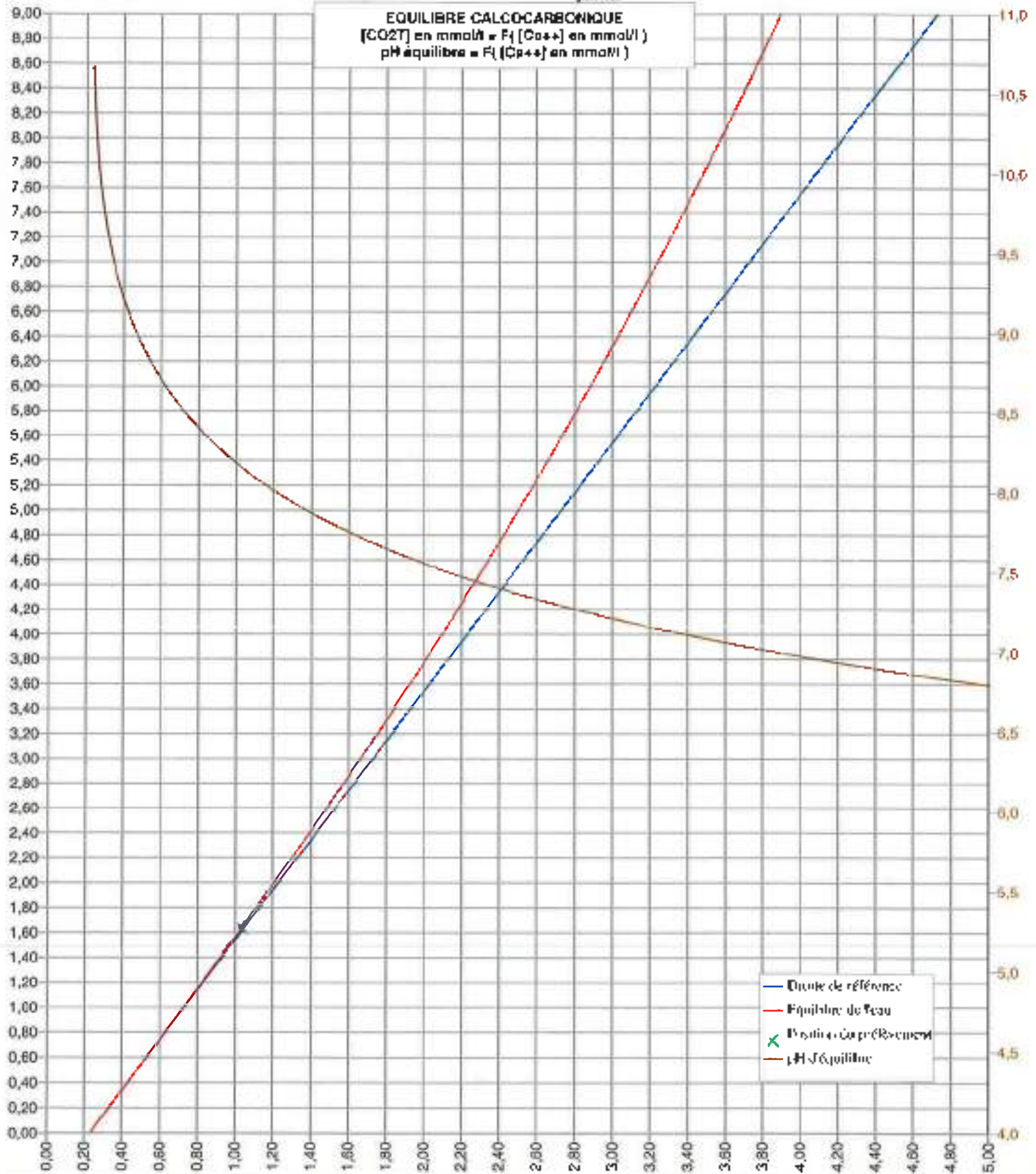
F.llié le 09 novembre 2015

CAP - 000821 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R1

UGE - 0208 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro 00027419 du 15 janvier 2003 à 15h00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE
[CO2T] en mmol/l = F1 [Ca++] en mmol/l)
pH équilibre = F2 [Ca++] en mmol/l)



EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Fait le 09 novembre 2015

CAP - 000821 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R1

UGE - 0208 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro #0027419 du 15 janvier 2003 à 13h00

Paramètres calcocarboniques	
Température de l'eau	T _{EAU} = 13,0 °C
Anhydride carbonique libre	CO ₂ = 3,0 mg/LCO ₂
Titre alcalimétrique complet	TAC = 8,6 °F
Hydrogencarbonate	HCO ₃ ⁻ = 130,0 mg/l.
Calcium	Ca = 42,0 mg/l.
	CO ₂ ^T = 1,64 mmol/l
	Ca ⁺⁺ = 1,05 mmol/l
	Equivalents = 0,23 mmol/l

$$\mu = 10^{-6} \cdot (5144 \cdot 57) = 0,84$$

Ions mono-valents			
Sodium	Na	6,5 mg/l.	0,29 meq/l
Potassium	K	2,9 mg/l.	0,07 meq/l
Chlorure	Cl	9,3 mg/L	0,25 meq/l
Nitrates (en NO ₃ ⁻)	NO ₃ ⁻	9,7 mg/L	0,16 meq/l
Total en milliequivalent par litre			0,77 meq/l
SE total en millimole par litre			0,77 mmol/l

Ions bi-valents			
Magnésium	Mg ⁺⁺	2,9 mg/l.	0,24 meq/l
Sulfate	SO ₄ ⁻⁻	10,0 mg/L	0,21 meq/l
Total en milliequivalent par litre			0,45 meq/l
SE Total en millimole par litre			1,22 mmol/l

Constantes de température			
pK ₁ = H ₂ CO ₃ [*]	6,427	pK ₁ = H ₂ CO ₃ [*]	6,448
pK ₂ = HCO ₃ ⁻	10,33	pK ₂ = HCO ₃ ⁻	10,454

Tableau de calcul

[Ca ⁺⁺]	1,10	1,10	1,10	1,10	4,10	5,10	6,10	7,10	8,10	9,10	10,10
[H ₂ CO ₃ [*]] = 2 ^p · [Ca ⁺⁺] · [amidon]	0,1	1,1	1,1	5,1	7,1	9,1	11,1	11,1	15,1	17,1	19,1
$\mu f = ([HCO_3^-] + 4 \cdot [Ca^{++}]) \cdot \mu^2$	0,070	2,770	5,770	8,770	11,770	14,770	17,770	20,770	24,770	26,770	29,770
$\mu = \mu_c + \mu f$	0,914	3,664	6,664	9,664	12,664	15,664	18,664	21,664	24,664	27,664	30,664
$\epsilon p_{\text{amidon}}$	0,029	0,057	0,073	0,086	0,097	0,106	0,115	0,122	0,129	0,135	0,141
$K^1 = K^1 \cdot 10^{(\epsilon p_{\text{amidon}})}$ (en 10 ⁻⁶)	6,419	6,491	6,575	6,662	6,751	6,842	6,936	7,032	7,131	7,231	7,333
$K^2 = K^2 \cdot 10^{(2 \cdot \epsilon p_{\text{amidon}})}$ (en 10 ⁻⁶)	10,397	10,342	10,308	10,282	10,261	10,242	10,225	10,210	10,197	10,185	10,175
$K^3 = K^3 \cdot 10^{(4 \cdot \epsilon p_{\text{amidon}})}$ (en 10 ⁻⁶)	8,977	7,971	7,560	7,248	7,005	6,797	6,615	6,455	6,315	6,195	6,090
$K^4 = K^4 \cdot (K^1 \cdot K^3)$ (en 10 ⁻⁶)	4,101	4,020	3,968	3,928	3,895	3,867	3,841	3,818	3,800	3,782	3,765
$K^5 = K^5 \cdot K^3$ (en 10 ⁻⁶)	2,419	2,173	2,006	1,874	1,756	1,674	1,601	1,535	1,475	1,421	1,373
[H ₂ CO ₃ [*]]	0,661	0,325	0,232	0,170	0,127	0,093	0,070	0,052	0,039	0,030	0,023
CO ₂ ^T = [H ₂ CO ₃ [*]] + [H ₂ CO ₃ [*]]	0,26	1,56	3,77	6,67	9,54	12,69	17,10	22,00	27,74	34,30	41,76
Droite de référence	0,26	1,54	3,54	6,54	9,54	12,54	16,54	21,54	27,54	34,54	41,54
pH d'équilibre	7,19	7,56	7,71	7,80	7,88	7,94	7,99	8,03	8,07	8,11	8,15

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

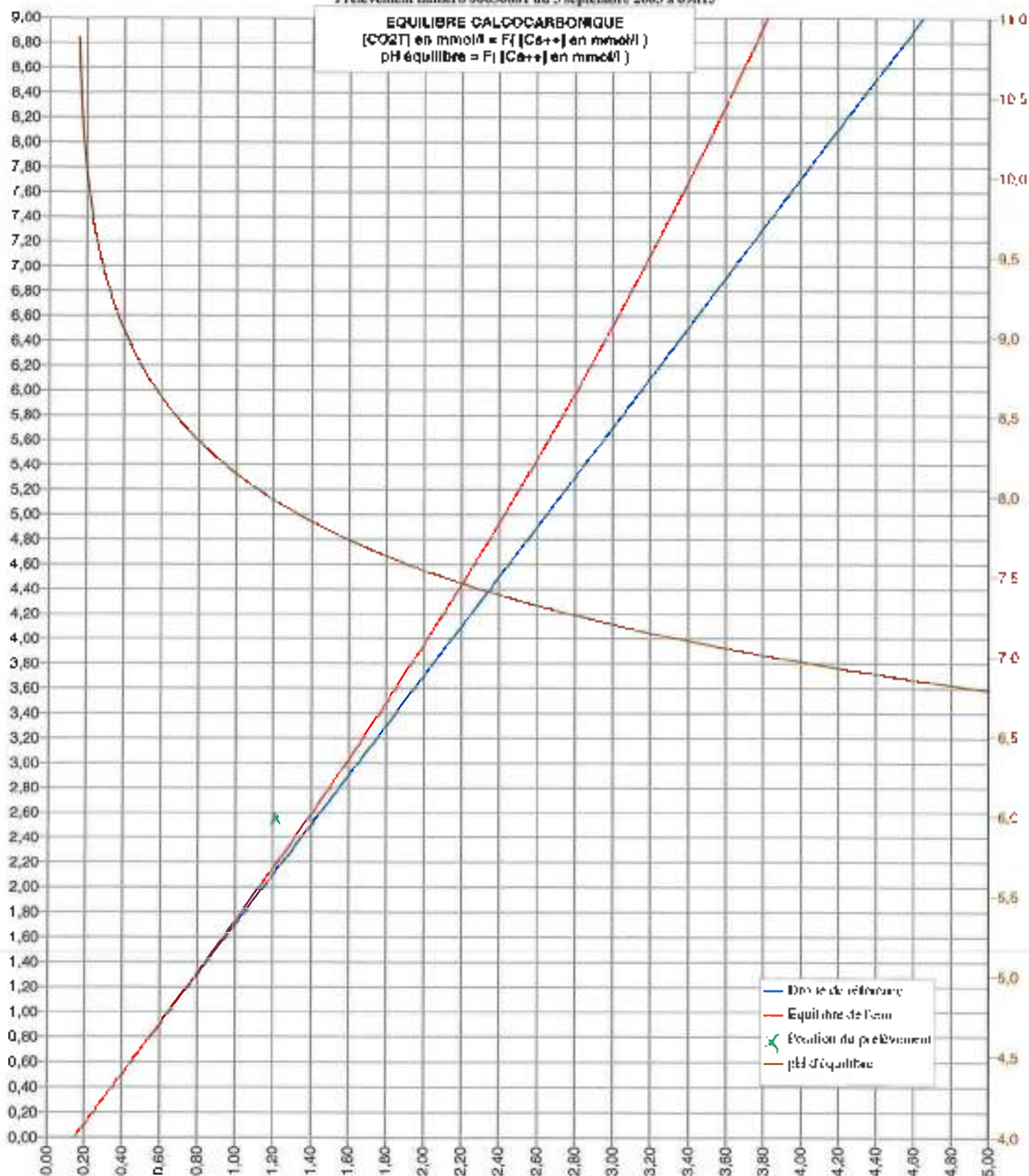
Edité le 09 novembre 2015

TTP - 001546 - STATION DE LA ROUQUETTE

UGB - 0204 - SYNDICAT DR ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro 00030881 du 3 septembre 2003 à 09h15

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE
[CO2T] en mmol/l = F1 [Ca++] en mmol/l)
pH équilibre = F2 [Ca++] en mmol/l)



EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Édité le 09 septembre 2015

TTP - 001546 - STATION DE LA ROUQUETTE

UGE - 0208 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro 000308R1 du 3 septembre 2003 à 09h15

Paramètres calcocarboniques		
Température de l'eau	T(AU) :	13,0 °C
Anhydride carbonique libre	CO2 :	18,6 mg/LCO2
Titre alcalimétrique complet	TAC :	11,0 °F
Bicarbonates	HCO3 :	131,0 mg/l.
Calcium	CA :	49,0 mg/l.
	CO2T :	2,56 mmol/l
	CA ++ :	1,23 mmol/l
	Carbonate :	0,15 mmol/l

$$uc = Ca * (S1 + 4 * S2) = 13,95$$

Ions mono-valents			
Sodium	Na +	7,7 mg/l.	0,32 meq/l
Potassium	K +	2,8 mg/L	0,07 meq/l
Chlorures	Cl -	9,0 mg/l.	0,25 meq/l
Nitrates (en NO3)	NO3 -	3,8 mg/L	0,14 meq/l
Total en milli équivalent par litre			0,78 meq/l
S1 Total en milli-mole par litre			0,78 mmol/l

Ions bi-valents			
Magnésium	Mg ++	3,1 mg/L	0,25 meq/l
Sulfates	SO4 --	12,0 mg/l.	0,21 meq/l
Total en milli-équivalent par litre			0,47 meq/l
S2 Total en milli-mole par litre			0,23 mmol/l

Constantes de température			
pKa = f(T(AU)) :	14,227	pK1 = f(T(AU)) :	6,448
pKa = f(T(AU)) :	8,193	pK2 = f(T(AU)) :	10,436

Tableau de calcul

[Ca++]	0,01	1,08	2,38	5,13	11,0	23,8	50,8	108	230	500	1000
[HCO3-] = 2*[Ca++]-[CaCO3]	0,1	1,7	4,7	9,7	21,7	47,7	107,7	237,7	517,7	1017,7	1917,7
μf = ([HCO3-] + 4*[Ca++]) / 2	0,149	2,849	5,849	10,849	21,849	47,849	107,849	237,849	517,849	1017,849	2017,849
μ = μc + μf	1,005	5,706	10,706	19,706	37,706	76,706	157,706	327,706	717,706	1517,706	3217,706
epsilon	0,050	0,056	0,073	0,087	0,097	0,107	0,115	0,122	0,129	0,135	0,141
K1 = K1 * 10^epsilon (en 10^x)	-6,418	-6,391	-6,375	-6,361	-6,351	-6,341	-6,333	-6,326	-6,319	-6,313	-6,307
K2 = K2 * 10^(2*epsilon) (en 10^x)	10,593	10,342	10,007	10,281	10,279	10,241	10,223	10,210	10,197	-10,184	-10,173
K3 = K3 * 10^(4*epsilon) (en 10^x)	-5,071	-7,963	-7,889	-7,846	-7,807	-7,760	-7,711	-7,668	-7,627	-7,603	-7,530
K4 = K4 * (K1 * K3) (en 10^x)	4,095	4,018	3,955	3,927	3,894	3,867	3,847	3,820	3,800	3,781	3,764
K5 = K5 / K3 (en 10^x)	2,322	2,474	2,409	2,445	2,456	2,475	2,491	2,506	2,519	2,532	2,543
[H2CO3]	0,100	0,090	0,255	0,875	1,958	5,458	15,707	50,778	124,36	304,2	762,58
CO2T = [HCO3-] + [H2CO3]	-0,10	1,73	3,95	6,82	9,56	13,16	17,40	22,58	28,13	34,54	42,25
Droite de référence:	0,0	1,0	1,0	5,0	7,0	9,0	11,0	15,0	17,0	19,0	19,0
pH d'équilibre		8,4	7,84	7,20	6,97	6,79	6,61	6,52	6,42	6,34	6,25

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

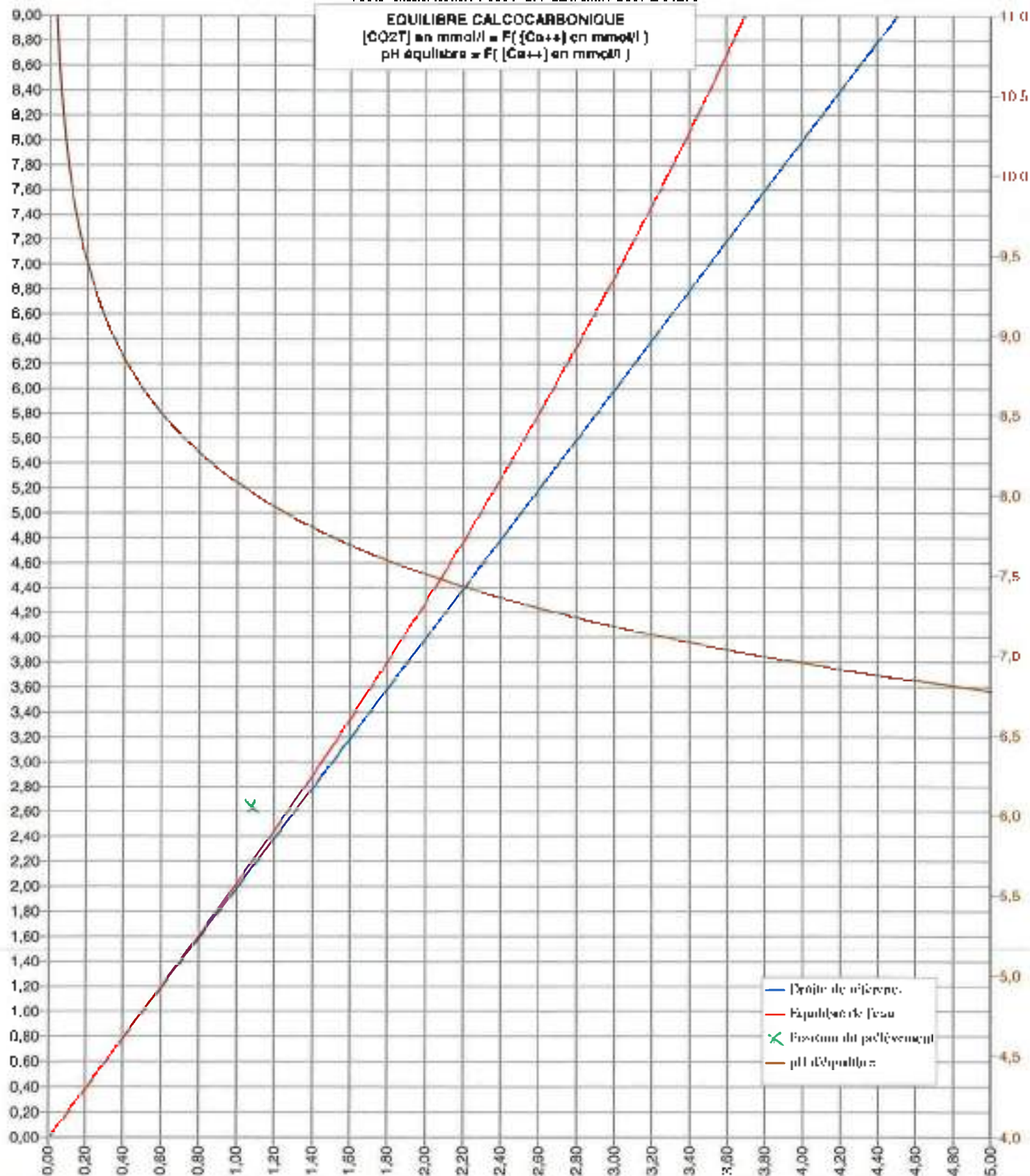
Édité le 09 novembre 2013

CAP - 000821 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R1

UGE - 0208 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro 00047269 du 8 mars 2007 à 11h30

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE
[CO₂T] en mmol/l = F([Ca++] en mmol/l)
pH équilibre = F([Ca++] en mmol/l)



EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Date: le 09 novembre 2015

CAP - 000821 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R1

UCE - 0208 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro 00047289 du 8 mars 2007 à 10h30

Paramètres calcocarboniques	
Température de l'eau	TEAU = 13,0 °C
Anhydride carbonique libre	CO2 = 22,2 mg/LCO2
Titre alcalimétrique complet	TAC = 10,0 °F
Hydrogène carbonates	HCO3 = 130,0 mg/L
Calcium	CA = 43,0 mg/L
	Ca2+ = 2,64 mmol/l
	Ca++ = 1,08 mmol/l
	Carbonate = 0,01 mmol/l

$$\mu c = 0,5 * (51 - 4,521) = 0,967$$

Ions mono-valents			
Sodium	Na +	6,8 mg/L	0,30 me/l
Potassium	K +	2,7 mg/L	0,07 me/l
Chlorures	Cl -	10,0 mg/l.	0,28 me/l
Nitrates (en NO3)	NO3 -	9,3 mg/l.	0,15 me/l
Total en milli-équivalent par litre			0,79 me/l
S1 Total en milli-mole par litre			0,79 mmol/l

Ions bi-valents			
Magnésium	Mg ++	2,9 mg/l.	0,21 me/l
Sulfates	SO4 --	11,0 mg/L	0,23 me/l
Total en milli-éqivalent par litre			0,47 me/l
S2 Total en milli-mole par litre			0,24 mmol/l

Constantes de température			
pKc = f(TEAU) :	14,027	pK1 = f(TEAU) :	5,448
pKs = f(TEAU) :	8,193	pK2 = f(TEAU) :	10,474

Tableau de calcul

[Ca++]	0,10	1,00	2,10	3,10	4,10	5,10	6,10	7,10	8,10	9,10	10,10
[HCO3-] = 2*[Ca++]-lumlidat	0,2	2,0	4,0	6,0	8,0	10,0	12,0	14,0	16,0	18,0	20,0
$\mu f = ([HCO3-] + 4*[Ca++])/2$	0,201	2,991	5,991	8,991	11,991	14,991	17,991	20,991	23,991	26,991	29,991
$\mu = \mu c + \mu f$	1,158	3,958	6,858	9,858	12,858	15,858	18,858	21,858	24,858	27,858	30,858
epsilon	0,032	0,037	0,074	0,087	0,098	1,107	0,115	0,122	0,127	0,135	0,141
$K^1 = K1 * 10^{epsilon}$ (en 10 ⁵ x)	-6,416	-6,991	-6,174	-6,761	-6,351	-6,741	-6,333	-6,326	-6,310	-6,313	-6,307
$K^2 = K2 * 10^{(2*epsilon)}$ (en 10 ⁵ x)	-10,359	-10,740	-10,306	-10,250	-10,258	-10,240	-10,221	-10,200	-10,196	-10,184	-10,172
$K^3 = K3 * 10^{(4*epsilon)}$ (en 10 ⁵ x)	-8,063	-7,961	-7,896	-7,844	-7,801	-7,764	-7,732	-7,703	-7,678	-7,651	-7,627
$K^4 = K^2/(K^1 * K^3)$ (en 10 ⁵ x)	-4,089	-4,015	-3,964	-3,925	-3,883	-3,863	-3,841	-3,819	-3,797	-3,774	-3,761
$K^5 = K^3/K^4$ (en 10 ⁵ x)	-2,027	-2,076	-2,110	-2,106	-2,107	-2,108	-2,102	-2,107	-2,102	-2,102	-2,104
[H2CO3]	0,098	0,041	0,292	0,989	1,991	3,653	5,971	8,609	11,461	17,556	23,158
CO2f = [HCO3-] + [H2CO3]	0,18	2,01	4,27	6,98	9,97	13,63	17,95	21,80	26,84	35,54	43,14
Droite de référence	0,18	1,06	3,08	5,98	7,98	9,98	11,98	13,98	15,98	17,98	19,98
pH d'équilibre	6,10	6,08	5,91	5,78	6,95	6,78	6,64	6,52	6,41	6,32	6,24

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

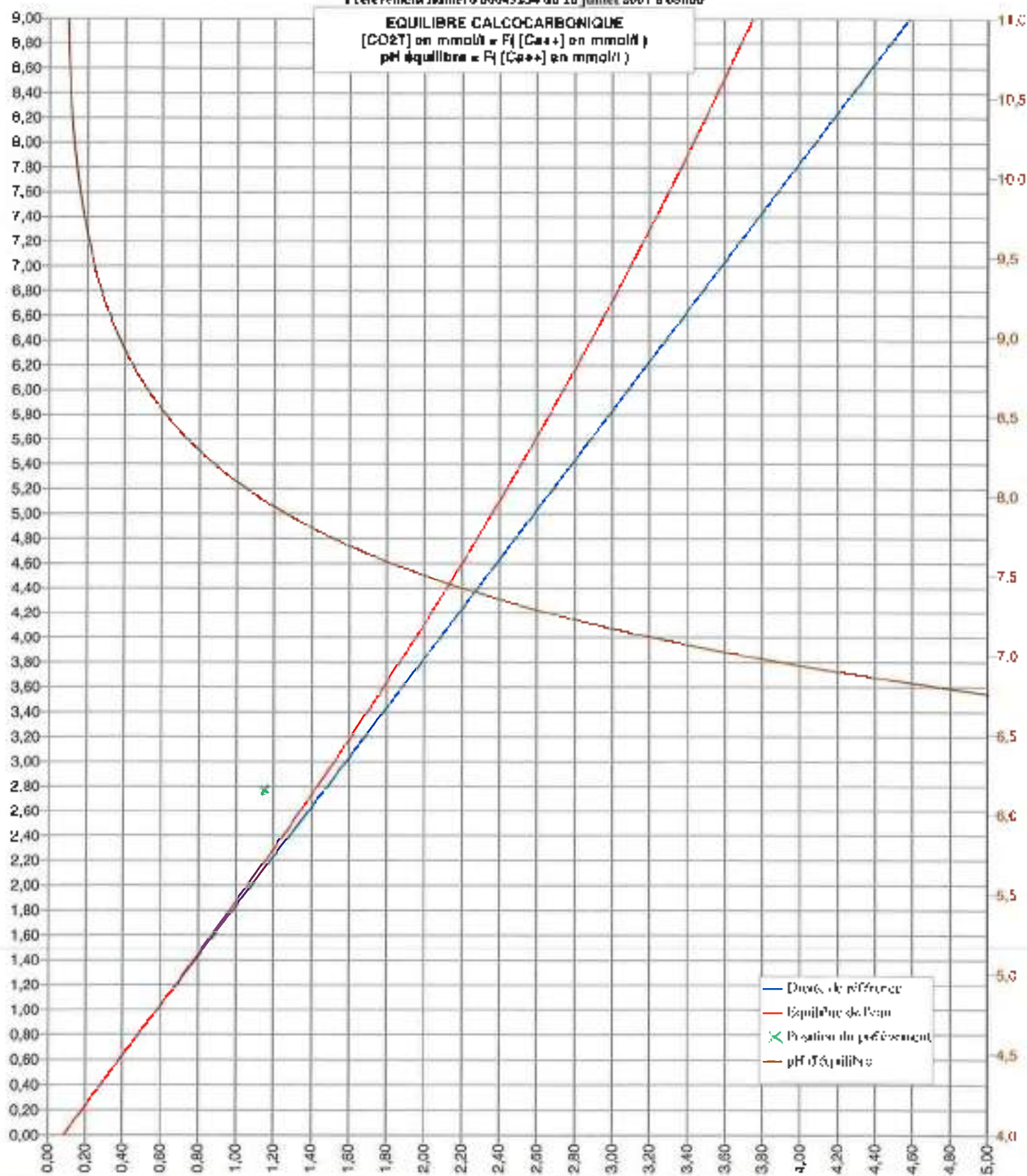
Filigré le 02 novembre 2015

CAP - 000822 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R2

UGE - 0208 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro 00049234 du 16 juillet 2007 à 08h00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE
[CO₂T] en mmol/l = F_i [Ca⁺⁺] en mmol/l
pH d'équilibre = F_i [Ca⁺⁺] en mmol/l



EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Éliat le 02 novembre 2015

CAP - 000822 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R2

EGE - 0208 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Délivrément numéro 00049234 du 16 juillet 2007 à 08/10

Paramètres calcocarboniques			
Température de l'eau	TEAU	14,0	°C
Anhydride carbonique diss	CO2	29,0	mg/LCO2
Teneur alcalimétrique complet	TAC	11,0	F
Hydrogencarbonate	HCO3-	130,0	mg/L
Calcium	CA	46,0	mg/L
	CO2T	2,77	mmol/l
	CA++	1,15	mmol/l
	Lambda	0,08	mmol/l

$$pc = 0,5 * (S1 + S2) = 0,975$$

Ions mono-valents			
Sodium	Na+	9,9	mg/L
Potassium	K+	2,3	mg/L
Chlorures	Cl-	14,0	mg/L
Nitrates (en NO3)	NO3	9,1	mg/L
Total en milli-équivalent par litre			1,03
S1 total en milli-mole par litre			1,03

Ions bi-valents			
Magnesium	Mg++	2,6	mg/L
Sulfates	SO4--	12,0	mg/L
Total en milli-équivalent par litre			0,47
S2 Total en milli-mole par litre			0,23

Constantes de température			
pKa = f(TEAU)	11,759	pK1 = f(TEAU)	6,309
pKs = f(TEAU)	8,205	pK2 = f(TEAU)	10,442

Tableau de calcul

[Ca++]	0,15	1,00	2,00	3,00	4,00	5,00	6,00	7,10	8,00	9,00	10,00
[HCO3-] = 2*(Ca++ + Lambda)	0,30	1,8	3,8	5,8	7,8	9,8	11,8	13,8	15,8	17,8	19,8
pc = ([HCO3-] + 4*[Ca++])/2	0,215	2,916	5,916	8,916	11,916	14,916	17,916	20,916	23,916	26,916	29,916
mu = pc + pf	1,195	3,895	6,895	9,895	12,895	15,895	18,895	21,895	24,895	27,895	30,895
epsilon	0,033	0,057	0,079	0,087	0,098	0,107	0,113	0,123	0,129	0,135	0,141
K'1 = K1*10^epsilon (en 10^-5)	-6,407	-6,380	-6,366	-6,353	-6,342	-6,333	-6,325	-6,317	-6,311	-6,305	-6,299
K'2 = K2*10^(2*epsilon) (en 10^-5)	-10,376	-10,328	-10,294	-10,269	-10,246	-10,225	-10,212	-10,197	-10,184	-10,172	-10,160
K'3 = Kc*10^(4*epsilon) (en 10^-5)	-7,075	-7,975	-7,907	-7,856	-7,811	-7,776	-7,744	-7,715	-7,688	-7,664	-7,641
K'4 = K'2/(K'1*K'3) (en 10^-5)	4,004	4,036	3,979	3,911	3,849	3,881	3,857	3,835	3,813	3,793	3,779
K'5 = K'3/K'4 (en 10^-5)	1,703	2,352	2,366	2,412	2,433	2,452	2,468	2,482	2,496	2,508	2,519
[H2CO3]	0,000	0,036	0,280	0,890	1,988	3,670	6,040	9,137	13,094	17,912	23,668
CO2T = [HCO3-] + [H2CO3]	0,00	1,87	4,11	6,72	9,82	13,51	17,97	23,09	28,92	35,74	43,50
Droite de référence	0,00	1,83	3,83	5,83	7,83	9,83	11,83	13,83	15,83	17,83	19,83
pH d'équilibre	6,81	6,99	7,06	7,12	6,94	6,76	6,62	6,50	6,39	6,30	6,22

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

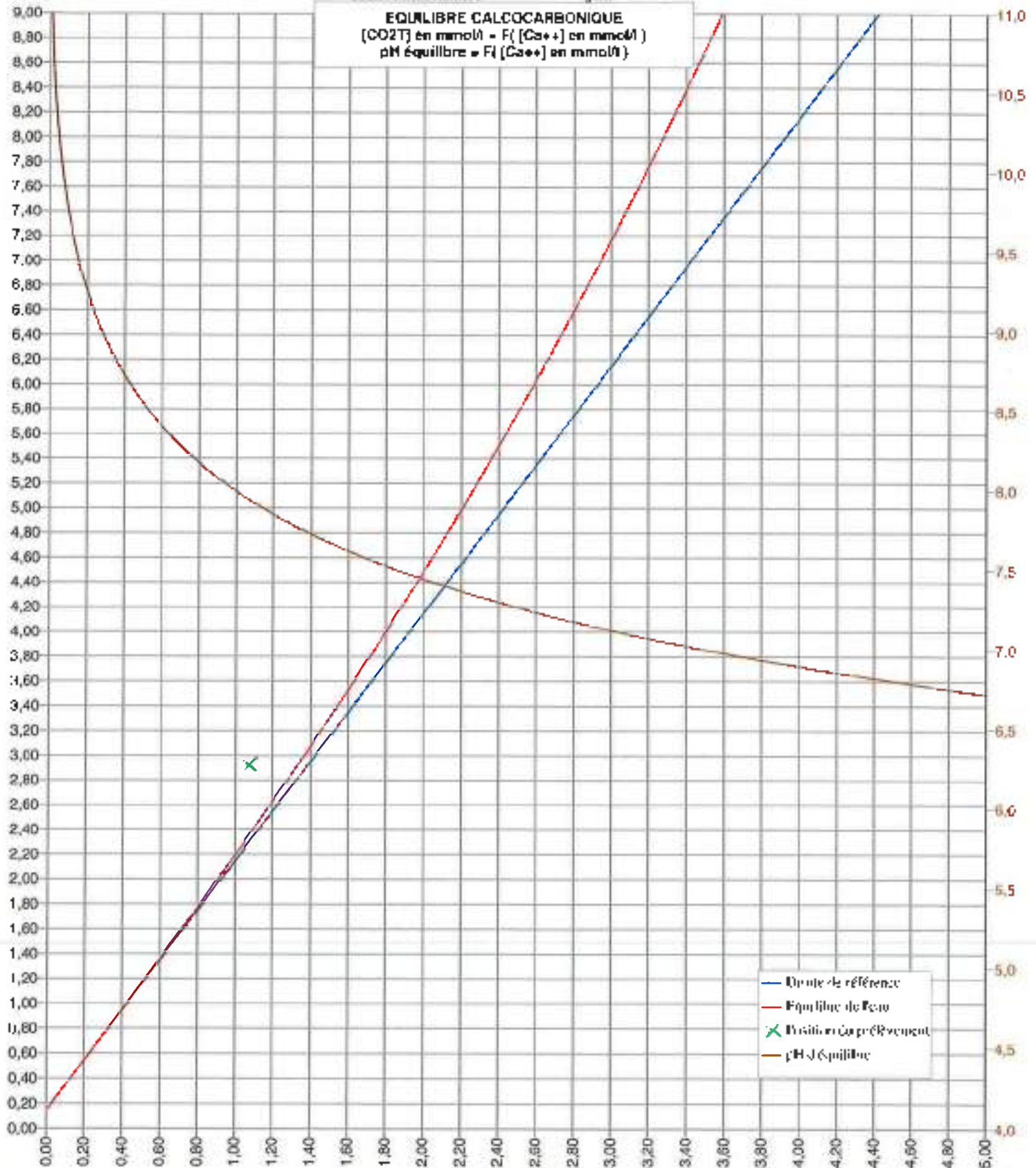
Échelle 1/100 mètre/1000 litres

CAP - 000822 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R2

UGE - 0208 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro 00053453 du 19 juin 2009 à 09h00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE
[CO₂T] en mmol/l = F[Ca⁺⁺] en mmol/l
pH équilibre = F[Ca⁺⁺] en mmol/l



EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Édité le 04 novembre 2013

CAP - 000822 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R2

UGE - 0204 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro: 18036461 du 19 juin 2009 à 09h00

Paramètres calcocarboniques	
Température de l'eau	EAU ± 15,0 °C
Acidité carbonique libre	CO2 ± 28,0 mg/L CO2
Titre alcalimétrique complet	TAC ± 11,0 °F
Hydrogencarbonates	HCO3 ± 143,0 mg/L
Calcium	CA ± 43,0 mg/L
	CO2F ± 2,93 mmol/l
	CA ++ ± 1,08 mmol/l
	Lumide ± -0,07 mmol/l

$$\mu = 0,5 * (S1 + S2) = 0,816$$

Ions monovalents			
Sodium	Na +	6,6 mg/L	0,29 meq/l
Potassium	K +	2,7 mg/L	0,07 meq/l
Chlorures	Cl -	9,0 mg/L	0,25 meq/l
Nitres (en NO3)	NO3	9,3 mg/L	0,15 meq/l
Total en milli-équivalent par litre			0,76 meq/l
S1 total en milli-mole par litre			0,76 mmol/l

Ions trivalent			
Magnésium	Mg ++	2,5 mg/l	0,21 meq/l
Sulfates	SO4 --	11,0 mg/l	0,23 meq/l
Total en milli-équivalent par litre			0,44 meq/l
S2 total en milli-mole par litre			0,22 mmol/l

Constantes de température			
pKa - H2CO3 ±	14,352	pK1 - H2CO3 ±	6,332
pKa - HCO3 ±	8,217	pK2 - HCO3 ±	10,431

Tableau de calcul

[Ca++]	0,01	1,01	7,01	7,01	4,01	5,01	6,01	7,01	8,01	9,01	10,01
[HCO3-] = 2*(C++ + Lumide)	0,5	2,1	4,1	6,1	8,1	10,1	12,1	14,1	16,1	18,1	20,1
$\mu = ([HCO3-] + 4*[Ca++]) / 2$	0,175	3,075	6,075	9,075	12,075	15,075	18,075	21,075	24,075	27,075	30,075
$\mu = \mu + \mu'$	1,163	7,338	13,338	19,338	25,338	31,338	37,338	43,338	49,338	55,338	61,338
\epsilonpsilon_{lum}	0,033	0,057	0,074	0,087	0,098	0,107	0,115	0,124	0,129	0,135	0,141
$K^1 = K^1 * 10^{\epsilonpsilonpsilon_{lum}}$ (en 10 ⁶ s)	-6,794	-6,375	-6,358	-6,345	-6,334	-6,325	-6,317	-6,309	-6,304	-6,297	-6,294
$K^2 = K^2 * 10^{(2*\epsilonpsilon_{lum})}$ (en 10 ⁶ s)	10,365	19,816	30,282	40,256	50,215	60,216	70,200	80,186	90,172	100,160	110,149
$K^3 = K^3 * 10^{(4*\epsilonpsilon_{lum})}$ (en 10 ⁶ s)	8,066	-7,958	-7,921	-7,888	-7,876	-7,869	-7,876	-7,727	-7,761	-7,876	-7,883
$K^4 = K^4 / (K^1 * K^3)$ (en 10 ⁶ s)	4,120	4,047	3,996	3,957	3,925	3,897	3,873	3,851	3,831	3,813	3,796
$K^5 = K^5 / K^3$ (en 10 ⁶ s)	2,759	2,728	2,742	2,738	-2,409	2,428	2,444	2,458	2,472	-2,484	-2,495
[H2CO3]	0,003	0,051	0,346	1,026	2,575	4,963	6,507	8,941	14,156	19,754	25,552
CO2F = ([HCO3-] + [H2CO3])	0,55	2,29	4,49	7,17	10,38	14,27	18,35	24,07	31,29	37,97	45,50
Droite de référence	0,35	2,15	4,15	6,15	8,15	10,15	12,15	14,15	16,15	18,15	20,15
pH d'équilibre	9,74	8,30	7,44	7,12	6,96	6,77	6,59	6,46	6,36	6,21	6,12

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

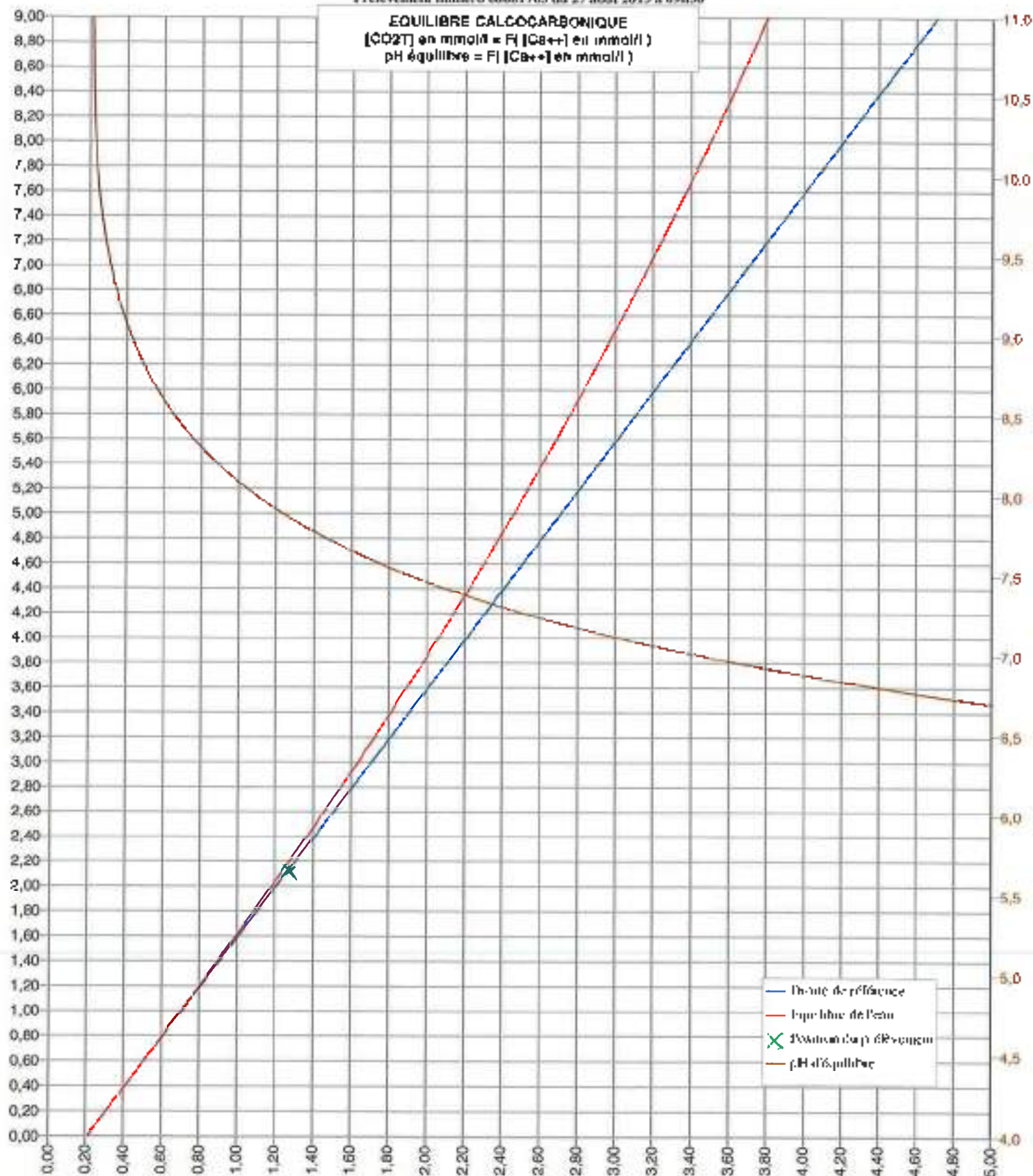
Édité le 09 novembre 2015

CAP - 000822 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R2

UGE - 020A - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro 00081765 du 27 août 2013 à 09h30

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE
[CO₂] en mmol/l = F [Ca⁺⁺] en mmol/l)
pH équilibre = F [Ca⁺⁺] en mmol/l)



EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Édité le 09 novembre 2015

CAP - 000822 - FORAGE DE LA ROUQUETTE R2

UGE - 0208 - SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE

Prélèvement numéro 00081765 du 27 août 2015 à 09h40

Paramètres calco-carboniques		
Température de l'eau	TEMP	± 17,0 °C
Anhydride carbonique	CO2	± 0,0 mg/L CO2
Titre alcalimétrique complet	TAC	± 11,0 °F
Hydrogène-carbonates	HCO3	± 100,0 mg/L
Calcium	CA	± 51,0 mg/L
	CO3 ²⁻	± 2,13 mmol/l
	CA ⁺⁺	± 1,28 mmol/l
	Lambda	± 0,21 mmol/l

$$\mu = 0,5 * (S1 + 2,5S2) = 1454$$

Ions mono-valents			
Sodium	Na +	20,0 mg/L	0,87 me/l
Potassium	K +	3,0 mg/L	0,08 me/l
Chlorures	Cl -	28,0 mg/L	0,38 me/l
Nitrates (en NO3)	NO3	10,0 mg/L	0,16 me/l
Total en milli-équivalents par litre			1,49 me/l
S1 total en milli-mole par litre			1,29 mmol/l

Ions bi-valents			
Magnésium	Mg ++	1,5 mg/L	0,09 me/l
Sulfates	SO4 --	11,0 mg/L	0,25 me/l
Total en milli-équivalents par litre			0,34 me/l
S2 Total en milli-mole par litre			0,27 mmol/l

Constantes de température					
$pK_1 = 6(T-60)$	±	14,277	$pK_1 = 6(T-60)$	±	6,417
$pK_2 = 6(T-60)$	±	8,242	$pK_2 = 6(T-60)$	±	10,408

Tableau de calcul

[Ca⁺⁺]	0,10	1,00	2,00	3,00	4,00	5,00	6,00	7,00	8,00	9,00	10,00
[HCO3⁻] = 23 * [Ca⁺⁺] - [Lambda]	4,2	1,6	0,6	0,6	0,6	0,6	11,6	11,6	15,6	17,6	19,6
pH = [HCO3⁻] + 4 * [Ca⁺⁺] / 2	0,001	2,701	5,701	8,701	11,701	14,701	17,701	20,701	23,701	26,701	29,701
$\mu = \mu_c + \mu_f$	1,575	4,275	7,275	10,275	13,275	16,275	19,275	22,275	25,275	28,275	31,275
epsilon	0,058	0,060	0,076	0,094	0,099	0,108	0,116	0,121	0,130	0,136	0,147
$K^1 = K_1 * 10^{epsilon}$ (en 10⁶)	-5,480	-6,357	-6,341	-6,128	-6,318	-6,300	-6,301	-6,294	-6,287	-6,281	-6,275
$K^2 = K_2 * 10^{(2*epsilon)}$ (en 10⁶)	-10,353	-10,280	-10,256	-10,221	-10,210	-10,192	-10,175	-10,161	-10,148	-10,136	-10,125
$K^3 = K_3 * 10^{(4*epsilon)}$ (en 10⁶)	-5,092	-8,003	-7,937	-7,887	-7,845	-7,809	-7,777	-7,748	-7,722	-7,698	-7,675
$K^4 = K^2 / K^3$ (en 10⁶)	4,134	4,071	4,022	3,965	3,953	3,926	3,907	3,881	3,861	3,843	3,826
$K^5 = K^2 / K^3$ (en 10⁶)	2,261	2,266	2,319	2,344	2,355	2,385	2,399	2,413	2,426	2,438	2,450
[H2CO3]	0,000	0,029	0,291	0,932	2,085	3,871	6,426	9,808	14,098	19,304	25,669
CO3²⁻ = [HCO3⁻] + [H2CO3]	0,02	1,51	3,85	6,48	9,65	14,45	19,01	23,29	29,68	36,95	45,25
Droite de référence	0,22	1,58	3,38	5,58	7,58	9,58	11,58	13,58	15,58	17,58	19,58
pH d'équilibre		6,09	7,46	7,72	8,58	9,31	9,50	6,44	6,33	6,24	6,15

SYND SAINT LAURENT LA VERNEDE / Bactériologie / Forages Rouquette ° Station Rouquette + St Laurent la Vernède / 28 octobre 2015

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h		Actif	ACT	2	2	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/05/1996	CAP	00000918	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h		Actif	ACT	3	3	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	27/09/1996	CAP	00002110	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h		Actif	ACT	10	10	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	04/09/1997	CAP	00005044	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h		Actif	ACT	13	13	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/09/1998	CAP	00008191	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h		Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	20/07/1999	CAP	00010498	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h		Actif	ACT	67	67	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h		Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/05/1996	CAP	00000918	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h		Actif	ACT	2	2	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	27/09/1996	CAP	00002110	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h		Actif	ACT	2	2	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	04/09/1997	CAP	00005044	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h		Actif	ACT	8	8	n/mL

SIAEPA - Bactériologie - forages de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/09/1998	CAP	00008191	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h		Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	20/07/1999	CAP	00010498	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h		Actif	ACT	56	56	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/05/1996	CAP	00000918	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	27/09/1996	CAP	00002110	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	04/09/1997	CAP	00005044	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/09/1998	CAP	00008191	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	20/07/1999	CAP	00010498	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/05/1996	CAP	00000918	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	27/09/1996	CAP	00002110	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - forages de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	04/09/1997	CAP	00005044	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/09/1998	CAP	00008191	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	20/07/1999	CAP	00010498	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/05/1996	CAP	00000918	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	27/09/1996	CAP	00002110	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	3	3	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	04/09/1997	CAP	00005044	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/09/1998	CAP	00008191	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	20/07/1999	CAP	00010498	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	08/03/2007	CAP	00047289	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	24/04/2014	CAP	00084719	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - forages de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	08/03/2007	CAP	00047289	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	24/04/2014	CAP	00084719	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/05/1996	CAP	00000918	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml		Actif	ACT	0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	27/09/1996	CAP	00002110	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml		Actif	ACT	0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	04/09/1997	CAP	00005044	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml		Actif	ACT	0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	10/09/1998	CAP	00008191	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml		Actif	ACT	0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	20/07/1999	CAP	00010498	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml		Actif	ACT	0,0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	16/07/2007	CAP	00049234	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	19/06/2009	CAP	00058483	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	27/08/2013	CAP	00081765	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	0	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - forages de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	01/10/2015	CAP	00094476	STRF	Entérocoques /100ml-MS		Actif	ACT	<1	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	16/07/2007	CAP	00049234	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	19/06/2009	CAP	00058483	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	27/08/2013	CAP	00081765	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF		Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	01/10/2015	CAP	00094476	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF		Actif	ACT	<1	0	n/100mL

SIAEPA - Equilibre calco carbonique - captage de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	valeur alpha-numérique	Unités	Caractérisation
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	19/06/2009	CAP	00058483	CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4		Actif	ACT	4	qualit.	Eau agressive
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	06/09/2012	CAP	00074459	CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4		Actif	ACT	4	qualit.	Eau agressive
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	27/08/2013	CAP	00081765	CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4		Actif	ACT	4	qualit.	Eau agressive
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000821	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	0000000991	FORAGE DE LA ROUQUETTE R1	24/04/2014	CAP	00084719	CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4		Actif	ACT	4	qualit.	Eau agressive
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000822	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	0000000992	FORAGE DE LA ROUQUETTE R2	01/10/2015	CAP	00094476	CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4		Actif	ACT	4	qualit.	Eau agressive

Annexe 6.3 : Analyses des eaux après traitement et en distribution

- Analyses du contrôle sanitaire 2007-2015

-



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BILAN 2006-2007-2008

GESTIONNAIRES

Ville de Saint-Laurent
SYNDICAT DES COMMUNES
SCIENTIFIQUE
Exploitant
SYNDICAT DES COMMUNES
VERNEDE

RESSOURCES

Ville de Saint-Laurent (Naphtes)
• PAYSAN (LA SOURCE)
• PAYSAN (LA SOURCE)
• PAYSAN (LA SOURCE)

TRAITEMENT

Ville de Saint-Laurent (Filtration)
• STATION DE TRAITEMENT

Ces informations sont fournies par la DDASS, en application du code de la santé publique.

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Distribution SAINT LAURENT LA VERNEDE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Courantage de conformité des 23 valeurs mesurées : 100,0% (maxi : 0,43 / 100)
Incidents de qualité : 1 germe femelle de coliformes totaux (GTC) / 100 l
État de bonne qualité

MINÉRALISATION

2 valeurs mesurées : mini : 11,0 mg/l - maxi : 128,9 mg/l - moyenne : 11,0 mg/l
Références de qualité : (maxi autorisé maxi : aucune)
État de bonne qualité

NITRATES

2 valeurs mesurées : mini : 0,1 mg/l - maxi : 9,6 mg/l - moyenne : 0,6 mg/l
Références de qualité : (maxi autorisé maxi : 50 mg/l)
État de bonne qualité

PESTICIDE EN DÉPASSEMENT : FOLPEL

2 valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,03 µg/l
Références de qualité : (maxi autorisé maxi : 0,1 µg/l)

État de conformité : le 100% respect de la limite de qualité (aucun dépassement)
État de bonne qualité
Des concentrations d'usage de cette eau ne sont pas nécessaires mais les limites de sécurité (pour les enfants et personnes âgées) sont respectées pour garantir la bonne qualité.

TURBIDITÉ

2 valeurs mesurées : mini : 0,0 NTU - maxi : 0,9 NTU - moyenne : 0,2 NTU
Références de qualité : (maxi autorisé maxi : 1 NTU)
État de conformité : pas de turbidité

CONCLUSION

Eau de BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Présence de PESTICIDES à surveiller

L'eau est de nature à disposer de PLOMBI éventuellement présent dans les canalisations publiques et privées. Les usagers sont invités à procéder à des soutirages plus fréquents avant boisson et après période de stagnation. Cela a peut également dispenser d'autres métaux (nickel, etc.)

Précautions contre les canaux dentaires : il est recommandé d'utiliser des produits de soins dentaires comprimés ou en gel à base de bicarbonate.

L'Ingénieur en Génie Sanitaire

Michel MARZIN

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune
Lire le verso pour de plus amples informations

Si la source est la source de l'eau distribuée changez
SILVAGEZ-LE A VOTRE
INSTRUMENT



ar

Agence Régionale de Santé
Le grand bleu de France

Délégation : Le Grand Bleu de France

BILAN 2007-2008-2009

GESTIONNAIRES

Mairie de Saint-Laurent

Région de Saint-Laurent
et Verne de France

Exploitant

SAINT LAURENT LA VERNE
DE FRANCE

RESSOURCES

Volume d'eau distribuée en 2008

• 1000000 litres

• 1000000 litres

TRAITEMENT

Volume d'eau traité en 2008

• 1000000 litres

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé, en application du Code de la Santé Publique.

QUELLE FAU BUVEZ VOUS ?

Distribution SAINT LAURENT LA VERNE DE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Conformité de conformité des 22 valeurs mesurées : 100% - max : 0 CTC/100ml

Limite de qualité : 0 germe/100ml de contamination totale (CTC/100ml)

Eau de BONNE QUALITE

MINERALISATION

Conductivité mesurée : min : 11,0 µS/cm - max : 11,7 µS/cm - moyenne : 11,4 µS/cm

36 Recettes de qualité - min : aucune - max : aucune

Eau peu minérale

NITRATES

Concentration mesurée : min : 0,1 mg/L - max : 10,0 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limite de qualité : min : aucune - max : 50 mg/L

Eau peu ou non minérale, peu de nitrates

PESTICIDE EN DÉPASSEMENT : FOLPEL

Concentration mesurée : min : 0,000 µg/L - max : 0,050 µg/L

Limite de qualité : min : aucune - max : 0,1 µg/L

Le présent tableau résume les résultats de la fiche de qualité de l'eau distribuée. La valeur mesurée

des résidus de folpel est inférieure à la limite de qualité. Les résidus de folpel sont présents dans l'eau distribuée. Les résidus de folpel sont présents dans l'eau distribuée. Les résidus de folpel sont présents dans l'eau distribuée.

TURBIDITÉ

22 valeurs mesurées : min : 0,0 NTU - max : 0,0 NTU - moyenne : 0,0 NTU

Limites de qualité : min : aucune - max : 2 NTU

Eau ne présentant pas de turbidité

CONCLUSION

Eau de **BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE** en 2008

Présence de **PESTICIDES** à surveiller

L'eau est de qualité à dissoudre le PLOMB éventuellement présent dans les installations publiques et privées. Les usagers sont invités à procéder à des contrôles plus importants avant boisson et après le stade de stagnation. Cette eau peut également dissoudre d'autres métaux (NICKEL etc)

Pour limiter les caries dentaires, il est recommandé de fluorurer l'eau. L'eau de ce la au de compléments est conseillé sans avoir besoin d'apporter.

Ingénieur du Génie Sanitaire

Michel MARZIN

Si la station ou le point de traitement
illustre change
SIGNALISEZ LE A VOUS
DISTRIBUEUR

Les résultats analytiques détaillés
peuvent être consultés à la mairie de votre commune
Lire le verso pour de plus amples informations





Délégation territoriale du Gard

BILAN 2008-2009-2010

GESTIONNAIRES DE LA DISTRIBUTION

Responsable de la distribution :

SYNDICAT DE ST LAURENT LA
VERNEDE

D'OU VIENT L'EAU QUE VOUS BUVEZ ?

Vous êtes alimenté à partir du
(des) captage(s) :

FORAGE DE LA ROUQUETTE R2

FORAGE DE LA ROUQUETTE R1

Ces informations
sont fournies par
l'Agence Régionale
de Santé, en
application du Code
de la Santé Publique

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Distribution SAINT LAURENT LA VERNEDE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 22 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 GTCF/100ml
Limites de qualité : 0 germe témoin de contamination fécale (GTCF)/100ml

Eau de bonne qualité

MINERALISATION - DURETE

4 valeurs mesurées : mini. : 11°F - maxi. : 12,0 °F - moyenne : 11,4°F

Référence de qualité : aucune

Eau peu calcaire

NITRATES

6 valeurs mesurées : mini. : 4,85 mg/l - maxi. : 10,0 mg/l - moyenne : 8,6 mg/l

Limite de qualité à ne pas dépasser : 50 mg/l

Eau présentant une faible teneur en nitrates

TURBIDITE

22 valeurs mesurées : mini. : 0 NFU - maxi. : 7,73 NFU - moyenne : 0,7 NFU

Limite de qualité à ne pas dépasser en distribution : 2 NFU

Turbidité à surveiller

PESTICIDES

Tous les résultats de la série d'analyses de pesticides réalisée au point de
production ont été conformes.

Concentration maximale en pesticides totaux : <0,1 µg/l.

CONCLUSION

**Eau de bonne qualité.
Turbidité à surveiller.**

Faible teneur en fluor (<0,2 mg/l). Pour lutter contre les caries dentaires, un apport complémentaire
de FLUOR sous forme de sels ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

BILAN 2011-2012-2013

GESTIONNAIRES DE LA DISTRIBUTION

Responsable de la distribution :
SYNDICAT DE ST LAURENT LA
VERNEDE

Exploitant :
SYNDICAT DE ST LAURENT LA
VERNEDE

D'OU VIENT L'EAU QUE VOUS BUVEZ ?

Vous êtes alimenté à partir du
(des) captage(s) :

FORAGE DE LA ROUQUETTE
R2
FORAGE DE LA ROUQUETTE
R1

et par les installations de traitement :
STATION DE LA ROUQUETTE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé, en application du Code de la Santé Publique

Distribution SAINT LAURENT LA VERNEDE

population desservie : 600 habitants (650 en été)

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 26 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 GTCF/100ml
Limites de qualité : 0 germe témoin de contamination fécale (GTCF)/100ml

Eau de bonne qualité

MINERALISATION - DURETE

6 valeur(s) mesurée(s) : mini. : 12°F - maxi. : 13,0 °F - moyenne : 12,3°F
Référence de qualité : aucune

Eau peu calcaire

NITRATES

7 valeurs mesurées : mini. : 5 mg/l - maxi. : 9,4 mg/l - moyenne : 8,3 mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser : 50 mg/l

Eau présentant peu ou pas de nitrates

FLUOR

4 valeur(s) mesurée(s) : mini. : 0,00 mg/l - maxi. : 0,14 mg/l - moyenne : 0,06 mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser: 1.5 mg/l

Eau peu fluorée ; Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de supplémentation médicamenteuse est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans consultez votre médecin.

PESTICIDES

Tous les résultats des 3 séries d'analyses de pesticides réalisées au point de production ont été conformes.

Concentration maximale en pesticides totaux : <0,1 µg/l.

CONCLUSION

Eau de bonne qualité.

SYND SAINT LAURENT LA VERNEDE / Bactériologie / Forages Rouquette ° Station Rouquette + St Laurent la Vernède / 28 octobre 2015

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	01/03/2004	TTP	00032574	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	10	10	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/10/2004	TTP	00037305	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	44	44	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	10/05/2005	TTP	00038559	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	13	13	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2005	TTP	00040433	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	66	66	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/05/2006	TTP	00043211	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	8	8	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	27/09/2006	TTP	00045371	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	24/05/2007	TTP	00048015	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	1	1	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/09/2007	TTP	00050487	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	1	1	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2008	TTP	00055198	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	12	12	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	20/05/2009	TTP	00057801	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2009	TTP	00060118	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	1	1	n/mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	09/11/2010	TTP	00065450	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	4	4	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/04/2011	TTP	00067593	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	>300	300	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	07/09/2011	TTP	00070288	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	4	4	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/03/2012	TTP	00072778	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/11/2012	TTP	00076443	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	7	7	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/01/2013	TTP	00078384	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	14/05/2013	TTP	00079475	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	1	1	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/02/2014	TTP	00083790	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	29/10/2014	TTP	00088030	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	05/06/2015	TTP	00091346	GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<1	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/05/2000	TTP	00013169	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	27	27	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	25/09/2000	TTP	00014293	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	1	1	n/mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/07/2001	TTP	00019503	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	1	1	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/12/2001	TTP	00021249	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/08/2002	TTP	00024630	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	3	3	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/12/2002	TTP	00026699	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	2	2	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/03/2003	TTP	00027580	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	20	20	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/06/2003	TTP	00029081	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	03/09/2003	TTP	00030699	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	3	3	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/12/2003	TTP	00032022	GT22	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	27	27	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	01/03/2004	TTP	00032574	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/10/2004	TTP	00037305	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	10/05/2005	TTP	00038559	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2005	TTP	00040433	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	55	55	n/mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/05/2006	TTP	00043211	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	7	7	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	27/09/2006	TTP	00045371	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	24/05/2007	TTP	00048015	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	1	1	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/09/2007	TTP	00050487	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2008	TTP	00055198	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9	9	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	20/05/2009	TTP	00057801	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2009	TTP	00060118	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	1	1	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	09/11/2010	TTP	00065450	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/04/2011	TTP	00067593	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	84	84	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	07/09/2011	TTP	00070288	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/03/2012	TTP	00072778	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/11/2012	TTP	00076443	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	4	4	n/mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/01/2013	TTP	00078384	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	14/05/2013	TTP	00079475	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	1	1	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/02/2014	TTP	00083790	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	29/10/2014	TTP	00088030	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	05/06/2015	TTP	00091346	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<1	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/05/2000	TTP	00013169	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	16	16	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	25/09/2000	TTP	00014293	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/07/2001	TTP	00019503	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/12/2001	TTP	00021249	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/08/2002	TTP	00024630	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	2	2	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/12/2002	TTP	00026699	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/03/2003	TTP	00027580	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	4	4	n/mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré	INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités	
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/06/2003	TTP	00029081	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	03/09/2003	TTP	00030699	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	3	3	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/12/2003	TTP	00032022	GT37	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	25	25	n/mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	01/03/2004	TTP	00032574	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/10/2004	TTP	00037305	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	10/05/2005	TTP	00038559	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2005	TTP	00040433	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/05/2006	TTP	00043211	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	27/09/2006	TTP	00045371	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	24/05/2007	TTP	00048015	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/09/2007	TTP	00050487	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2008	TTP	00055198	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	20/05/2009	TTP	00057801	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2009	TTP	00060118	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	09/11/2010	TTP	00065450	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/04/2011	TTP	00067593	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	07/09/2011	TTP	00070288	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/03/2012	TTP	00072778	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/11/2012	TTP	00076443	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/01/2013	TTP	00078384	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	14/05/2013	TTP	00079475	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/02/2014	TTP	00083790	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	29/10/2014	TTP	00088030	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	05/06/2015	TTP	00091346	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<1	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/05/2000	TTP	00013169	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	25/09/2000	TTP	00014293	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/07/2001	TTP	00019503	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/12/2001	TTP	00021249	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/08/2002	TTP	00024630	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/12/2002	TTP	00026699	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/03/2003	TTP	00027580	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/06/2003	TTP	00029081	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	03/09/2003	TTP	00030699	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/12/2003	TTP	00032022	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	01/03/2004	TTP	00032574	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/10/2004	TTP	00037305	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	10/05/2005	TTP	00038559	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2005	TTP	00040433	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/05/2006	TTP	00043211	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	27/09/2006	TTP	00045371	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	24/05/2007	TTP	00048015	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/09/2007	TTP	00050487	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2008	TTP	00055198	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	20/05/2009	TTP	00057801	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2009	TTP	00060118	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	09/11/2010	TTP	00065450	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/04/2011	TTP	00067593	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	07/09/2011	TTP	00070288	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/03/2012	TTP	00072778	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/11/2012	TTP	00076443	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/01/2013	TTP	00078384	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	14/05/2013	TTP	00079475	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/02/2014	TTP	00083790	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	29/10/2014	TTP	00088030	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	05/06/2015	TTP	00091346	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<1	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/05/2000	TTP	00013169	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	25/09/2000	TTP	00014293	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/07/2001	TTP	00019503	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/12/2001	TTP	00021249	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/08/2002	TTP	00024630	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/12/2002	TTP	00026699	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/03/2003	TTP	00027580	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/06/2003	TTP	00029081	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	03/09/2003	TTP	00030699	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/12/2003	TTP	00032022	CTHF	Coliformes thermotolérants/100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/05/2000	TTP	00013169	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	1	1	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	25/09/2000	TTP	00014293	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/07/2001	TTP	00019503	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/12/2001	TTP	00021249	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/08/2002	TTP	00024630	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/12/2002	TTP	00026699	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/03/2003	TTP	00027580	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/06/2003	TTP	00029081	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	03/09/2003	TTP	00030699	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/12/2003	TTP	00032022	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	01/03/2004	TTP	00032574	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/10/2004	TTP	00037305	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	10/05/2005	TTP	00038559	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2005	TTP	00040433	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/05/2006	TTP	00043211	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	27/09/2006	TTP	00045371	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	24/05/2007	TTP	00048015	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/09/2007	TTP	00050487	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2008	TTP	00055198	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	20/05/2009	TTP	00057801	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2009	TTP	00060118	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	09/11/2010	TTP	00065450	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/04/2011	TTP	00067593	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	07/09/2011	TTP	00070288	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/03/2012	TTP	00072778	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/11/2012	TTP	00076443	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/01/2013	TTP	00078384	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	14/05/2013	TTP	00079475	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/02/2014	TTP	00083790	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	29/10/2014	TTP	00088030	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	05/06/2015	TTP	00091346	STRF	Entérocoques /100ml-MS	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<1	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	01/03/2004	TTP	00032574	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/10/2004	TTP	00037305	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	10/05/2005	TTP	00038559	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2005	TTP	00040433	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/05/2006	TTP	00043211	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	27/09/2006	TTP	00045371	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	24/05/2007	TTP	00048015	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/09/2007	TTP	00050487	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2008	TTP	00055198	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	20/05/2009	TTP	00057801	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2009	TTP	00060118	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	09/11/2010	TTP	00065450	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/04/2011	TTP	00067593	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	07/09/2011	TTP	00070288	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/03/2012	TTP	00072778	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/11/2012	TTP	00076443	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/01/2013	TTP	00078384	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	14/05/2013	TTP	00079475	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/02/2014	TTP	00083790	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	29/10/2014	TTP	00088030	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	05/06/2015	TTP	00091346	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<1	0	n/100mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/05/2000	TTP	00013169	ANAE	Spores bact.anaér.sulfito-réd./20ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0,0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	25/09/2000	TTP	00014293	ANAE	Spores bact.anaér.sulfito-réd./20ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0,0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/07/2001	TTP	00019503	ANAE	Spores bact.anaér.sulfito-réd./20ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0,0	0	n/20mL

SIAEPA - Bactériologie - sortie station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/12/2001	TTP	00021249	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0,0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/08/2002	TTP	00024630	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0,0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/12/2002	TTP	00026699	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0,0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/03/2003	TTP	00027580	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0,0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/06/2003	TTP	00029081	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0,0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	03/09/2003	TTP	00030699	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0,0	0	n/20mL
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/12/2003	TTP	00032022	ANAE	Spores bact.anaér.sulfitoréd./20ml	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0,0	0	n/20mL

SIAEPA - Equilibre calco carbonique - captage de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Unités	Caractérisation
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2009	TTP	00060118	CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	4	qualit.	Eau agressive
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/04/2011	TTP	00067593	CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	4	qualit.	Eau agressive
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/11/2012	TTP	00076443	CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	4	qualit.	Eau agressive
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	14/05/2013	TTP	00079475	CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	4	qualit.	Eau agressive

SIAEPA - Pesticides -station de la Rouquette

SYNDICAT DE SAINT LAURENT LA VERNEDE / Pesticides individualisés détectés / FORAGES DE LA ROUQUETTE + STATION DE LA ROUQUETTE + Saint Laurent La Vernède / 1996 9 novembre 2015

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	N° d'analyse de BBL	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré	Point de prélèvement	ANA - Param. alpha. - Résultat	ANA - Param. num. - Valeur traduite	Unités	ANA - Type analyse - Code
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINST LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	261720	22/11/2012	TTP	00076443	ADSP	Atrazine-déisopropyl	SORTIE RESERVOIR	0,01	0.01	µg/l	NP2CS
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINST LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	261720	22/11/2012	TTP	00076443	SMZ	Simazine	SORTIE RESERVOIR	0,01	0.01	µg/l	NP2CS

SIAEPA - résultats nitrates - station de la Rouquette - SAINT LAURENT LA VERNEDE

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000828	SAINT LAURENT LA VERNEDE	0000001000	SAINT LAURENT LA VERNEDE	22/12/2010	UDI	00066246	NO3	Nitrates (en NO3)	MAIRIE	Actif	ACT	8,4	8.4	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000828	SAINT LAURENT LA VERNEDE	0000001000	SAINT LAURENT LA VERNEDE	20/06/2014	UDI	00085821	NO3	Nitrates (en NO3)	MAIRIE	Actif	ACT	7,7	7.7	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000828	SAINT LAURENT LA VERNEDE	0000001000	SAINT LAURENT LA VERNEDE	30/01/2015	UDI	00089068	NO3	Nitrates (en NO3)	MAIRIE	Actif	ACT	9,3	9.3	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000828	SAINT LAURENT LA VERNEDE	0000001000	SAINT LAURENT LA VERNEDE	22/04/2015	UDI	00090461	NO3	Nitrates (en NO3)	MAIRIE	Actif	ACT	9,0	9	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000828	SAINT LAURENT LA VERNEDE	0000001000	SAINT LAURENT LA VERNEDE	12/08/2015	UDI	00092502	NO3	Nitrates (en NO3)	MAIRIE	Actif	ACT	8,8	8.8	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	000828	SAINT LAURENT LA VERNEDE	0000001000	SAINT LAURENT LA VERNEDE	01/10/2015	UDI	00094462	NO3	Nitrates (en NO3)	MAIRIE	Actif	ACT	8,5	8.5	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/05/2000	TTP	00013169	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,1	9.1	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/12/2001	TTP	00021249	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,4	9.4	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/08/2002	TTP	00024630	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,4	9.4	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/06/2003	TTP	00029081	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	8,0	8	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	03/09/2003	TTP	00030881	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	8,8	8.8	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/12/2003	TTP	00032022	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	8,6	8.6	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	01/03/2004	TTP	00032574	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,0	9	mg/L

SIAEPA - résultats nitrates - station de la Rouquette - SAINT LAURENT LA VERNEDE

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/10/2004	TTP	00037305	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,2	9.2	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	10/05/2005	TTP	00038559	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,2	9.2	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2005	TTP	00040433	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,1	9.1	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/05/2006	TTP	00043211	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,3	9.3	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	27/09/2006	TTP	00045371	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,1	9.1	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	24/05/2007	TTP	00048015	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,6	9.6	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/09/2007	TTP	00050487	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,5	9.5	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2008	TTP	00055198	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,4	9.4	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	20/05/2009	TTP	00057801	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	10,0	10	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/09/2009	TTP	00060118	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,2	9.2	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	09/11/2010	TTP	00065450	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	10	10	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	12/04/2011	TTP	00067593	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	8,5	8.5	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	07/09/2011	TTP	00070288	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,4	9.4	mg/L

SIAEPA - résultats nitrates - station de la Rouquette - SAINT LAURENT LA VERNEDE

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTAL-LATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha-numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/03/2012	TTP	00072778	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,1	9.1	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	22/11/2012	TTP	00076443	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	8,6	8.6	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	28/01/2013	TTP	00078384	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	8,5	8.5	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	14/05/2013	TTP	00079475	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	9,1	9.1	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	06/02/2014	TTP	00083790	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	8,6	8.6	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	29/10/2014	TTP	00088030	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	8,8	8.8	mg/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	0000001839	STATION DE LA ROUQUETTE	05/06/2015	TTP	00091346	NO3	Nitrates (en NO3)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	8,9	8.9	mg/L

SIAEPA - radio activité - Station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/10/2004	TTP	00037305	RALPHA2	Activité alpha globale en Bq/L	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<0,07000	0	Bq/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	10/05/2005	TTP	00038559	RALPHA2	Activité alpha globale en Bq/L	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<0,04000	0	Bq/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/05/2006	TTP	00043211	RALPHA2	Activité alpha globale en Bq/L	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<0,04	0	Bq/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/09/2007	TTP	00050487	RALPHA2	Activité alpha globale en Bq/L	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<0,04	0	Bq/L
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/10/2004	TTP	00037305	RBETA2	Activité bêta globale en Bq/L	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	0,420000	0.42	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	10/05/2005	TTP	00038559	RBETA2	Activité bêta globale en Bq/L	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<0,40000	0	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/05/2006	TTP	00043211	RBETA2	Activité bêta globale en Bq/L	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<0,4	0	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/09/2007	TTP	00050487	RBETA2	Activité bêta globale en Bq/L	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<0,4	0	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/10/2004	TTP	00037305	ACTITR	Activité Tritium (3H)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<10,0	0	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	10/05/2005	TTP	00038559	ACTITR	Activité Tritium (3H)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<10,0	0	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/05/2006	TTP	00043211	ACTITR	Activité Tritium (3H)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<10,0	0	Bq/l
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINTE LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/09/2007	TTP	00050487	ACTITR	Activité Tritium (3H)	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<10,0	0	Bq/l

SIAEPA - radio activité - Station de la Rouquette

N°UGE	Unité de Gestion (UGE)	PSV - Commune - Nom	N°INSTALLATION	INSTALLATION	N°PSV	POINT DE SURVEILLANCE	Date du prélèvement	Type d'installation	Code du PLV	Code para.	Paramètre mesuré		INS - Etat - Libellé	INS - Etat - Code	Valeur alpha numérique	Valeur mesurée ("traduite")	Unités
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	19/10/2004	TTP	00037305	DTI	Dose totale indicative	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<0,1	0	mSv/an
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	10/05/2005	TTP	00038559	DTI	Dose totale indicative	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<0,1	0	mSv/an
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	17/05/2006	TTP	00043211	DTI	Dose totale indicative	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<0,1	0	mSv/an
0208	SYNDICAT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	001546	STATION DE LA ROUQUETTE	1839	STATION DE LA ROUQUETTE	26/09/2007	TTP	00050487	DTI	Dose totale indicative	SORTIE RESERVOIR	Actif	ACT	<0,1	0	mSv/an

Annexe 6.4 : Avis de l'hydrogéologue agréé

Rapport de Monsieur Perrissol – 15 mars 2010

EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION
HUMAINE

AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGRÉ EN
MATIÈRE D'HYGIÈNE PUBLIQUE

RAPPORT FINAL

**CAPTAGE DE LA ROUQUETTE
FORAGES R1 ET R2**

**SUR LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE
(GARD)**

DESSERVANT LE
SIAEPA DE SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE

MATRE D'OUVRAGE
SIAEPA DE SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE

15 mars 2010

M PERRISSOL

SOMMAIRE

LISTE DES PLANCHES	3
1. PREAMBULE	4
2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE	5
3. LOCALISATION	8
4. GEOLOGIE, HYDROGEOLOGIE	8
4.1. GEOLOGIE	8
4.2. HYDROGEOLOGIE.....	9
5. CARACTERISTIQUES DES CAPTAGES	10
6. QUALITE DE L'EAU	11
7. ENVIRONNEMENT ET VULNERABILITE	12
8. AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE	13
8.1. DISPONIBILITE EN EAU	13
8.2. AMENAGEMENT DES FORAGES	14
8.3. DELIMITATION DES PERIMETRES DE PROTECTION	14
8.3.1. <i>Périmètre de Protection Immédiate</i>	14
8.3.2. <i>Périmètre de Protection Rapprochée</i>	14
8.3.3. <i>Périmètre de Protection Éloignée</i>	15
8.4. PRESCRIPTIONS.....	15
8.4.1. <i>Prescriptions pour les Périmètres de Protection Immédiate</i>	15
8.4.2. <i>Prescriptions pour le Périmètre de Protection Rapprochée</i>	15
8.4.3. <i>Prescriptions pour le Périmètre de Protection Éloignée</i>	15
9. CONCLUSION	18
ANNEXES	20

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 : Carte de localisation et des Périmètres de Protection Rapprochée et Eloignée	
Planche 2 : Localisation cadastrale et Périmètre de Protection Rapprochée	
Planche 3 : Coupe du forage R1	
Planche 4 : Coupes du forage R2	
Planche 5 : Périmètre de Protection Immédiate	
Planche photos 1 : Forage R1	36
Planche photos 2 : Forage R2	
Rapport d'analyses	28

EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE
SIAEP DE SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE
GARD

CAPTAGE DE LA ROUQUETTE
FORAGES R1 ET R2

RAPPORT FINAL

1. PREAMBULE

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE dessert les communes de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE, FONTARÈCHES et LA BRUGUIÈRE.

L'alimentation en eau potable du syndicat se fait à partir du captage de la Rouquette (deux forages) sur la commune de Saint-Laurent, et du captage d'Estresson (un forage) sur la commune de FONTARÈCHES ; afin de compléter et diversifier sa ressource, le syndicat a fait réaliser un nouveau captage (un forage d'exploitation et un forage de secours prévus) au lieu dit Sadargues, sur la commune de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE.

Aucun de ces captages ne possède d'autorisation d'exploitation. Le Syndicat a entrepris une procédure de régularisation.

A cette fin, Monsieur le Préfet du Gard, sur proposition du Coordonnateur des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique par le ministère en charge de la santé, m'a désigné par lettre du 28 août 2007 pour donner l'avis sanitaire hydrogéologique concernant le captage de la Rouquette.

Je me suis rendu à SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE le 19 décembre 2007 et j'ai visité les lieux en compagnie de MM Algéras, président du Syndicat, Vernassal, technicien du Syndicat, Veaute ingénieur d'études sanitaire à la D.D.A.S.S. et M^{lle} Abizenda technicienne sanitaire à la D.D.A.S.S.

Dans un avis sanitaire préliminaire en date du 10 mars 2008, j'avais demandé des données complémentaires qui m'ont été fournies.

Le présent rapport constitue l'avis sanitaire hydrogéologique final pour le captage de la Rouquette (forages R1 et R2).

2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

DONNEES GENERALES

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assèchement (SIARPA) de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE dessert les communes de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE, FONTARECHES et LA BRUGUIERE.

L'évolution¹ de la population permanente (données INSEE) desservie au cours de la période 1968 - 2007 est présentée dans le tableau 1.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
LA BRUGUIERE	172	158	188	181	183	280
FONTARECHES	108	76	89	149	190	237
SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE	238	295	380	535	592	698
Total SIARPA	518	529	657	865	964	1215

Tableau 1 : Evolution de la population permanente

Pour 2007 la population maximale desservie est présentée dans le tableau 2.

Année 2007	Population permanente	Population saisonnière estimée	Population totale
LA BRUGUIERE	280	252	532
FONTARECHES	237	192	429
SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE	698	300	998
Total SIARPA	1 215	744	1 959

Tableau 2 : Estimation de la population maximale en 2007.

La population moyenne pour 2007 (10 mois à 1215 plus 2 mois à 1959) s'établit à 1359 personnes.

Le Schéma de Cohérence Territoriale UZEGE - PONT DU GARD prévoit un accroissement annuel de la population de 2,2 % par an sur le territoire du syndicat. A l'horizon 2030, les populations estimées sont données par le tableau 3.

Horizon 2030	Population permanente	Population saisonnière	Population totale
LA BRUGUIERE	462	416	878
FONTARECHES	391	331	722
SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE	1 152	504	1 656
Total SIARPA	2 005	1 251	3 256

Tableau 3 : Estimation de la population à l'horizon 2030

Le tableau 4 donne les volumes produits, distribués et facturés ainsi que le rendement du réseau de distribution (volume facturé + vol non comptabilisé/volume distribué) et le

¹ CHINGER ENVIRONNEMENT, mars 2009 : SIARPA de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE, Captage de la Rouquette. Etude préalable, synthèse hydrogéologique, vulnérabilité. Dossier N°001 08 03/05.A

Captage de la Rouquette

rendement global (volume facturé + vol non comptabilisé/volume produit) ; le volume non comptabilisé correspond aux vidanges des réservoirs, purges de réseau et des prélèvements sans compteurs (robinets des cimetières, salles municipales...).

	Vol produit m ³ /an	Vol distribué m ³ /an	Vol facturé m ³ /an	Vol non comptab. m ³ /an	Rendement distribution	Rendement global
2006	135 115	109 356	96 234	1 000	89 %	72 %
2007	126 949	105 216	89 434	1 000	86 %	71 %
2008	120 081	106 805	95 423	1 000	99 %	80 %

Tableau 4 : Volumes produits et distribués, rendements des réseaux

D'après le tableau 4, il semble que des pertes importantes se produisent entre les captages et les réservoirs.

Pour 2009, les données en production montrent une forte augmentation puisque 144 913 m³ ont été prélevés sur les 11 premiers mois.

Les productions des mois de pointe ainsi que les moyennes quotidiennes en pointe sont données dans le tableau 5. Le débit du jour de pointe ne peut pas être déterminé car les deux captages ne sont pas sollicités au maximum le même jour.

	2006	Moy quot.	2007	Moy quot.	2008	Moy quot.	2009	Moy quot.
Juillet	19 984	645	17 143	553	16 094	519	27 621	891
Août	16 853	544	16 523	533	14 908	481	19 220	620

Tableau 5 : Production des mois de pointes (m³/mois) et moyenne quotidien en pointe (m³/j)

Pour 2007, le ratio moyen en production par habitant (1339 habitants) est de 266 l³/hab. Pour le mois de pointe (juillet) de la même année (1 959 habitants), le ratio est de 291 l³/hab. Ces ratios sont élevés pour des communes rurales.

Avec ce ratio de 290 l³/hab, les besoins en production à l'horizon 2030 seraient de 580 m³/j en moyenne et de 944 m³/j, arrondis à 1 000 m³/j pour les mois de pointe.

Cette valeur sera sensiblement augmentée si le rendement du réseau devait chuter à 70 % et la limite de capacité de production théorique des forages actuels (1 200 m³/j) serait atteinte voire même dépassée.

DONNEES SUR LA ROUQUETTE HISTORIQUE

A l'origine, les captages de la Rouquette étaient constitués² par :

1. Le captage de l'eau suintant dans une galerie d'une ancienne mine de lignite dite « source » de la mine, située près de la Tave, au nord des forages actuels ;
2. Une tranchée drainante longue de 50 à 70 m, située le long du chemin au bord duquel ont été réalisés par la suite les forages R1 et R2 ;
3. Un système de tranchées drainantes en U (longueur totale 70 m) situé au sud de la route d'accès à la cave coopérative avec ouvrage collecteur sous cette route.

² Orsengo R., 17 juillet 1975 : Syndicat d'AEF de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE (35). Etude hydrogéologique sur les ressources locales en eau potable offertes par la région en vue d'augmenter les débits des captages du syndicat.

Captage de la Rouquette

L'eau captée rejoignait des ouvrages collecteurs d'où elle était refoulée par pompage vers le réservoir communal.

Ces captages avaient été réaménagés⁵ en 1975. En particulier, trois courtes tranchées drainantes disposées radialement et une tranchée longue de 200 m avaient été creusées au nord de la route de la mine coopérative. Le débit collecté par les tranchées radiales était assez important (1 l/s) mais pas celui de la tranchée de 200 m ; il a alors été décidé d'abandonner celle-ci ainsi que les anciennes tranchées drainantes situées au sud de la route (3 ci-dessus). Un forage FI, profond de 30 m (?) a été réalisé entre deux des nouvelles tranchées et a donné un débit intéressant. Il a été raccordé au réseau ; toutes les autres tranchées ainsi et le captage de la mine sont alors abandonnés.

Les besoins en eau ayant augmentés, le forage R1 de la Rouquette, implanté par un samcier, a été réalisé et mis en service en 1983 - 84. Son fonctionnement perturbait le forage FI mais comme le débit de R1 était alors suffisant pour couvrir les besoins, FI est abandonné. Afin de disposer d'un ouvrage de secours, le forage R2 a été réalisé et équipé en 1989.

Afin d'augmenter et diversifier sa ressource, le syndicat a fait réaliser en 1994 le forage d'Estrasson sur la commune de FONTARECHES.

Enfin, pour augmenter et diversifier ses ressources ainsi que pour améliorer la distribution, le syndicat est en train de réaliser un forage d'exploitation associé à un forage de secours au lieu dit Sadargues, au nord du village de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE.

CAPTAGE ACTUEL DE LA ROUQUETTE

Le captage actuel comprend le forage R1, utilisé de manière régulière, et le forage R2 conservé en secours.

La production du forage R1 de la Rouquette est donnée dans le tableau 7.

	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Octob	Nov	Déc
2006	4 495	2 794	5 679	5 697	6 376	9 495	9 495	8 804	6 360	5 124	4 860	4 890
2007	4 619	4 508	4 619	4 560	5 952	6 000	7 130	7 533	6 570	4 619	4 350	4 247
2008	6 959	1 000	6 818	4 488	4 463	5 336	6 639	6 152	4 989	4 623	4 268	4 493
2009	4 991	4 984	6 076	5 820	5 890	6 310	7 936	6 127	6 960	5 549	5 070	/

Tableau 7 : Production mensuelle du forage R1 de la Rouquette (m³).

Le tableau 8 donne les productions annuelles du forage R1 et la production quotidienne moyenne. La production maximale du forage sur les trois dernières années a été atteinte le 13/08/2009 avec 305 m³/j.

	2006	2007	2008	2009
Total annuel (m ³)	73 969	64 707	61 275	67 728
Prod quotid moy (m ³ /j)	205	178	168	202

Tableau 8 : production annuelle et quotidienne moyenne du forage R1 (il manque le mois de décembre 2009)

Le forage R1 de la Rouquette refoule l'eau dans le réservoir de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE (d'une contenance de 250 m³) qui alimente la majeure partie de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE et le réservoir de FONTARECHES (250 m³). Ce dernier alimente les quartiers ouest de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE et FONTARECHES mais il sert

⁵ Plégar R., 15 octobre 1975. Rapport géologique sur les possibilités d'amélioration des captages du syndicat C.A.P.P de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE (30). Arrêtés de protection

aussi de bâche de pompage pour refouler environ 10 m³/h dans le réservoir de LA BRUGUIERE (250 m³). Le réservoir de LA BRUGUIERE reçoit directement l'eau du forage d'Ystrasson ; il alimente LA BRUGUIERE et, en retour, FONTARECHES et l'ouest de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés par le Syndicat, le forage R2 de la Rouquette est gardé en secours mais il est mis en fonctionnement environ 1/2 heure par semaine avec mise en décharge de l'eau.

3. LOCALISATION

Les forages R1 et R2 de la Rouquette sont sur le territoire de la commune de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE, département du Gard (planche 1).

Ils se situent sur la parcelle 201 de la section F de ladite commune (planche 2).

Les coordonnées Lambert III du forage R1 (d'après plan du géomètre) sont : x = 769,599 ; y = 3 202,009 ; z = 212 m.

Les coordonnées Lambert II étendu correspondantes du forage R1 sont : x = 769,683 ; y = 1 991,965.

Les coordonnées Lambert III du forage R2 (d'après plan du géomètre) sont : x = 769,453 ; y = 3 202,028 ; z = 213 m.

Les coordonnées Lambert II étendu correspondantes du forage R2 sont : x = 769,636 ; y = 1 991,984.

Les forages se trouvent au sud du village, en bordure de la route départementale n° 25 pour R1 et à une cinquantaine de mètres en retrait de cette route pour R2. Ils sont sur le versant rive droite de la Tave, à environ 300 m de celle-ci et à une vingtaine de mètres plus haut, dans un environnement boisé.

Les forages ne sont pas en zone inondable.

4. GEOLOGIE, HYDROGEOLOGIE

Le territoire de la commune de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE est couvert par les feuilles UZES (n° 939) et PONT-SAINT-ESPRIT (n° 913) de la carte géologique de la FRANCE à 1/50 000.

4.1. GEOLOGIE

Dans les environs d'UZES, la couverture sédimentaire d'âge secondaire a été affectée au cours de l'orogénèse pyrénéenne par des plissements à grand rayon de courbure dont les plans axiaux ont une orientation générale est - ouest.

Ces plissements se traduisent en surface par une succession d'anticlinaux où affleurent largement les calcaires barrémiens à faciès argonien, et de synclinaux dans lesquels sont conservées les séries du Crétacé supérieur et des placages de dépôts tertiaires. SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE, LA BRUGUIERE et FONTARECHES se trouvent dans l'un de ces synclinaux, dit synclinal de la Tave (figure 1 ci-dessous).

Captage de la Rouquette

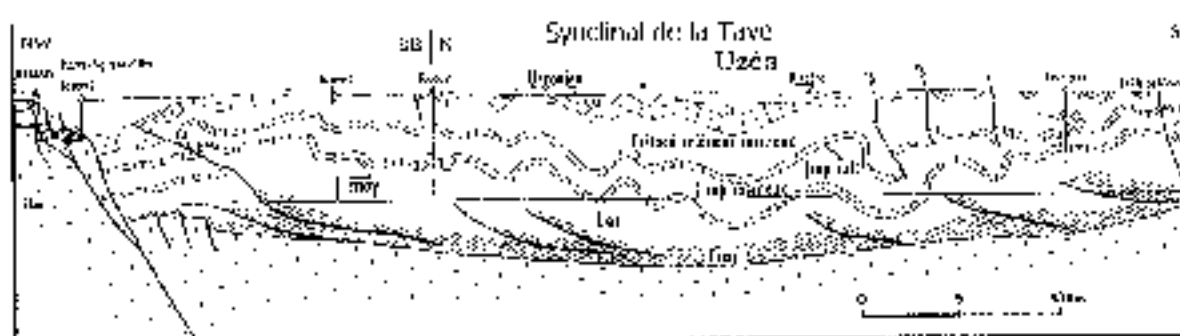


Figure 1 : coupe structurale schématique du Languedoc sur le méridien d'Uzès (Arlhaud et Séguret, 1981)

Le synclinal de la Tave a des flancs très recroisés, en particulier le flanc sud, avec des pendages variant de 45° à 80° . Il est affecté par des failles de direction $N130^{\circ} E$ et $N20^{\circ} E$ ayant joué en décrochement de faible amplitude ou en faille normale.

Dans le synclinal de la Tave, la série crétacée est la suivante (de bas en haut). Sur les calcaires à Rudistes (Barremien), considérés ici comme étant le substratum, reposent les calcaires argileux ou gréseux et les marnes de l'Aptien, d'une épaisseur totale d'environ 50 à 80 m. Au-dessus se développe l'Albien uniquement représenté dans le synclinal de la Tave par des sables « rutilants ou jaunes » dont l'épaisseur varie de 3 m à 100 m. Il est recouvert par le Cénomaniens qui comprend à la base des sables et grès quartzites à Orbitolines (dont l'épaisseur serait de 80 à 120 m) puis des calcaires argileux avec des niveaux de lignite (épaisseur 70 m environ) et enfin une dizaine de mètres de calcaire argileux avec des cherts (silicifications). Le Crétacé se termine ici par le Turonien formé de calcaires gréseux et de grès et sables siliceux épais de 10 à 30 m.

Localement, des placages d'Eocène, Oligocène et Miocène recouvrent en discordance la série plissée. Enfin, des dépôts quaternaires d'origine périglacière (formations résiduelles, colluviales sable argileuses, loess) masquent par endroit les formations antérieures.

La coupe géologique du forage R1, implanté dans le flanc sud du synclinal de la Tave, n'a pas été relevé ; le forage R2, voisin, a recoupé :

- 0 à 3 m : argile sableuse grenat ;
- 3 à 8 m : sable argileux jaune ;
- 8 à 12 m : alternance de sable et d'argile jaune ;
- 12 à 20 m : grès peu consolidé gris-vert ;
- 20 à 59 m (fond de l'ouvrage) : alternance de sable ou grès peu consolidé gris-jaune et d'argile noir jaune ou blanche.

Ces niveaux représentent le Cénomaniens inférieur.

4.2. HYDROGEOLOGIE

Dans la série présentée ci-dessus, seuls les calcaires à faciès urgonien et les sables de l'Albien - Cénomaniens inférieur sont aquifères. Les calcaires urgoniens ne sont pas concernés par les forages de la Rouquette.

L'aquifère des sables a une géométrie et fond de niveau puisqu'il s'étend à l'ensemble du synclinal de la Tave.

Il s'agit d'un aquifère de porosité coincé entre des niveaux plus riches en argile et marnes, donc moins perméables, qui sont l'Apvien au « mur » et le Cénozoïen supérieur au « toit ».

L'alimentation de l'aquifère se fait à partir des zones d'affleurement sur le pourtour du synclinal ; en raison des pentages, ces zones constituent une étroite bande ayant sur une carte la forme d'une parabole. La nappe est libre sur le pourtour du synclinal et captive dans sa partie axiale.

A l'affleurement, les sables aquifères n'ont aucune couverture protectrice, si ce n'est éventuellement quelques centimètres de sol.

Lors de sa réalisation, le forage R1 était artésien, ce qui explique l'existence des sources d'eau trouvées par les drains près de la cave coopérative. La mise en exploitation du forage R1 a provoqué un abaissement du niveau statique qui a induit un tarissement plus ou moins complet de ce captage superficiel et une diminution de la productivité du forage R1 (situé entre les drains).

Actuellement, en été, le niveau statique se trouve à environ 8 m de profondeur dans le forage R1 qui peut cependant redevenir artésien lors des périodes pluvieuses prolongées.

Lorsque le forage R1 de la Rouquette déborde, la cote NGF du niveau ne dépasse certainement pas 215 m NGF. Le 5 mai 2005, le niveau était approximativement à la cote NGF 240 m dans le forage d'Estrasson ; il y a donc un gradient hydraulique important du nord-ouest vers le sud-est.

Le Syndicat n'a pas pu mettre à ma disposition les éventuels essais par pompages effectués sur les forages R1 et R2. Leur utilisation depuis plusieurs années laisse supposer que l'aquifère possède ici des caractéristiques hydrodynamiques intéressantes mais il ne m'est pas possible de savoir si cet aquifère est susceptible de fournir à l'année des volumes très supérieurs à ceux actuellement prélevés (cf. tableaux 7 et 8).

5. CARACTERISTIQUES DES CAPTAGES

Le forage Rouquette 1 (planche 3) a été réalisé en 1982 ou au début 1983 et équipé en 1983.

Il comprend un avant puits profond de 20 m ayant reçu un tube en acier noir de diamètre 260/273 mm avec rinçation sous pression de l'espace annulaire.

Le puits atteint la profondeur de 80 m et il est équipé d'un tube en acier noir lanterné de diamètre 161/168 mm de 18 à 80 m.

Le forage était artésien en fin de foration.

Le forage est dans un abri parallélépipédique en maçonnerie semi-enterré, long d'environ 3 m pour 1,2 m de large et 1 m de profondeur. La dalle supérieure est percée de deux trous d'homme fermés par des capots en fonte étanches dont l'un est muni d'une cheminée d'aération (planche photos 1).

La tête du forage est formée par deux diam. plaques en acier non jointives, entre lesquelles passe la conduite de refoulement. Celle-ci comprend un compteur volumétrique à tête émettrice, un clapet anti-retour, un robinet de prise d'eau brute, une vanne et un tuyau d'injection de chlore gazeux.

D'après les données du Syndicat, ce forage est équipé d'une pompe Guillard type S6 - 30 d'un débit nominal de 38 m³/h pour une HMT de 70 m placée à 75 m de profondeur.

A côté du forage se trouve un bâtiment en maçonnerie comportant trois cellules abritant respectivement l'armoire électrique, le dispositif de chloration et un anti-bélier.

L'ensemble est dans un enclos grillagé avec un portail métallique fermant à clé.

Le forage Rouquette 2 (planche 4) a été réalisé du 17 au 26 avril 1989 par l'entreprise Brasse de SAINT QUENTIN-LA-POTERIE. La foration a été faite au marteau fond de trou mû à l'air comprimé.

Il a été foré en diamètre 380 mm de 0 à 19,5 m : un tube en acier de diamètre 260 x 273 mm a été mis en place de 0,3 m au-dessus du sol jusqu'à 19,2 m de profondeur. L'espace annulaire a été cimenté sous pression.

La foration a été reprise en diamètre 258 mm jusqu'à la profondeur finale de 59 m.

Ce forage est équipé d'un tubage en PVC de diamètre 180 x 200 mm de la surface du sol jusqu'à 55,7 m de profondeur : il est crépiné (fentes usine, slot 1 mm) de 15,30 m à 55,7 m. L'espace annulaire a été gravillonné jusqu'à la surface.

BERGA Sol précise : « La foration à l'air a provoqué des cavités qui ont dû être comblées par du gravier 3/6 mm (5 m³) »

Le forage R2 est dans un abri parallélépipédique en béton semi-enterré, long d'environ 3 m pour 1 m de large et 1 m de profondeur. La dalle supérieure est percée de deux trous d'homme fermés par des capots en fontes étanches dont l'un est muni d'une cheminée d'aération (planche photos 2).

La tête du forage est fermée par une plaque en acier ou étanche. La conduite de refoulement comprend un clapet anti-retour, un manomètre et une vanne. Elle est raccordée à la conduite de refoulement de R1.

6. QUALITE DE L'EAU

Je ne dispose pas d'analyse de première adduction de l'eau des forages R1 et R2 de la Rouquette. La seule analyse à ma disposition est une analyse de type NRPOG concernant le forage R2 (rapport d'analyse reproduit en annexe, prélèvement du 16/07/2007) : des compléments d'analyses seront à réaliser afin d'obtenir tous les paramètres d'une analyse de première adduction.

En raison de leur proximité, la qualité de l'eau est certainement la même dans les deux forages.

D'après le rapport d'analyse, il s'agit d'une eau moyennement minéralisée (conductivité de 330 µS/cm à 25° C, TAC 11 °F, TH 13,5 °F) de type bicarbonatée calcique (26 mg/l de calcium). Le pH est de 6,55. L'eau est agressive.

La teneur en nitrates, bien que faible (9,1 mg/l), peut traduire une légère pollution vraisemblablement d'origine agricole.

On note la présence de 28 mg/l d'anhydrite carbonique qui peuvent expliquer une partie de l'agressivité de l'eau.

D'après ce rapport d'analyse, l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés est conforme aux exigences de qualité fixées pour les eaux destinées à la consommation humaine.

Pour la radioactivité, la dose totale indicative est conforme aux exigences fixées par le code de la santé publique.

Les caractéristiques physico-chimiques de l'eau montrent qu'elle est en équilibre avec les roches encrassantes. Bien que les sables cénomaniens soient essentiellement siliceux, ils sont en contact à leur toit et à leur mur avec des formations contenant des calcaires ; ceci permet d'expliquer la très légère acidité de l'eau (taibeu siliceux) et son profil bicarbonaté calcique (contact avec les calcaires).

Les forages R1 et R2 font l'objet d'un suivi analytique depuis plusieurs années au cours duquel des teneurs anormales en certaines substances agricoles ont été épisodiquement détectées. Il s'agit de chlorodibromoéthane (0,70 µg/l), dichloromonobromoéthane (0,30 µg/l) et du Folpel (0,63 µg/l) ; la limite de qualité de ces substances est de 0,1 µg/l. La présence de ces substances confirme l'existence de pollutions d'origine agricole.

Une analyse fait aussi état de la présence de 55 µg/l de nickel (limite de qualité : 20 µg/l).

Une recherche de ces éléments est nécessaire afin de confirmer le caractère occasionnel ou pérenne de leur présence. Dans le cas où leur présence est permanente, des mesures de restriction seront à prendre.

La turbidité était de 0,86 NPTU

Des dispositions seront prises pour traiter la turbidité dans le cas de l'utilisation de R2.

La qualité bactériologique est bonne mais seulement deux paramètres ont été recherchés.

7. ENVIRONNEMENT ET VULNERABILITE

Aux alentours de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE, les calcaires barrémiens sont le domaine de la garrigue alors que les séries massives calcaires du Crétacé supérieur, dans les synclinaux, permettent le développement de boisements et de cultures.

Pour les captages de la Rouquette, la zone sensible se résume à une étroite bande de terrain correspondant aux affleurements des sables de l'Albien - Cénomannien inférieur du flanc sud du synclinal de la Tuve. L'inventaire des risques de pollution dont les éléments sont repris ci-dessous porte sur une partie de ce flanc sud, longue de quelques centaines de mètres. Cette distance est suffisante pour assurer une bonne filtration par les sables de l'aquifère et elle supérieure à la zone d'influence supposée du captage.

L'inhab qui forme le versant où se trouvent les forages est essentiellement boisé. Un peu au sud, sur le replat de la Veyre, existent des parcelles cultivées principalement en vignes, avec quelques petits vergers et oliveraies, mais la plupart des parcelles sont en friche.

Il n'y a pas d'industrie ni d'installation Classée pour la Protection de l'Environnement ancienne ou en activité, hormis l'ancienne mine de lignite qui se résume en fait à une simple galerie abandonnée depuis longtemps.

Les voies de communications sont essentiellement des chemins de desserte agricole sauf la route départementale n° 23, d'UZÈS à SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE, qui passe à proximité du forage R1. Cette route est bordée par un paraveau non étanche qui passe entre elle et le forage.

Il existe à une centaine de mètres à l'est des forages les bâtiments d'une cave coopérative ; il n'y est plus procédé à la vinification et elle sert uniquement pour le stockage de vin. D'après le dossier d'études préalables, il y existerait (parcelle 259 section F) un « dépôt d'effluents vinicoles » et une « cave non identifiée ».

Dans ce secteur, il n'y a pas de canalisation de transport de matière dangereuse ni d'eau usée, le réseau d'assainissement de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE ne venant pas au sud

de la Cave. Les quelques habitations présentes à proximité des forages de la Rouquette et la cave coopérative ont des assainissements non collectif.

Il n'existe ni décharge actuelle ou ancienne, ni centre de transfert d'ordures ou déchèterie ni plan d'épandage de boues ou autres déchets ou d'effluents viticoles.

Les seuls tirages ou captages recensés dans le secteur sont soit les anciens captages du Syndicat (la Mine et les drains et forage sous la cave coopérative), et les captages actuels.

Bien qu'éloignée du secteur considéré, la station d'épuration de LA BRUGUIÈRE se trouve à proximité d'un fossé qui rejoint le ruisseau de Veyre ; ce ruisseau, qui ne coule qu'après les très fortes pluies, traverse les près aquifères en amont des forages de la Rouquette et se prolonge au sud de celui-ci. Le ruisseau de Veyre participe donc à l'alimentation de l'aquifère.

La station est de type géoassainissement avec une capacité de 200 équivalents habitants : elle a été construite en 2001. Elle comprend un écrieur de débit, une fosse toutes eaux, un préfiltre décollant et un filtre à sable vertical semi-drainé. Bien qu'aucun rejet de la station dans le fossé n'ait été constaté, elle constitue néanmoins un risque pour l'aquifère en cas de dysfonctionnement ou de débordement consécutif à une forte pluviosité.

La vulnérabilité de l'aquifère est forte puisque les sables affleurent sans protection sur de grandes surfaces. Cependant, l'environnement est assez favorable à la préservation de la qualité de l'eau.

8. AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE

8.1. DISPONIBILITE EN EAU

Les besoins du Syndicat sont couverts par l'exploitation du forage R1 de la Rouquette et du forage F2 d'Estrasson.

Le forage R2 de la Rouquette est conservé en secours, en cas d'avarie sur R1. Il présente à la mise en route une assez forte turbidité qui s'estompe par la suite. Cette turbidité impose de limiter le débit produit car l'entraînement de particules causera rapidement des dommages à l'ouvrage.

La capacité théorique de production du forage R1 de la Rouquette serait de 35 m³/h pendant 20 heures par jour soit 700 m³/j mais aucun essai ne permet de confirmer cette capacité.

Ce forage est exploité en fonction des besoins et semble ne jamais être utilisé au maximum de sa capacité théorique : le 13/08/2009, jour du prélèvement maximal sur les 4 dernières années, le forage a été sollicité à hauteur de 305 m³/j.

Le forage R1 fournit actuellement en moyenne 205 m³/j soit 74 825 m³/an.

A l'horizon 2030, la production moyenne nécessaire serait de 300 m³/j soit 109 500 m³/an.

A l'horizon 2030, les besoins du Syndicat pour le mois de pointe devraient avoisiner 1 200 m³/j. Comme le forage d'Estrasson ne peut fournir au plus que 500 m³/j, le forage R1 de la Rouquette devra donc être sollicité à hauteur de sa capacité maximale théorique.

Outre le fait que qu'il n'est pas démontré que ce forage peut fournir un tel débit sur de longues périodes, il est important de tenir compte du fait qu'il aura plus de 45 ans en 2030 et qu'il ne sera peut-être plus fonctionnel à cette date.

Une ressource de remplacement est à prévoir sur le même site ou sur un autre site.

Les disponibilités en eau proposées ci-dessus correspondent aux besoins actuels et futurs estimés du Syndicat. Elles ne prennent pas en compte les contraintes du Code de l'Environnement qui visent l'impact de ces prélèvements sur le milieu naturel.

8.2. AMENAGEMENT DES FORAGES

L'aménagement des forages R1 et R2 devra être mis en conformité avec les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 « portant application du décret n° 96-102 du 7 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forage, Création de puits ou d'ouvrages souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement » ainsi qu'avec les autres textes en vigueur.

En particulier, il est rappelé qu'au minimum :

- La tête des forages doit dépasser de 0.50 m de la surface du sol ;
- La tête des forages doit être étanche (plaque boulonnée sur bride soudée, passage de canalisation de refoulement et passes câbles étanches) ;
- Une dalle en béton de 2 m de rayon avec pente vers l'extérieur doit entourer la tête des forages ;
- Un robinet de prise d'eau brute désinfectable doit se trouver sur la canalisation de refoulement de chaque forage, en amont de l'injection du traitement de désinfection ;
- Les abris des forages doivent être propres et correctement entretenus.

8.3. DELIMITATION DES PERIMETRES DE PROTECTION

8.3.1. Périmètres de Protection Immédiate

Pour le forage R1, le Périmètre de Protection Immédiate correspondra à l'enclos existant (planche 5, planche photos 1).

Un Périmètre de Protection Immédiate sera créé autour du forage R2 si celui-ci reste susceptible d'être utilisé pour l'alimentation.

Ce périmètre sera un rectangle dont les limites seront à 5 m au minimum des côtés de l'abri du forage, sauf dans l'angle ouest où la limite suivra le bord du chemin (planche 5).

8.3.2. Périmètre de Protection Rapprochée

Les deux forages sont suffisamment proches pour être englobés dans un Périmètre de Protection Rapprochée commun. Ce périmètre couvrira les affleurements de l'aquifère et leurs abords dans la zone correspondant à la zone d'influence supposée des forages, augmentée d'une marge de sécurité. Pour tenir compte du gradient hydraulique, il aura une plus grande extension vers l'amont écoulement que vers l'aval.

Il aura l'extension proposée sur les planches 1 et 2.

Ainsi défini, le Périmètre de Protection Rapprochée s'étendra sur une partie des territoires des communes de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE et de FONTARECHES. Il concernera pour partie le Périmètre de Protection Eloigné des forages Fe2 et Fe3 du Mas qui desservent la commune voisine de LA BASTIDE-D'ENGRAS.

8.3.3. Périmètre de Protection Eloignée

En raison de la relative vulnérabilité de l'aquifère, il paraît utile de compléter la protection de l'eau captée par l'instauration d'un Périmètre de Protection Eloignée englobant les zones d'alimentation de l'aquifère situées en amont-écoulement des forages.

Il aura l'extension proposée sur la planche 1. Ce PPF concernera les communes de Fontarèches, LA BRUGUIÈRE, SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE et LA BASTIDE-D'ENGRAS. Ce PPF englobera celui des forages Fe2 et Fe3 du Mas qui alimentent la commune de LA BASTIDE-D'ENGRAS.

8.4. PRESCRIPTIONS

8.4.1. Prescriptions pour les Périmètres de Protection Immédiate

Les parcelles constituant les Périmètres de Protection Immédiate des forages R1 et R2 devront faire (ou avoir fait) l'objet d'une délimitation par un géomètre expert puis d'un découpage cadastral. Elles devront être acquises en pleine propriété par le syndicat ; elles devront rester propriété du syndicat, voire d'une commune.

La clôture du Périmètre de Protection Immédiate du forage R1 peut être conservée.

La parcelle constituant le Périmètre de Protection Immédiate du forage R2 sera clôturée avec une clôture empêchant le passage des hommes et des animaux et munie d'un portail d'accès fermant à clé.

Les prescriptions suivantes seront appliquées dans les Périmètres de Protection Immédiate :

- Ils seront régulièrement nettoyés et débroussaillés avec des moyens mécaniques ou manuels, à l'exclusion de tout désherbage chimique. L'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires (pesticides, désherbant...) y seront strictement interdite ;
- En aucun cas ils ne pourront servir de pacage ou de parcours pour le bétail ;
- Le stockage et l'épandage de toute matière dangereuse ou polluante y seront interdits.
- Aucun puits, forage, excavation ne pourra y être creusé, sauf pour les besoins de l'exploitation, de l'entretien ou de l'amélioration du captage du SIAEPA de SAINT LAURENT-LA-VERNEDE.

D'une manière générale : "Toutes activités autres que celles nécessaires au fonctionnement, à l'entretien et à l'amélioration du captage seront interdites dans les périmètres de protection immédiate".

8.4.2. Prescriptions pour le Périmètre de Protection Rapprochée

Les prescriptions proposées prennent en compte la vulnérabilité assez élevée de l'aquifère ainsi que la présence de rares habitations.

Les installations et activités suivantes seront interdites sauf tolérances particulières précisées au paragraphe suivant :

- les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), y compris les mines, carrières, et gravières, ainsi que leur extension ;
- la réalisation de fouilles, fossés, terrassements et excavations de plus de 2 m de profondeur car le niveau statique de la nappe est à faible profondeur ;
- les installations de transit, de tri, de traitement et de stockage de déchets toutes catégories confondues (inertes, non dangereux, dangereux...) ;
- les dépôts, aires et ateliers de récupération de véhicules hors d'usage ;
- les stockages ou dépôts spécifiques de tous produits susceptibles d'altérer la qualité bactériologique ou chimique des eaux souterraines ou superficielles, notamment les hydrocarbures liquides et gazeux et autres produits chimiques y compris les composés phytosanitaires (pesticides, désherbants...), les eaux usées non domestiques ou tout autre produit susceptible de nuire à la qualité des eaux, y compris les matières fermentescibles (compost, foinier, lisier, purin...) ;
- les dépôts de matériaux ;
- les bassins de rétention d'eaux pluviales ainsi que les rejets issus de ces installations ;
- tous les rejets résiduels quelles que soient leurs origines et natures y compris les rejets d'eaux usées traitées ;
- les nouvelles constructions ;
- les bâtiments à caractère industriel ou commercial ;
- le pacage et le parcage du bétail ainsi que les refuges animaliers et les élevages ;
- les aires de remplissage, de lavage de pulvérisateurs et autres machines agricoles ;
- l'épandage de fumiers, composts, boues de station d'épuration industrielles ou domestiques, engrais, produits phytosanitaires (pesticides, désherbants...) ainsi que tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux ;
- l'épandage superficiel ou souterrain, les déversements ou rejets sur le sol ou en sous-sol, d'eaux usées même traitées, de vinasses... ;
- les aires de chantiers ou d'entretien de matériel ou de véhicules.

Installations et activités tolérées. Ces tolérances concernent les installations et activités interdites dans le Périmètre de Protection Rapprochée mais qui pourront être tolérées, pour tenir compte de l'existant, sous les conditions précisées ci-après :

- Nouveaux puits ou forages à condition que leur conception et leur exploitation soient telles qu'ils n'aient pas d'incidence aussi bien qualitative que quantitative sur le captage public ;
- Stockages d'hydrocarbures dans les cas suivants :
 - remplacement d'une cuve de stockage existante, par une nouvelle cuve d'une capacité au maximum égale au volume antérieur ;
 - volume inférieur à 3 m³ et à usage strictement domestique ;
 - stockages nécessaires à la production d'eau potable (groupe électrogène...).
 Dans ces 3 cas les stockages devront être hors sol et munis d'un couvercle de rétention étanche, à l'abri de la pluie, d'un volume au moins égal au volume de stockage.
- Stockage de produits phytosanitaires (pesticides, désherbants...), engrais, matières fermentescibles dans des quantités limitées aux besoins annuels d'une habitation, ou d'une exploitation agricole sous réserve de conditions garantissant l'absence de risque d'infiltration et de déversement ;

- Extension des logements existants dans des limites n'excédant pas 50 % de la Surface Hors Œuvre Nette (SHON) ;
- Construction d'annexes non habitables associées à ces logements (garages, remises...), n'induisant aucun rejet liquide ni n'abritant aucun produit, ni aucune activité pouvant constituer une menace pour la qualité des eaux souterraines ;
- Elevages extensifs ou familiaux ;
- Epandage de fumiers, composts, engrais, produits phytosanitaires (pesticides, désherbants...) sur des surfaces agricoles régulièrement entretenues selon des modalités culturales limitant au minimum leur utilisation et sans dégradation de la qualité des eaux captées. En cas d'apparition de traces récurrentes de produits issus de ces pratiques dans les eaux captées, l'utilisation de ces produits sera interdite ;
- Bassins de rétention d'eaux pluviales et rejets issus de ces installations dans des dispositifs étanches garantissant la protection des eaux captées.

Installations et activités réglementées

- Les canalisations d'eaux usées seront spécialement conçues en vue d'assurer une étanchéité maximale ;
- L'étanchéité des canalisations d'eaux usées fera l'objet d'un contrôle tous les 5 ans ;
- La création d'infrastructures (routes, ponts ...) ou la modification du tracé des infrastructures existantes et de leurs conditions d'utilisation sera précédée d'études permettant d'en apprécier l'impact tant quantitatif que qualitatif sur les eaux captées. Elles prendront notamment en compte la nature du perméaire traversé en particulier en ce qui concerne les aménagements de reprise puis d'évacuation des eaux de ruissellement sur la voie afin d'empêcher l'infiltration des eaux de lessivage des voies ou des déversements accidentels de produits potentiellement polluants sur la surface de recharge de l'aquifère.

Prescriptions particulières

- Les dispositifs d'assainissement non collectif seront après expertise, mis en conformité avec la réglementation en vigueur et l'arrêté préfectoral n° 2005-00017 du 1^{er} février 2005 visant les dispositions particulières en matière d'assainissement non collectif dans le département du Gard ;
- Les forages et puits existant dans l'emprise de ce périmètre devront être, après expertise, soit bouchés dans les règles de l'art s'il ne sont pas utilisés, soit mis en conformité avec les principes de protection définis par la réglementation en la matière.

Le caniveau longeant la route départementale n° 23 sera rendu étanche sur 100 m en amont et 50 m en aval du forage K1.

Un plan d'alerte et d'intervention en cas de déversement accidentel important de substances polluantes sur la route départementale n° 23 dans sa traversée du périmètre de Protection Rapprochée devra être établi par le SIAEP de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE en relation, notamment, avec le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture du Gard et le Conseil Général du Gard.

8.4.3. Prescriptions pour le Périmètre de Protection Eloignée

Dans le Périmètre de Protection Eloignée, on veillera au strict respect des différentes réglementations, en particulier pour les installations classées pour la protection de l'environnement et pour la réalisation de forages ou pour les forages existants.

De plus, toute activité nouvelle devra prendre en compte la protection des ressources en eau souterraine de ce secteur imposée par la réglementation applicable à chaque projet. En particulier, pour les projets soumis à une procédure préfectorale d'autorisation ou de déclaration, les documents d'incidence ou d'impact à fournir devront tout spécialement détailler les risques de pollutions des eaux souterraines engendrés par le projet et les mesures prises pour y pallier.

Ces recommandations s'appliqueront en particulier aux installations suivantes (liste non exhaustive) qui peuvent présenter un risque pour les eaux souterraines captées :

- dépôts d'ordures, détritus, déchets de toutes natures, matériaux inertes et gravats, ainsi que les installations permettant leur traitement ;
- exploitation et remblaiement de carrières ou gravières ;
- les canalisations de transport d'eaux usées, hydrocarbures et autres produits chimiques etc. ;
- les stockages ou épandages de matières ou de produits polluants ou toxiques, y compris les eaux usées de toutes origines ;
- la création de plan d'eau ;
- l'établissement de cimetières ;
- l'établissement de campings ;
- la construction de bâtiments quel que soit leur usage (d'habitation, agricole, d'élevage, industriel, accueillant du public...) ;
- l'installation de stations d'épuration ou d'assainissements non collectif ainsi que leurs rejets ;
- le stockage ou l'épandage de lisiers, fumiers, boues industrielles, de station d'épuration ou domestiques.

En outre, toutes les constructions futures devront être munies d'un système d'épuration des eaux usées (individuel ou collectif) réglementaire.

Des dispositions seront prises pour que d'éventuels rejets de la station d'épuration de LA BRUGUIÈRE ne puissent pas atteindre le niveau de Veyre.

Tout nouveau forage créé dans ce périmètre devra être réalisé conformément aux prescriptions des textes en vigueur.

9. CONCLUSION

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE dessert les communes de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE, FONTARCIÈRES et LA BRUGUIÈRE.

L'alimentation en eau potable du syndicat se fait en partie à partir du captage de la Rouquette qui comprend les forages R1 et R2, situé sur la commune de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE. Le complément est fourni par le captage d'Istrasson situé sur la commune de FONTARCIÈRES.

Le forage R1 de la Rouquette fournit la totalité de l'eau captée, le forage R2 étant gardé en secours en il présente des problèmes de turbidité.

Le captage couvre les besoins actuels du Syndicat mais l'absence d'essai par pompage sur cet ouvrage ne permet pas de déterminer s'il pourra subvenir aux besoins futurs. En raison aussi de son âge, une ressource de remplacement est à prévoir.

Je ne dispose que d'une analyse de type NRPCG concernant le forage R2. En raison de la proximité des deux ouvrages et du prélèvement dans le même aquifère, il est fort probable que la qualité de l'eau de R1 est comparable à celle de R2.

D'après cette analyse, l'eau est de bonne qualité mais des analyses complémentaires d'un nombre limité de paramètres seront nécessaire pour disposer d'une analyse de type « première addition » pour chacun des forages.

Dans la mesure où ces résultats d'analyses complémentaires seront satisfaisant, **AVIS FAVORABLE** peut être donné à l'utilisation des forages R1 et R2 pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, à condition que soient respectées les éléments proposés au paragraphe 8 du présent rapport.

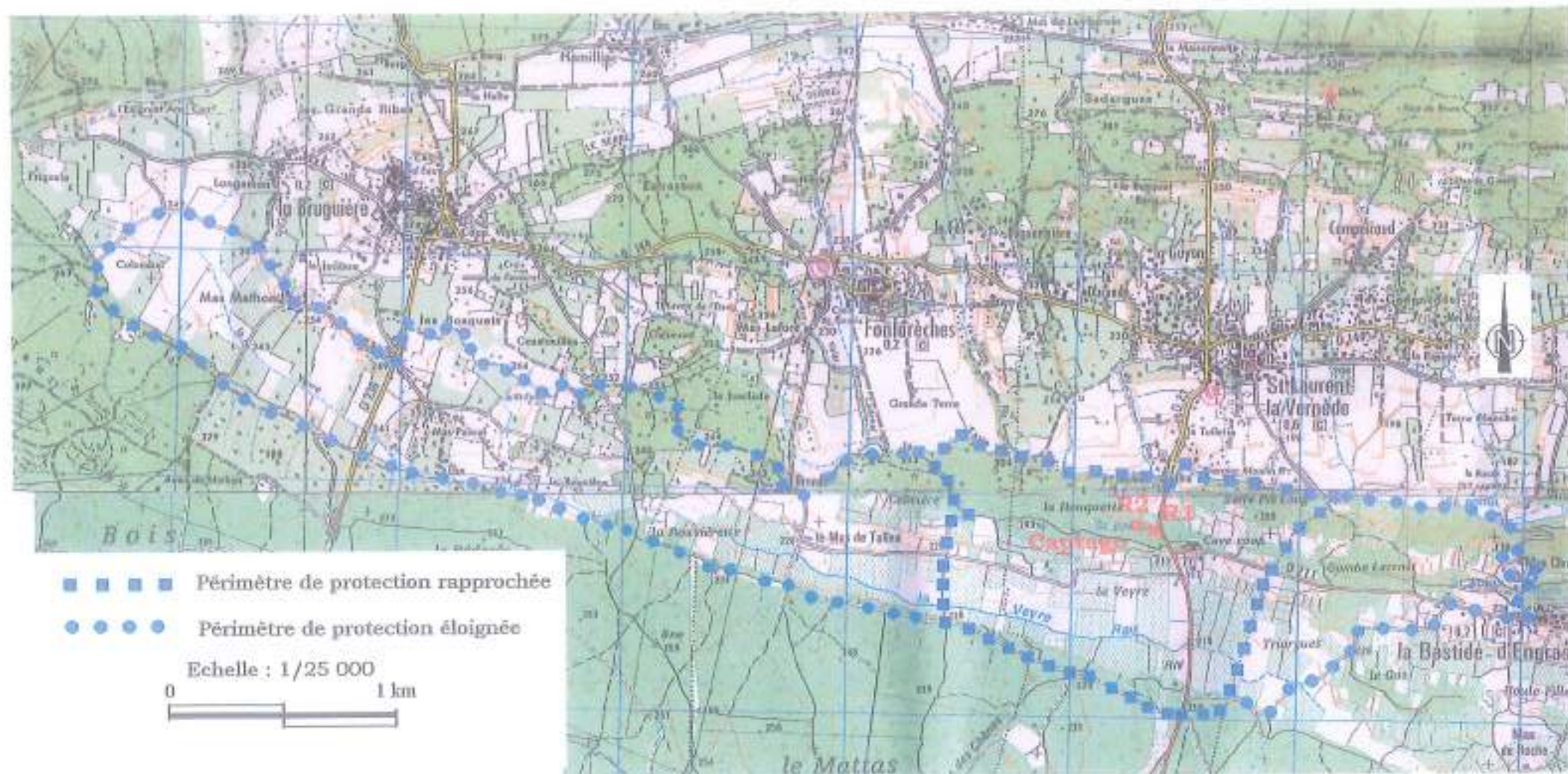
Juvignac, le 15 mars 2010



M FERRISSOL
Hydrogéologue agréé en
Matière d'hygiène publique pour le
Département du Gard

ANNEXES

CARTE DE LOCALISATION ET DES PERIMETRES DE
PROTECTION RAPPROCHEE ET ELOIGNEE



Cartes IGN 2940 OT BAGNOLS-SUR-CEZE – 2941 O UZES

PLANCHE 3

COUPE DU FORAGE R1

Forage n° 1 St Laurent

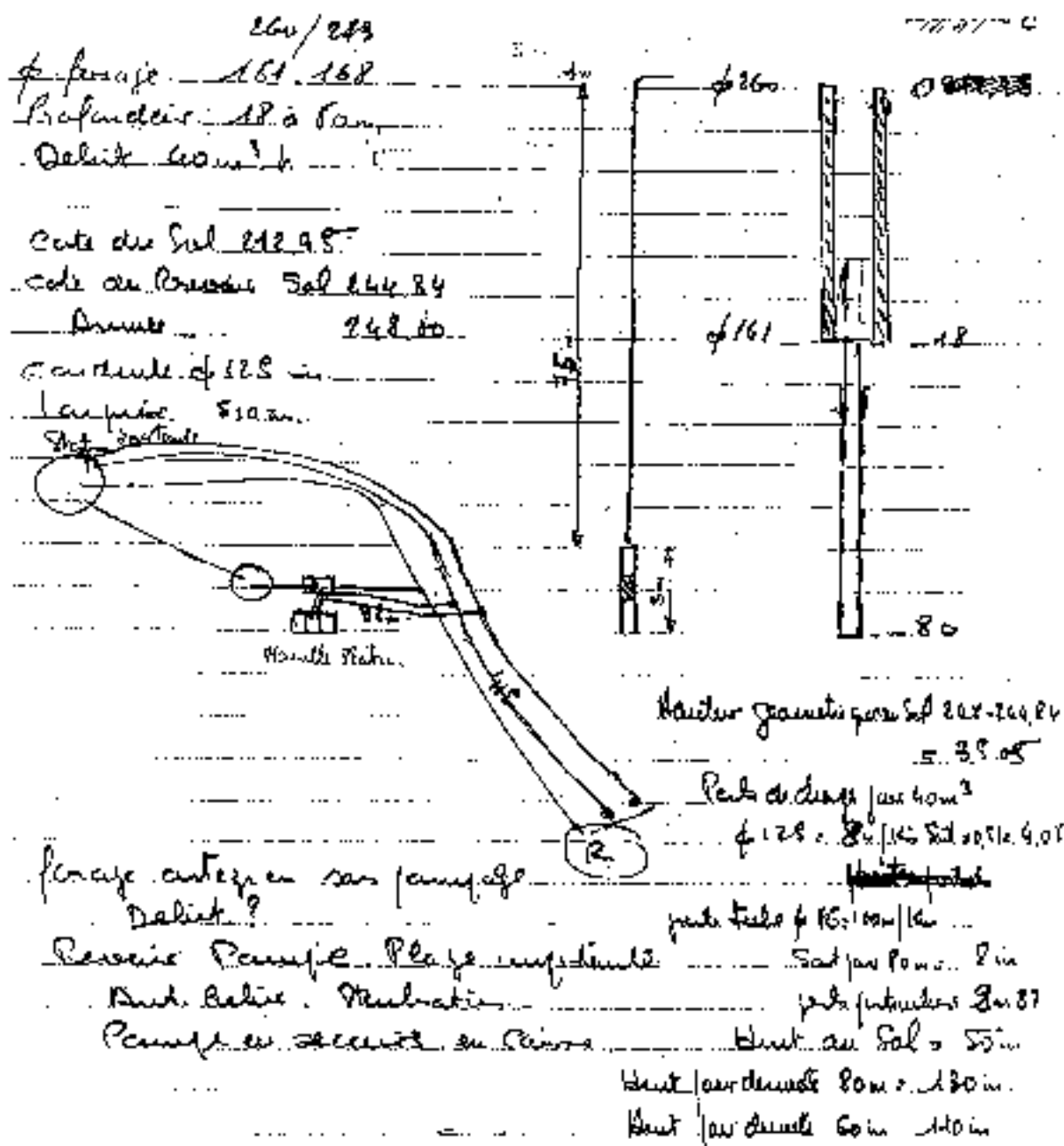


PLANCHE 4

COUPES DU FORAGE R2

FORAGE : R2

FIGURE : B

DEPARTEMENT : Gard
 COMMUNE : St Laurent La Verneide
 LIEU DIT : La Rouquette
 OBJET : Exploratoire d'eau potable
 COORDONNEES LAMBERT III : X - 702.44 Y - 3722.03 Z - 210.00 m

DATE DES TRAVAUX : 17-26 avril 1989
 ENTREPRISE : Broute (St Quentin la Postolle)
 DEBIT INSTANTANE : 40.0 m³/h
 NIVEAU STATIQUE : 1.4 m de la nappe

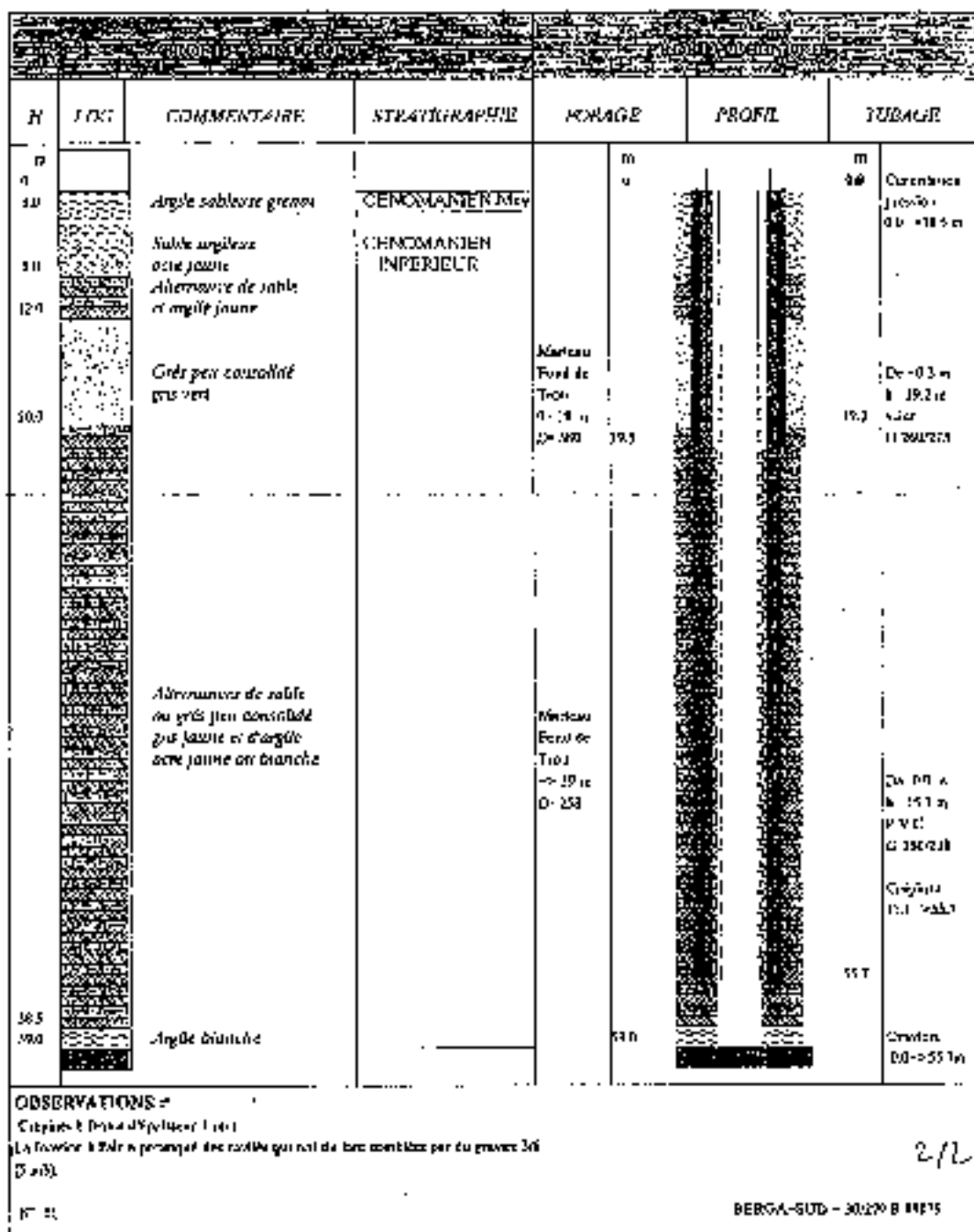


PLANCHE PHOTO 1

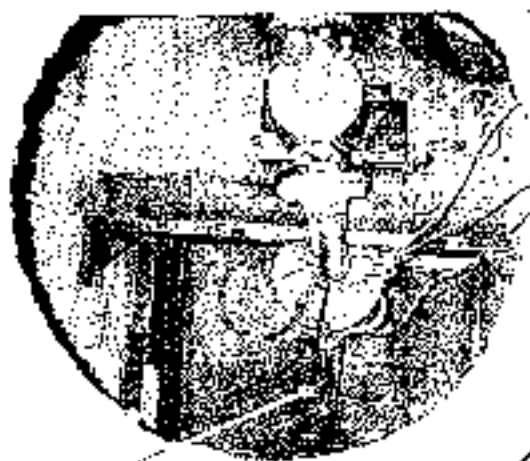
FORAGE R1



Vue extérieure de Penclos



Regard 2 Regard 1 Ancien collecteur
Vue intérieure de Penclos



Mise en décharge
Tête du forage R1 (regard 1)



Arrivée R2
Canalisation de refoulement (regard 2)

PLANCHE PHOTO 2

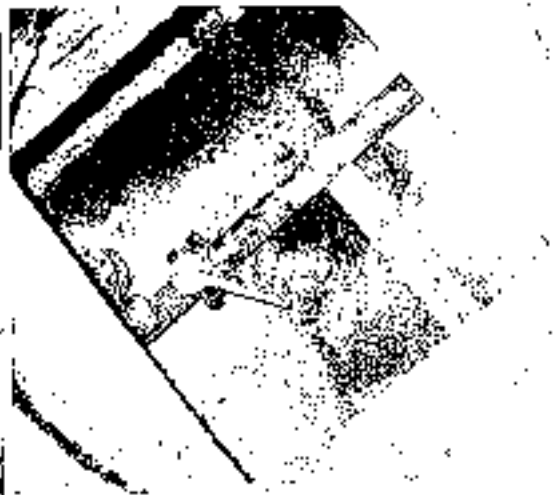
FORAGE R2



Abri du forage



Tête du forage



Canalisation de refoulement

Captage de la Rouquette

RAPPORTS D'ANALYSES



Bouisson Bertrand
LABORATOIRES

Indiquer en rouge les analyses qui ne sont pas réalisées par le laboratoire mais par un prestataire externe. Les analyses effectuées par le laboratoire sont indiquées en vert. Les analyses effectuées par le laboratoire sont indiquées en vert. Les analyses effectuées par le laboratoire sont indiquées en vert. Les analyses effectuées par le laboratoire sont indiquées en vert.

RAPPORT D'ANALYSE

Eaux destinées à la consommation humaine

Ordonnance n°	GJ000421 070721-11-64	SYNDICAT ST LAURENT LA VERNEDE	
Echantillon n°	N20050731 23812	HP01	
Produit	Eaux Bouteilles		
Expéditeur	SYNDICAT ST LAURENT LA VERNEDE	30-30 SAINT LAURENT LA VERNEDE	
Rapport n°	07307373 Page : 1 sur 11	Fax : 04 66 92 98 21	
Date de réception	15/07/2007	N° analyse DOASS	
Date de la 5 ^e constat	15/07/2007	N° prélèvement DOASS	
Heure de prélèvement	08h00	Conditions de Prél.	
Prélevé par	SM	Scellé et tamponné	Unité de Contrôle
Installation	CAR FORAGE DE LA ROUQUETTE	Type d'analyse	MLUCS
Lieu de prélèvement	SAINTE LAURENT LA VERNEDE 030000992 FORAGE DE LA	Motif de commande	SYNDICAT ST LAURENT LA
Localisation exacte	Forage		

PARAMETRE	RESULTAT	UNITÉ	LIMITES		COFFRAC	REFFERENCES
			MINIM	MAXI		
MESURES SUR PLACE (CHELÈVÉDIO)						
TEMPERATURE DE L'EAU	14.0	°C			25.0	NF T 90 100
PH (20°C)	7.00	mg/l				NF T 90 100
PH (25°C)	7.02	mg/l				NF T 90 100
Calcium (méq/l)	39.0	mg/l				NF T 90 100
Magnésium	1.00	mg/l				NF T 90 100
CARACTÉRISTIQUES MICROBIOLOGIQUES						
Coliformes totaux (CFU/100ml)	0	CFU/100ml			10000	NF T 90 100
Coliformes fécaux (CFU/100ml)	0	CFU/100ml			10000	NF T 90 100
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES (ND)						
Aspect visuel (ND)	0.05	NTU				NF T 90 100
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (ND)						
Bicarbonate (mg/l)	11.0	°H				NF T 90 100
Hydrogène carbonate	1.0	mg/l				NF T 90 100
Carbonate	1.2	mg/l				NF T 90 100
Indice de saturation (IS)	1.0	°H				
SATURATE (°H)	1.07					Logiciel
MINÉRALISATION (ND)						

Les données analysées sur le logo COFRAC font partie des protocoles d'analyse de COFRAC (N° 11011, N° 1151) et approuvés sur www.cofrac.fr. Bureau: Parc EuroMédex, 34185 Montpellier Cedex 5. Tél: 04 67 04 11 00 - Fax: Scientifique G. BÉGIN, 33100 Nîmes - 70 04 66 16 00 45

WWW.BOUISSON-BERTRAND.FR

Dossier n° : 0100121-073-01-1-164		Echantillon n° : N2007031-3M12		Produit : EAUX BRUTES		Exécutant : SYNDICAT ST LAURENT LA VERNE		Rapport N° : 07006218 Page : 2 sur 9	
PARAMETRE	RESULTAT	UNITE	LOI DE LABOR	COEFFI- CIENT	COEF- FICIENT	COEFAC	METHODE		
CITROUX (TRIFLUORURE)	25	µg/ml					NF EN 15004		
CORRECTIF (a, b, c)	110	µg/l					NF EN 15003		
MAGNESIUM	2.5	mg/l					NF EN ISO 14911		
POTASSIUM	2.50	mg/l					NF EN ISO 14911		
SODIUM	2.4	mg/l			3000		NF EN ISO 14911		
OR CHLOR	440	mg/l					NF EN ISO 14911		
CHLORURE	14	mg/l			300		NF EN ISO 14911		
SILICATES (PER SILIC)	170	mg/0,01					NF T 90403		
SULFATES	13	mg/l			200		NF EN ISO 14911		
FER ET MANGANESE (M)									
MANGANESE TOTAL	45	mg/l					NF EN ISO 14911		
FERRIFERES	40	mg/l					NF EN ISO 14911		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES (M)									
AMMONIUM (EN NH4)	<10	mg/l			100		NF EN ISO 14911		
NITRITES (EN NO2)	<10	mg/l					NF EN ISO 14911		
NITRATES (EN NO3)	3.1	mg/l			500		NF EN ISO 14911		
ORTHO PHOSPHATES (EN -PO4)	0.17	mg/l					ISO 6878		
UXEVALE ET MATIERES ORGANIQUES (M)									
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	5.6	mg/L			1000		NF EN 14911		
OLIGO ELEMENTS ET MICROELEM. MINER (M)									
FLUORURES	0.210	mg/l					NF EN ISO 14911		
ALUMINE	45	mg/l			100		NF EN ISO 14911		

Les analyses désignées par le logo COFRAC font partie des analyses accréditées COFRAC (n°1-0901; N°1581) disponibles sur www.cofrac.fr
 Laboratoire Eurochimie SA - 34100 Montpellier Cedex 5 - T. 04 67 84 74 00 - Fax: 04 67 84 74 01 - Parc Scientifique G. BESSE, 35002 Nimes - 341 04 05 38 81 45
WWW.BOXISSON-BERTRAND.FR

Dossier n° : 030042|079731-1164
 Echazillon n° : N20070731-23812
 Perte : EAUX DOUTES
 Exploitant : SYNDICAT ST LAURENT LA VERN
 Registre N° : 008926218 Page : 3 sur 9

PARAMÈTRE	RESULTAT	UNITÉ	MARS		MARS	MILIMÈRES
			MINUT	HAUSSE		
CHROMIUM	<4	mg/l			5.0	NE EN 15011-001
COBALT	<10	mg/l				NE EN 15011-005
SELENIUM	<5	mg/l			10	NE EN 15011-001
ANTIMOINE	<5	mg/l				NE EN 15011-005
EURO	<60	mg/l				NE EN 15011-005
PARAMÈTRES LIÉS À LA RADIOACTIVITÉ (B)						
Indice de radon par litre d'eau (calculé sur 24h)	<10	Bq/l				NE EN 15011-001
Indice de radon par litre d'eau (calculé sur 24h)		Bq/l				
Dose d'exposition (calculé sur 24h)	100000					
Dose de radon (calculé sur 24h)	210000					
Indice de radioactivité Dose globale calculée sur 24h	<1	Bq/l				NE EN 15011-001
Indice de radon par litre d'eau (calculé sur 24h)		Bq/l				
Dose d'exposition (calculé sur 24h)	100000					
Dose de radon (calculé sur 24h)	210000					
Validité de l'élément de radioactivité par	A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z.					
Paramètres calculés de la radioactivité						
Dose Totale (calculé sur 24h)	<1	msv/an				
COMPOSÉS ORGANISÉS VOLATILS (B)						
1,1,1-TRICHLOROÉTHYLENE	<0.05	mg/l				NE EN 15011-001
TRICHLOROÉTHYLENE	<0.2	mg/l				NE EN 15011-001
Somme des 1-4 Hexachlorés et Tétrachlorés	<10	mg/l				

PARAMETRE		RESULTAT	UNITE	CONC NORME	LIMITES		COTE	METHODE
					BASEE	HAUTE		
ATRAZINE		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
CYANAZINE		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
DEAZATHIOMET		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
METABOLITES DES TRIAZINES (M)								
ATRAZINE (DES)EPI		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
SIMAZINE HYDROXY		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
ATRAZINE (DES)PROPI		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
TERBUTHYLAZINE (DES)EPI		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
TERBUTHYLAZINE (DES)PROXY		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
PPETICIDES AMIDES (M)								
METHALACHLORE		<0,05	µg/l			2,00	3000	EPIC MSMS
ALACHLORE		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
ACELUCHLORE		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
CYMOXANIL		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
METAZACHLORE		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
TARBUAMIDE		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
METHYLALACHLORE		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
TEBUTAM		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
HERBICIDES AMIDES (M) ET (M) ET (M) ET (M)								
CHLOROTRIFLUR		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
1-(2,4-dichlorophenyl)pyrimidate (DES)EPI		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS
LURON		<0,05	µg/l			2,00		EPIC MSMS

Les Méthodes désignées par le logo COFRAC font partie des postes d'accréditation COFRAC (N° 1 - 020), N° 1 - 1181) situées sur www.cofrac.fr
 - Laboratoire Paris Extrême-Orient 24155 Montpehler Codes 5 - Tél. 04 47 84 74 10 - Paris Siret 494941414 LAE08E SC002 Rimes - Tél. 04 68 38 50 45
 www.BOUSSON.FERRAND.FR

PARAMETRE		RESULTAT	UNITE	POINTS TAUXES	LIMITES		COURBES	MEPRODES
					MASS	MOITE		
HERBICIDES ISOPYRONE		<0.02	µg/l			2.00		HERBICIDES
ISOPYRONE		<0.02	µg/l			2.00		HERBICIDES
LINURON		<0.02	µg/l			2.00		HERBICIDES
NOMESULFONE		<0.02	µg/l			2.00		HERBICIDES
METSULFURON		<0.02	µg/l			2.30		HERBICIDES
MILADENZIFLUFURON		<0.02	µg/l			2.00		HERBICIDES
METSULFURON		<0.02	µg/l			2.00		HERBICIDES
PESTICIDES SULFONYLUREES (µ)								
FLAZASULFURON		<0.02	µg/l			2.00		HERBICIDES
METSULFURON METHYL		<0.02	µg/l			1.00		HERBICIDES
SULFOSULFURON		<0.02	µg/l			1.00		SULFONIDES
PESTICIDES PYRITHIOMIDES (µ)								
PYRITHIOMIDE		<0.02	µg/l			2.00		SULFONIDES
DELTAETHIOMIDE		<0.02	µg/l			2.00		SULFONIDES
PYRITHIOMIDE		<0.02	µg/l			2.00		SULFONIDES
PESTICIDES URACÉONES (µ)								
SULCOTHIONE		<0.02	µg/l			2.00		SULFONIDES
PESTICIDES URÉOAMPHOLS ET AMBOLS (µ)								
AMPHOLYL		<0.02	µg/l			2.00		HERBICIDES
AMPHOL		<0.02	µg/l			2.00		HERBICIDES
PESTICIDES THIAZOLIDES (µ)								
THIAZOLAZOLE		<0.02	µg/l			2.00		SULFONIDES
AMINOTHIAZOLE		<0.1	µg/l			2.00		HERBICIDES

Les éléments réagies par le Log. COFRAC sont extraits des protocoles d'accreditation COFRAC 2011-0201 N°1 - 1181 disponibles sur www.cofrac.fr
 L'Institut Paris-Europe de Recherche Agronomique et Chimique S. 78, Bd de St Laurent - Parc Scientifique G. URSIN - 92000 Nanterre - Tél. 01 46 30 02 45
 WWW.HOJISSON-BERTRAND.FR

Dossier n° : 01000421-070731 1164 Echantillon n° : N20070731-23412 Produit : EAUX JURASSIENNES Exploitant : SYNDICAT ST LAURENT LA VERNE Rapport N° : 070626214 Page : 8 sur 9							
PARAMETRE	RESULTAT	UNITE	UNITE NOMINALE	LIMITES BASSE HAUTE	COEFM	REMARQUES	
HEXACHAOLE	<0.01	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
PESTICIDES DIVERSES							
CHLORAZOTON	<0.02	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
FLUTHIUMESTRANE	<0.01	µg/l			0.01		
TRICHLOROMETHAZOLONE	<0.025	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
AMPA	<0.1	µg/l			0.01	DECONTAMINER	
ACRYLAMIDE	<0.025	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
HEPTACHLOR	<0.025	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
BENTAZONE	<0.02	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
CAPTAN	<0.1	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
CASUFENTRIZOLAMIDE	<0.02	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
DECAT	<0.1	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
DIMETHOCHLOR	<0.025	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
DIBACAP	<0.05	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
FENOXICARB	<0.025	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
TERBUTHIOM	<0.02	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
GLIFOSATE	<0.1	µg/l			0.01	DECONTAMINER	
GLIFOSATE	<0.1	µg/l			0.01	DECONTAMINER	
IMAZACIPIR	<0.025	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	
IMAZOTHION METHYL	<0.02	µg/l			0.01	SPILCHAMIS	

Les données sont pour la ligne COFRAC (ou pour les autres désignées) en COFRAC (N° : 0023 N°1 - 1987) disponibles sur www.cofrac.fr
 Adresse : 7 rue Emmerich - 34180 Montpellier Cedex 2 - Tél : 04 67 54 71 00 - Fax : 04 67 54 71 01 - Mail : service@cofrac.fr - BESSÉ - MEMO Véolia - Tél : 04 66 35 89 49
 www.OLIVIERON-SERTRANDIER

Annexe 6.5 : Essais de pompage

Un essai de pompage de 48 heures a été réalisé fin mars 1989 par le bureau d'études BERGA Sud sur le forage F2 (R1) puis sur le forage F3 (R2).

Selon les résultats de cet essai, après 48 heures de pompage à 30 m³/h, le rabattement théorique sur la Rouquette R1 serait de 17. 6 m, soit un niveau dynamique d'environ 19. 8 m suivant les conditions d'étiage.

Si l'on admet une valeur du coefficient d'emmagasinement de 9. 10⁻³, l'influence d'un pompage de 48 h à 30 m³/h se traduirait par un rabattement Théorique de 1. 30 m sur un forage distant de 40 m.

Un nouvel ouvrage (F3 – R2) situé à une cinquantaine de mètres à l'W - NW du forage actuel (Rouquette R1) a été réalisé en 1989.

L'essai de pompage a été réalisé sur la Rouquette R2 mais il faut tenir compte de l'influence du pompage sur le forage de la Rouquette R1 en exploitation (à 50 m) qui a fonctionné en continu à partir du 16 mai à 12h 40 avec un débit de 30 m³/h puis de façon alternée à partir de 20h

Lors de l'essai de pompage sur la Rouquette R2 réalisé du 16 au 18 mai 1989, le débit prélevé par le forage de la Rouquette R1 était celui indiqué par le compteur de l'ouvrage, soit 30 m³/h, certainement un peu surestimé. Le débit prélevé sur le forage de la Rouquette R2 a varié de 24 à 36 m³/h avec un rabattement final de 16,57 m (niveau dynamique à 19,58 m).

Le tableau 3 (cf. annexe 6.5) correspond à un pompage à 30 m³/h sur le forage de la Rouquette R2 (F3) avec suivi du niveau sur le forage de la Rouquette R1 (F2) – cf tableau 4, puis un pompage sur R1 et des pompages alternés à partir de 20h.

Le rabattement final dans le forage de la Rouquette R1 a atteint 18,91 m, celui dans el forage R2 : 16.57m.

D'après les conclusions de l'essai, la capacité théorique de production en simultanée sur les deux ouvrages serait de 30 m³/h pendant 48 heures (720 m³/j) sur R2, ou de 30 m³/h en simultanée sur les forages de la Rouquette R1 et R2 (cf ; ex F3 qui est abandonné) sans excéder 12h de pompage (720 m³/j). Le niveau dynamique se situera entre 20 et 25 m de profondeur suivant les conditions d'étiage de l'aquifère.

Il en résulte que le forage de la Rouquette R1 paraît susceptible de fournir les 35 m³/h sur 20 h par jour demandés.

Ainsi l'exploitation de 35 m³/h du forage de la Rouquette R1 pendant 20 h (700 m³/j) n'est pas de nature à présenter une incidence notable sur le Milieu Naturel. Par ailleurs, rappelons que le forage de la Rouquette R2 a vocation à être abandonné.

Département du Gard

Commune de St Laurent la Vernède

Captage communal

RAPPORT HYDROGEOLOGIQUE

Forage d'exploitation

Essais par pompage.

réalisé à la demande du :

Syndicat d'Adduction d'Eau

Potable de Saint Laurent la Vernède.

Palavas le 7 juin 1990

N° 30/279 B 90039

INTRODUCTION :

Le captage actuel de St Laurent de Vernède a été réalisé en juillet 1982. Il faisait suite à un forage artésien non équipé d'une pompe sur lequel un essai par pompage réalisé en avril 1981 par le Bureau d'Etudes Languedoc Hydro Service avait montré des risques de venue de sable.

L'objet de l'intervention de notre Bureau d'Etudes est la réalisation d'un nouveau forage sur le site de captage de la commune.

TRAVAUX EFFECTUES :

Essai par pompage de 48 heures sur le captage actuel, fin mars 1989.

Réalisation d'un forage d'exploitation en avril 1989.

Essai par pompage de 73 heures du 16 au 19 mai 1989.

ESSAI PAR POMPAGE SUR LE FORAGE ACTUEL :

Description de l'ouvrage F2 :

Les données concernant ce forage sont extraites du rapport du Bureau d'Etudes L. H. S.

La profondeur totale du forage est de 100 m.

Les diamètres de foration sont de 320 mm de 0 à 20 m (tube acier 260/273 et cimenté au dos), 220 mm de 20 à 80 m (tubé acier depuis 18 m en 160/168 et de 20 à 80), 160 mm de 80 à 100 m.

La formation géologique exploitée correspond aux sables et grés du Cénomaniens inférieur.

Essai par pompage :

Un pompage d'essai par paliers de débits a été réalisé le 21 mars 1989 préalablement au pompage de 48 heures.

Date de l'essai par pompage de 48 h : du 22 au 24 mars 1989.

Moyens techniques :

- Pompe immergée : 4" à 80 m de profondeur
- Alimentation électrique :
- Mesures débit : compteur volumétrique
- Mesures des niveaux d'eau : par sonde électrique
- Rejet : dans les conduites d'adduction (réseau A. E. P.)

Résultats bruts :

Les mesures des niveaux d'eau dans le puits sont données dans les tableaux 1 et 2.

Volume total pompé : environ 1117 m³

Débit moyen : 23.5 m³/h

Rabattement maximal :

Courbe de remontée :

La forme de cette courbe (Fig. 2) ne permet pas une interprétation rigoureuse par la méthode de Theis - Jacob.

La remontée du niveau d'eau dans le puits après arrêt du pompage est rapide.

Pompage par paliers de débits :

Cet essai a été effectué en réalisant 4 paliers de débits à débit constant pendant 20 minutes.

Palier de débit	Débit en m ³ /h	Rabattement résiduel s'	Rabattement spécifique s'/Q en m/m ³ /h
1	3. 7	1. 96	0. 39
2	8. 1	3. 40	0. 42
3	14. 1	5. 91	0. 42
4	21	9. 02	0. 43

Ces données sont reportées sur un graphique $s/Q = f(Q)$ en coordonnées arithmétiques (Fig. 6).

L'équation de la droite est de la forme :

$$s/Q = B + CQ$$

B : ordonnée à l'origine
C : coefficient angulaire

Le rabattement s correspond à la perte de charge due au puits (crépine et terrain colmaté ou développé).

Cette droite permet d'extrapoler la valeur du rabattement théorique sur le puits F2 après 20 mm (1200s) de pompage à 30 m³/h.

Le graphique donne une valeur de s/Q 0. 44, ce qui fait un rabattement de 13. 20 m.

Pour déterminer la valeur du rabattement au bout de 48 heures (1.7 10⁵ secondes), il faut ajouter :

* 3. 5 m pour t compris entre 1. 2 10⁺³ et 10⁴ sec, déterminé à partir du graphique en $1/2 \log$.

* 0. 76 m entre 10⁴ et 10⁵ sec, correspondant à $s = 0. 183 Q$ pour un cycle log, soit 0.9 m entre 10⁴ et 1. 7 10⁺⁵ secondes (48 heures). T

Après 48 heures de pompage à 30 m³/h, le rabattement théorique sur F2 serait de 17. 6 m, soit un niveau dynamique d'environ 19. 8 m.

Conclusions :

La valeur de la transmissivité T est de 2. 10⁻³ m²/s.

Le rabattement théorique sur F2 après 48 heures de pompage à 30 m³/h serait de 17. 6 m soit un niveau dynamique d'environ 19. 8 m suivant les conditions d'étiage.

Si l'on admet une valeur du coefficient d'emmagasinement de 9.10^{-3} , l'influence d'un pompage de 48 h à 30 m³/h se traduirait par un rabattement théorique de 1.30 m sur un forage distant de 40 m.

REALISATION D'UN NOUVEAU FORAGE D'EXPLOITATION :

Situation du forage F3 :

Ce nouvel ouvrage F3 est situé sur le site de captage de la commune, à une cinquantaine de mètres à l'W - NW du forage actuel F2.

Cette distance a été déterminée à partir de l'essai par pompage de 48 heures sur F2 exposé précédemment et selon les conditions d'accès du site.

description de l'ouvrage F3 :

Les travaux de forage ont été réalisés du 17 au 26 avril 1989. La profondeur totale de foration est de 59 m.

La formation géologique exploitée est également les sables, grés et argiles du Cénomaniens inférieur.

Les coupes géologiques et techniques sont données en Annexe.

POMPAGE D'ESSAI SUR LE NOUVEAU FORAGE F3 :

Date de l'essai : du 16 mai à 10h 11 au 18 mai à 12h 1989.

Durée : 49h 49

Conditions de pompage :

L'essai par pompage a été réalisé sur F3.

Mais il faut tenir compte de l'influence du pompage sur le forage F2 en exploitation (à 50 m) qui a fonctionné en continu à partir du 16 mai à 12h 40 avec un débit de 30 m³/h puis de façon alternée à partir de 20h.

Moyens techniques :

- Pompe immergée : à 40 m de profondeur
- Alimentation électrique :
- Mesures de débit : bac jaugé
- Mesures des niveaux d'eau : sonde électrique
- Rejet : à 55 mètres à l'Est de l'ouvrage sans risque de recyclage.

Résultats bruts :

Les mesures des niveaux sur les forages F3 et F2 sont données respectivement dans les tableaux 3 et 5.

Volume total pompé estimé : 1585 m³ environ

Débit moyen : 32 m³/h

Rabattements maximaux observés :

. sur F3 : 18. 53 m soit un niveau dynamique de 21. 54 m.
. sur F2 : supérieur à 21 m soit un niveau dynamique
supérieur à 23 m

Observations : l'eau est trouble (chargée d'argile blanche).

Après l'essai : il a été réalisé une période de pompage en
fonctionnement par à-coups pour développer l'ouvrage.

Interprétation des résultats :

Les mesures des tableaux 3 et 5 ont été portées sur des graphiques $s = f$
(log t) (Fig. 3 et 5).

s : rabattement en m

t : temps depuis le début du pompage.

La forme de ces courbes ne permet pas une interprétation rigoureuse par la
méthode de Theis - Jacob.

Sur la figure 3, l'influence du pompage de l'augmentation du débit de 25 à
36 m³/h est nettement visible à partir de t : 3300 sec.

L'arrivée de l'influence du pompage sur F2 (début à 8940 s) est très
rapide. Elle se traduit par une augmentation de la pente.

L'allure en fin de courbe peut être attribuée à des variations de débits
et à de brefs arrêts de 10 à 15 mn sur F3 ainsi qu'au fonctionnement en alterné
sur F2.

L'allure de la courbe Fig. 5 montre nettement les périodes de
fonctionnement du captage F2.

Conditions d'exploitation proposées :

Pompe de 6" à 40 m de profondeur.

Débit 30 m³/h à 20 m sous le sol.

Possibilités d'exploitation simultanée des deux ouvrages, avec un niveau
dynamique entre 20 et 25 m de profondeur suivant les conditions d'étiage de
l'aquifère, pendant de courtes périodes (n'excédant pas une douzaine d'heures).

Remarques :

1 - L'installation d'un tube guide sonde (diamètre intérieur =
20 mm) permettra une surveillance de l'évolution du niveau
dynamique.

2 - La mise en place d'une conduite permettant un rejet vers
le milieu extérieur permettra dans les premiers temps de l'exploitation de
détourner les eaux chargées d'argile (au moment du démarrage de la pompe) hors
du réseau d'adduction.

3 - Il faudra prévoir un aménagement du caniveau longeant la
route (St Laurent -St Quentin) côté captage (busage ou cimentation) à partir du

croisement de la route de la Bastide d'Engras jusqu'à la buse permettant l'accès au captage.

CONCLUSIONS GENERALES :

Les divers essais par pompage ont montré la bonne capacité de production des sables et grés du Cénomaniens supérieur.

Le nouveau forage (F3) pourra être exploité à un débit de 30 m³/h.

L'exploitation simultanée des deux ouvrages du site de captage est possible sur des périodes n'excédant pas une douzaine d'heures.

TABLEAU : 1

LIEU : St Laurent La Vernede - La Rouquette - Gard

POMPAGE D'ESSAI SUR : Forage d'Exploitation F2

MESURES DURANT LA DESCENTE SUR : Forage d'Exploitation

COORDONNEES LAMBERT III : X= 769.50 Y=3202.01 Z= 210.00

PROFONDEUR : 100 m DIAMETRE : 0.16 m

Debut de l'essai le 22.03 1989 a 10h 1

DUREE DU POMPAGE : 47 h 54

Arrêt de l'essai le 24.03 1989 a 9h 55

NIVEAU PIEZOMETRIQUE INITIAL : 2.34 m

NIVEAU PIEZOMETRIQUE AU REPOS : 1 m

NIVEAU PIEZOMETRIQUE FINAL : 16.25 m

DATE	HEURE LEGALE	TEMPS (sec)	RABATTEMENT (m)	DEBIT (M3/H)
22.03	10 h 1	0	0.00	0.00
22.03	10 h 3	120	4.99	21.00
		240	6.39	
		360	7.46	23.00
		480	8.16	23.60
	10 h 12	660	8.96	
		840	9.55	
		1020	10.01	23.80
		1200	10.36	24.00
		1440	10.72	
	10 h 30	1740	11.06	
		2520	11.64	23.80
		2940	11.85	
		3600	12.10	23.60
		4500	12.33	
	11 h 36	5700	12.46	
		7140	12.73	
		8040	12.81	
		8940	12.89	
		15040	13.10	
	15 h 9	18480	13.24	
		20220	13.28	
		22140	13.33	
		23340	13.36	23.30
		28740	13.42	
	20 h 0	35940	13.50	
		43740	13.57	
23.03	2 h 0	57540	13.67	
		79140	13.75	
		100740	13.79	
	15 h 5	104640	13.80	
		125940	13.86	
24.03	9 h 55	172440	13.91	23.30

TABLEAU : 2

LIEU : St Laurent La Vernede - La Rouquette - Gard

POMPAGE D'ESSAI SUR : Forage d'Exploitation (DUREE T = 47 h 54)

MESURES DURANT LA REMONTEE SUR : Forage d'Exploitation

COORDONNEES LAMBERT III : X= 769.50 Y=3202.01 Z= 210.00

PROFONDEUR : 100 m DIAMETRE : 0.16 m

Debut de la remontee le 24.03 1989 a 9h 55

DUREE : 3 h 38

Arret de la remontee le 24.03 1989 a 13h 33

NIVEAU PIEZOMETRIQUE INITIAL : 16.25 m

NIVEAU PIEZOMETRIQUE AU REPOS : 0 m

NIVEAU PIEZOMETRIQUE FINAL : 2.84 m

NIVEAU DE REFERENCE : 0.7 m + N.G.F

DATE	HEURE LEGALE	TEMPS (sec) t'	RABATTEMENT (m)	1+T/t'
24.03	9 h 55	0	16.25	*****
24.03	9 h 56	60	10.57	2875.0
		240	7.29	719.5
		300	7.32	575.8
		660	4.91	262.3
	10 h 12	1020	3.96	170.1
		1620	3.06	107.4
		2220	2.53	78.7
		2400	2.19	72.9
		3420	1.86	51.4
	11 h 2	4020	1.65	43.9
		4800	1.45	36.9
		6060	1.18	29.5
		6720	1.08	26.7
		13080	0.50	14.2

LIEU : St Laurent la Vernede - Gard -

POMPAGE D'ESSAI SUR : Forage d'Exploitation F3

MESURES DURANT LA DESCENTE SUR : F3

COORDONNEES LAMBERT III : X= 769.44 Y=3202.03 Z= 210.00

PROFONDEUR : 59 m DIAMETRE : 0.18 m

Debut de l'essai le 16.05 1989 a 10h 11

DUREE DU POMPAGE : 49 h 49

Arrêt de l'essai le 18.05 1989 a 12h 0

NIVEAU PIEZOMETRIQUE INITIAL : 3.01 m

NIVEAU PIEZOMETRIQUE AU REPOS : 0 m

NIVEAU PIEZOMETRIQUE FINAL : 19.58 m

DATE	HEURE LEGALE	TEMPS (sec)	RABATTEMENT (m)	DEBIT (M3/H) sur F3
16.05	10 h 11	0	0.00	
16.05	10 h 12	60	7.29	28.00
		120	7.03	
		240	7.32	
		420	8.46	
	10 h 19	480	8.67	
		660	9.20	
		840	9.53	
		1260	9.92	
		1800	10.29	24.00
	10 h 46	2100	10.42	
		2700	10.66	
		2940	10.72	
		3000	10.89	
		3240	11.24	25.00
	11 h 9	3480	13.19	36.00
		3660	13.71	
		3840	13.99	
		4140	14.32	
		4620	14.66	33.00
	11 h 36	5100	14.88	
		6000	15.13	
		6540	15.25	
		7440	15.37	
		8520	15.47	
	12 h 39	8880	15.49	
		9300	15.52	
		9900	15.63	
		10380	15.71	
		10860	15.79	
	13 h 21	11400	15.85	
		11880	15.92	
		17280	16.34	
		19860	16.50	
		21540	16.57	
	16 h 57	24360	16.70	
		26760	16.83	
		28140	16.84	
		35760	17.09	
17.05	0 h 7	50160	18.53	
	6 h 5	71640	18.35	
		79440	18.67	
		92340	16.56	
		115140	16.77	30.00
		129300	16.17	
18.05	8 h 7	165360	16.60	
		179340	16.57	

POMPAGE D'ESSAI SUR :F3

MESURES DURANT LA DESCENTE SUR :Forage actuel F2

COORDONNEES LAMBERT III : X= 769.50 Y=3202.01 Z= 210.00

PROFONDEUR : 100 m DIAMETRE : 0.16 m

DISTANCE PUITS-PIEZO : 50 m

Debut de l'essai le 16.05 1989 a 10h 11

DUREE DU POMPAGE : 49 h 49

Arret de l'essai le 18.05 1989 a 12h 0

NIVEAU PIEZOMETRIQUE INITIAL : 2.09 m

NIVEAU PIEZOMETRIQUE AU REPOS : 2.13 m

NIVEAU PIEZOMETRIQUE FINAL : 16.7 m

DATE	HEURE LEGALE	TEMPS (sec)	RABATTEMENT (m)	DEBIT (M3/H)
16.05	10 h 11	0	0.00	Sur F2
16.05	10 h 15	240	-0.02	
		540	0.00	
		780	0.02	
		1080	0.05	
	10 h 35	1440	0.07	
		1680	0.09	
		2160	0.11	
		2640	0.13	
		3060	0.14	
	11 h 8	3420	0.16	
		4200	0.19	
		5040	0.27	
		5940	0.29	
		6480	0.29	
	12 h 13	7320	0.30	
		7800	0.31	
		8640	0.33	
		8940	0.33	
		9000	5.51	30.00
	12 h 42	9060	7.21	30.00
		9120	8.51	30.00
		9180	9.41	30.00
		9240	10.16	30.00
		9480	12.00	30.00
	12 h 52	9660	12.81	30.00
		10020	13.87	30.00
		10320	14.44	30.00
		10800	15.11	30.00
		11220	15.48	30.00
	13 h 26	11700	15.84	30.00
		12000	15.92	30.00
		17460	17.40	30.00
		19800	17.64	30.00
		21420	17.79	30.00
	16 h 44	23580	17.91	30.00
		26460	18.07	30.00
		27900	18.12	30.00
		35340	18.09	30.00
		49740	18.35	30.00
17.05	6 h 0	71340	2.56	
		78540	> 18.91	30.00
		92040	18.04	30.00
		114840	18.49	30.00
		128940	3.29	
18.05	8 h 0	164940	> 18.91	30.00
		179340	14.61	30.00

DEPARTEMENT : Gard
 COMMUNE : St Laurent La Vernède
 LIEU DIT : La Rouquette
 OBJET : Exploitation d'eau potable
 COORDONNEES LAMBERT III : X = 769.44 Y = 3202.03 Z = 210.00 m

DATE DES TRAVAUX : 17-26 avril 1989
 ENTREPRISE : Brante (St Quentin la Poterie)
 DEBIT INSTANTANE : 40.0 m³/h
 NIVEAU STATIQUE : 1.4 m le 16/05/89

PROFIL GEOLOGIQUE				PROFIL TECHNIQUE		
H	LOG	COMMENTAIRE	STRATIGRAPHIE	FORAGE	PROFIL	TUBAGE
0						
3.0		Argile sableuse grenat	CENOMANIEN Moy			Cimentation pression 0.0->19.5 m
8.0		Sable argileux ocre jaune	CENOMANIEN INFERIEUR			
12.0		Alternance de sable et argile jaune				
20.0		Grès peu consolidé gris vert		Marteau Fond de Trou 0-19 m Ø 380		De -0.3 m à 19.2 m acier Ø 260/273
		Alternances de sable ou grès peu consolidé gris jaune et d'argile ocre jaune ou blanche		Marteau Fond de Trou -> 59 m Ø 258		De 0.0 m à 55.7 m P.V.C. Ø 180/200 Crépines 15.1->55.7
58.5						55.7
59.0		Argile blanche				Graviers 0.0->55.7 m

OBSERVATIONS :*

Crépines à fentes d'épaisseur 1 mm.

La foration à l'air a provoqué des cavités qui ont du être comblées par du gravier 3/6 (3 m³).

Annexe 6.6 : Document d'arpentage

Département :
GARD

Commune :
SAINT-LAURENT LA VERNEDE

Section : E
Feuille : 000 E 01

Echelle d'origine : 1:2500
Echelle d'édition : 1:10000

Date d'édition : 07/09/2016
(Espace hors-sol de Paris)

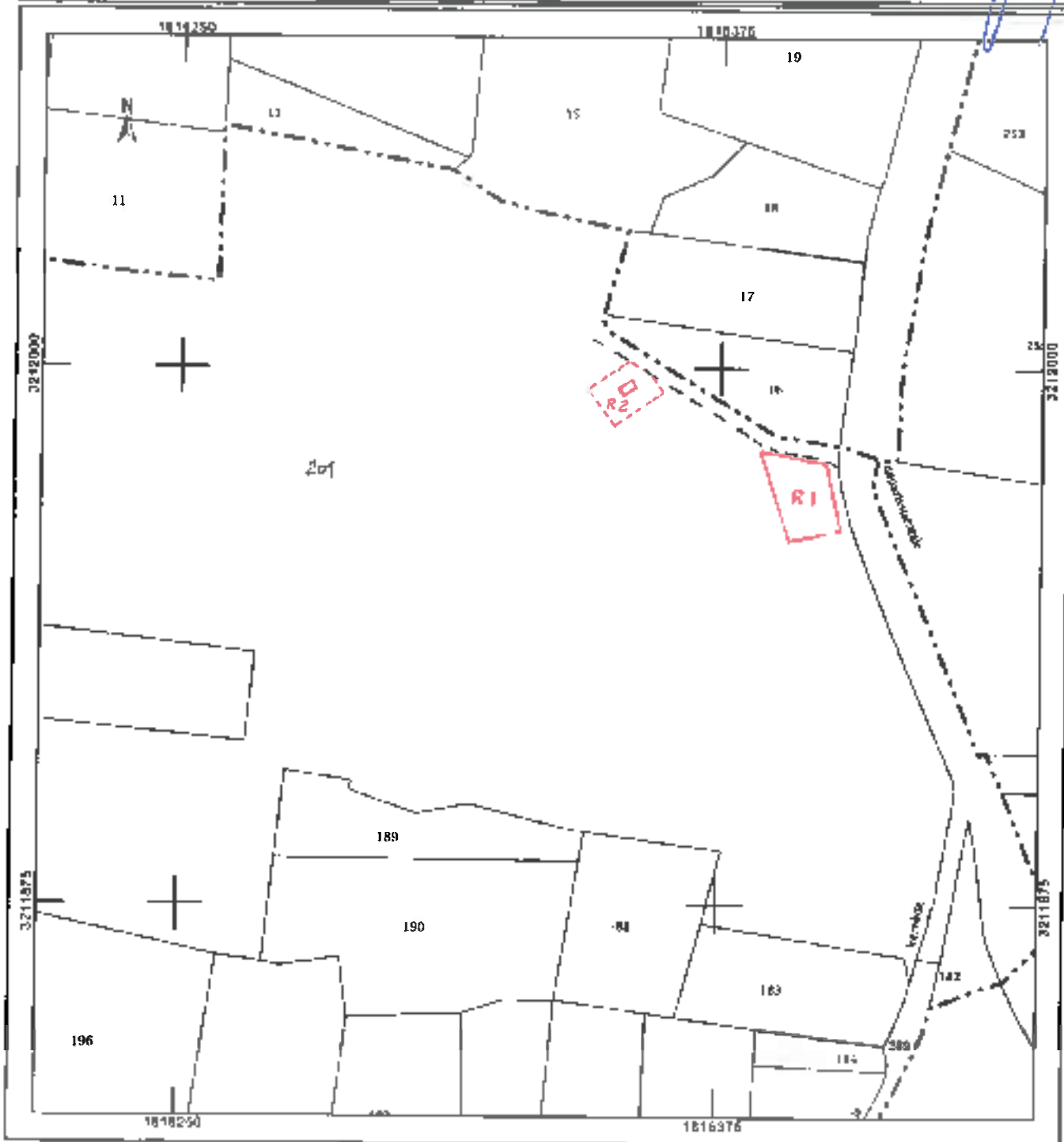
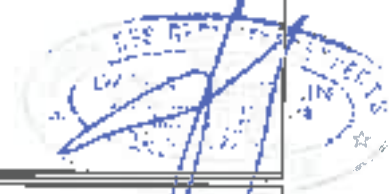
Coordonnées au projet : RGF93CC44
©2016 Ministère des Finances et des
Comptes publics

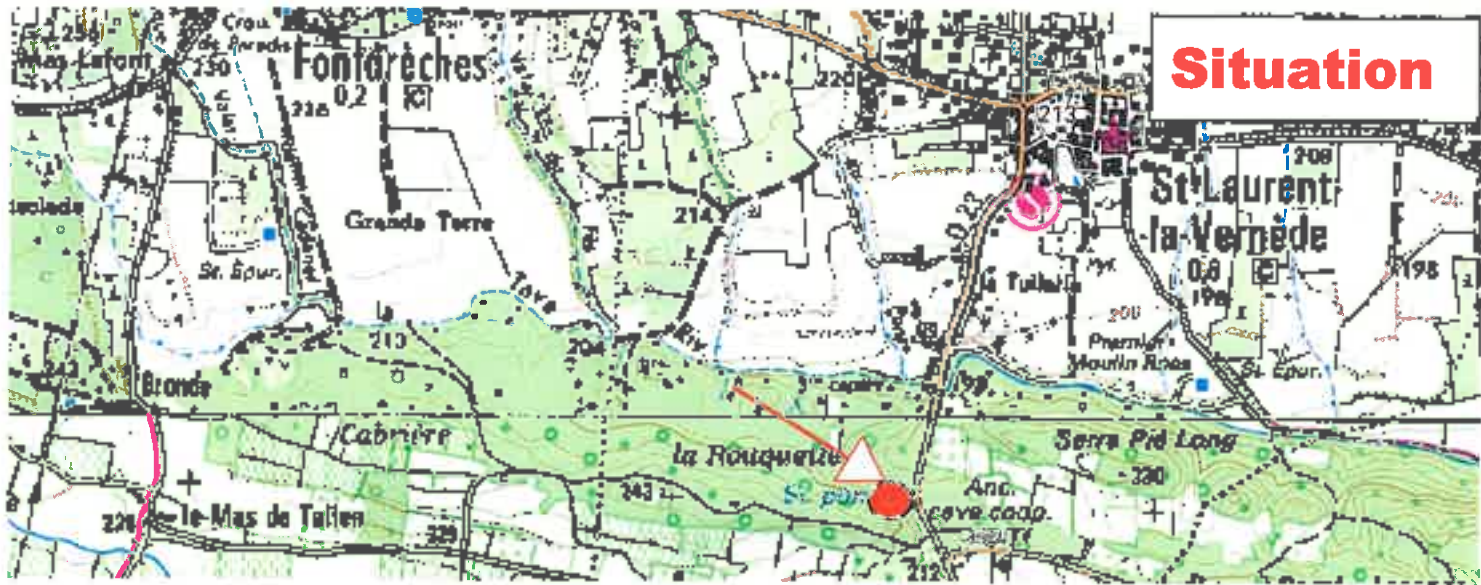
EXTRAIT CADASTRAL

Commune de St Laurent la Vernède
Parcelle cadastrée : Section E N° 201

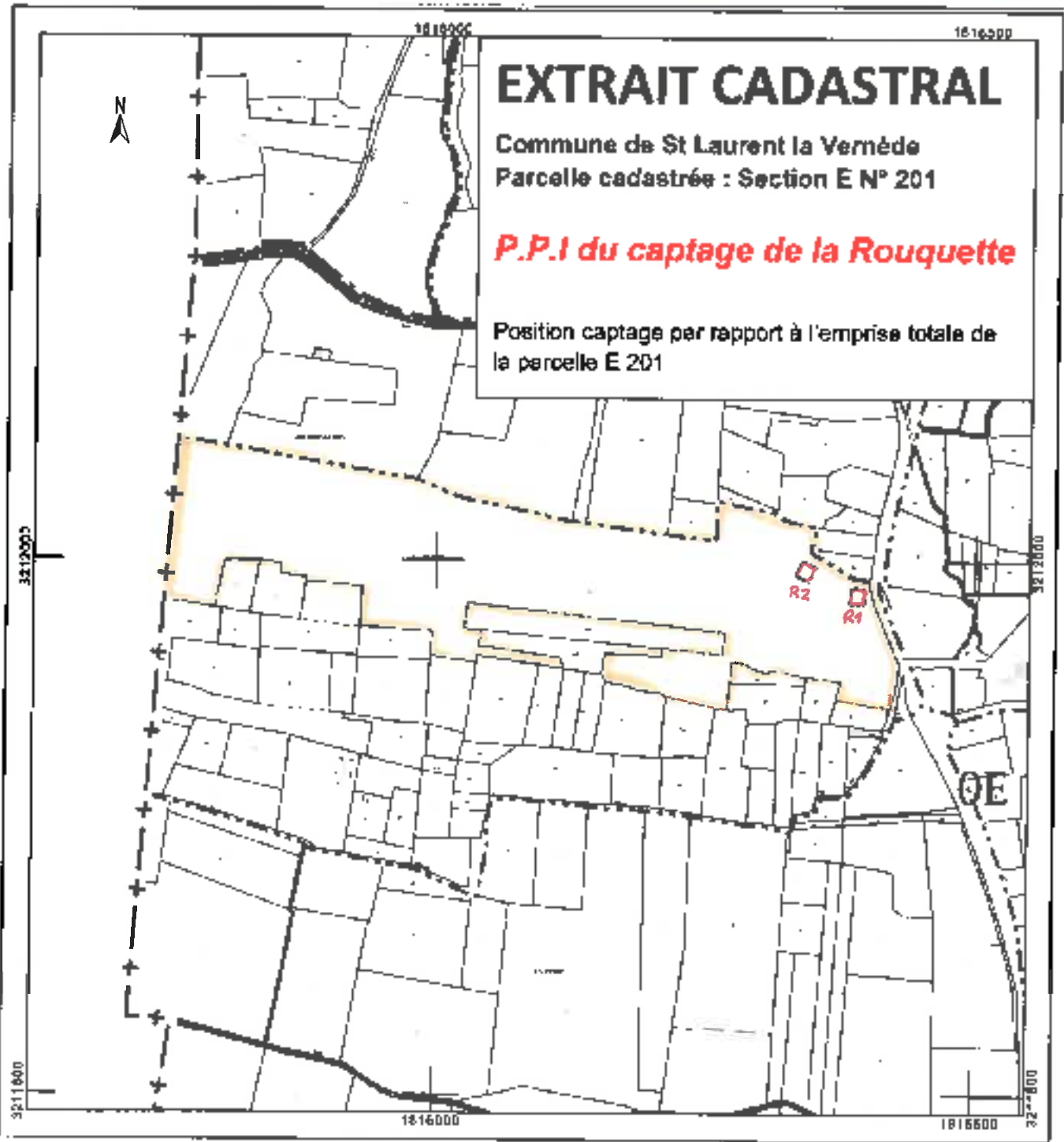
P.P.I du captage de la Rouquette

Le 7/3/2016





Situation



EXTRAIT CADASTRAL

Commune de St Laurent la Vernède
 Parcelle cadastrée : Section E N° 201

P.P.1 du captage de la Rouquette

Position captage par rapport à l'emprise totale de la parcelle E 201

3212000

3212000

3211000

3212000

1816000

1816500

Annexe 6.7 : Arrêté préfectoral d'autorisation LEMA

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Fait à Nîmes, le 27/10/2015

Service Eaux et Inondation
Unité Gestion durable de la ressource
Affaire suivie par : Richard BUCHET
Tél : 04 66 62.63.52
Courriel : richard.buchet@gard.gouv.fr

ARRETE N° 2015-SEI-GUE-n°0035

Portant autorisation au titre des articles
L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement,
SIAEPA de Saint Laurent la Vernède
sur la commune de Fontarèches
Forage F2 de l'Estrasson et
commune de Saint Laurent la Vernède
Forage R1 de la Rouquette

Le Préfet du Gard
Chevalier de la légion d'honneur

Vu la directive n° 2000-60 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 211-1, L.214-1 à L.214-6, L 215-17 et R 214-6 à R 214-56;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.211-1 relatif à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, et L.212-1 XI relatif à la compatibilité des décisions administratives dans le domaine de l'eau avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil et notamment son article 640 ;

Vu le décret n° 2014-750 du 1 juillet 2014 harmonisant la procédure d'autorisation des installations hydroélectriques avec celle des installations, ouvrages, travaux et activités prévue à l'article L 214-3 du Code de l'Environnement ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R 1321-8, R 1321-9 et R 1321-10 et la circulaire DGS/SD7A/2007/57 du 2 février 2007 relative à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE RMC) du bassin Rhône Méditerranée Corse approuvé par le Préfet coordinateur de bassin le 20 novembre 2009;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 (NOR : DEVE0320172A) portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-DM-38-2 du 1 juillet 2015 donnant délégation à André HORTH, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) ;

Vu la décision n° 2015-AH-AG/03 du 5 octobre 2015 portant subdélégation de signature relatif à l'arrêté préfectoral 2015-DM-38-2 du 1 juillet 2015,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement en date du 30 mars 2015;

Vu l'ensemble des pièces du dossier de demande d'autorisation complet et régulier déposé au titre de l'article L 214-3 du Code de l'Environnement reçu le 15 septembre 2014 et enregistré sous le N° 30-2014-00198 ;

Vu l'avis émis par la délégation territoriale du Gard de l'Agence Régionale de Santé en date du 19 décembre 2014 ;

Vu l'avis émis sur l'étude d'impact par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement, en tant qu'autorité environnementale le 20 mars 2015 ;

Vu l'enquête publique réglementaire, prescrite par arrêté préfectoral N° 2015-SEI-GU-0001 en date du 22 avril 2015 et qui s'est déroulée du 26 mai 2015 au 26 juin 2015 inclus ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur déposé le 04 juillet 2015;

Vu le rapport rédigé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard en date du 03 août 2015 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 06 octobre 2015.

Considérant que l'aquifère concerné par les prélèvements, définie comme masse d'eau "Formations tertiaires cote du Rhône - FR_DO_518" est classé par le SDAGE RMC comme une ressource majeure d'enjeu départemental à préserver pour l'alimentation en eau potable ;

Considérant que le bassin versant de la Cèze est classé au SDAGE en bassin versant en déséquilibre quantitatif sur lequel des actions relatives aux prélèvements sont nécessaires pour atteinte du bon état ;

Considérant que la demande et les engagements du pétitionnaire doivent être complétées par des prescriptions complémentaires de réalisation et de gestion permettant de garantir la préservation des intérêts visés à l'article L 211-1 du Code de l'Environnement et de respecter les dispositions du SDAGE ;

Sur proposition de M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard :

ARRETE

CHAPITRE I : Portée de l'autorisation

Article 1 : Bénéficiaire de l'autorisation

Le bénéficiaire de l'autorisation est le **syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA)** de Saint Laurent la Vernède.

Article 2 : Objet de l'autorisation

Le bénéficiaire est autorisé, en application de l'article L 214-3 du Code de l'Environnement et sous réserve de la réalisation et du respect des prescriptions énoncées aux articles suivants, à exploiter :

Le forage R1 de la Rouquette situé sur la commune de Saint Laurent la Vernède et le forage F2 de l'"Estrasson" situé sur la commune Fontarèches.

Les rubriques définies au tableau de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement concernées par cette opération sont :

Rubriques	Intitulé	Régime	Arrêté de prescription générale correspondant
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D).	Déclaration	Arrêté Ministériel du 11 septembre 2003

1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m ³ / an (A) 2° Supérieur à 10 000 m ³ / an mais inférieur à 200 000 m ³ / an (D).	Autorisation	
---------	--	--------------	--

Article 3 : Caractéristiques et localisation des ouvrages.

Les ouvrages sont en tous points conformes au dossier d'autorisation, et respectent les prescriptions des articles ci-après.

Les prélèvements en eau potable sont constitués par le forage R1 de la "Rouquette" situé sur la commune de Saint Laurent la Vernède et le forage F2 de l'"Estrasson" situé sur la commune Fontarèches.

	Forage R1 de la Rouquette	Forage F2 de l'Estrasson
Code BSS (BRGM)	09392X0009	09136X0027
Code PSV	0000000821	0000000822
Profondeur	80 m	90 m
Commune	Saint Laurent la Vernède	Fontarèches
Lieu dit	La Rouquette	Combe de Martin
Localisation cadastrale	E 201	B 667
Coordonnées en Lambert 93 X	816 390 m	813 839 m
Coordonnées en Lambert 93 Y	6 334 356 m	6 335 635 m
Coordonnées en Lambert 93 Z	212 m NGF	265 m NGF

Les deux forages R1 de la Rouquette et F2 de l'Estrasson exploitent les eaux de l'aquifère « Formations tertiaires cote du Rhône ». Cette masse d'eau porte le code FR_DO_518 au SDAGE et 549e1 dans la nomenclature BRGM (Grès, calcaires et marnes du crétacé moyen et supérieur dans le bassin versant de la basse Cèze).

Article 4 : Caractéristiques de prélèvement pour le forage R1 dit de la Rouquette.

Le débit et les volumes maximaux d'exploitation autorisés pour le forage R1 sont :

- débit de prélèvement maximal horaire : 35 m³/h,
- volume de prélèvement maximal journalier : 700 m³/j,
- volume de prélèvement maximal annuel : 174 100 m³/an.

Article 5 : Caractéristiques du prélèvement pour le forage F2 dit de l'Estrasson.

Le débit et les volumes maximaux d'exploitation autorisés pour le forage F2 sont :

- débit de prélèvement maximal horaire : **25 m³/h,**
- volume de prélèvement maximal journalier : **500 m³/j,**
- volume de prélèvement maximal annuel : **110 300 m³/an.**

Article 6 : Caractéristique annuelle des prélèvements pour le bénéficiaire.

Le volume annuel d'exploitation autorisé pour l'ensemble des forages R1 et F2 ne pourra pas dépasser : **260 000 m³/an,**

CHAPITRE II : Prescriptions

Article 7 : Prescriptions générales relatives à certaines rubriques

Le bénéficiaire veille au respect des prescriptions générales définies dans l'arrêté du 11 septembre 2003 (NOR : DEVE0320172A) portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement.

Article 8 : Prescriptions relatives au suivi quantitatif de la ressource en eau.

Afin de s'assurer du respect des débits autorisés et permettre le suivi de la ressource, le bénéficiaire :

➤ Met en place un compteur volumétrique, au niveau des captages, afin de comptabiliser les volumes prélevés dans l'aquifère. Ces compteurs agréés sont mis en place dès la mise en exploitation des ouvrages. Ils sont positionnés de manière à comptabiliser réellement les volumes prélevés dans le milieu, avant traitement et distribution. Tout système de remise à zéro des compteurs est interdit. Le dispositif de comptage fait l'objet d'un entretien régulier et d'un contrôle au moins tous les 2 ans. Une trace de ce contrôle est conservée par le pétitionnaire sur une période de 10 ans et peut être demandé par le service en charge de la police de l'eau. En cas d'anomalie le dispositif de comptage est remplacé afin de disposer en tout temps d'une information fiable.

➤ Consigne sur un registre, ou un cahier, ou tout autre moyen informatique, les éléments de suivi des installations de prélèvement.

Éléments de suivi de l'installation

- 1° les volumes prélevés à minima par semaine ;
- 2° le nombre d'heures de pompage par jour ;
- 3° l'usage et les conditions d'utilisation ;
- 4° les variations éventuelles de la qualité constatées ;
- 5° les changements constatés dans le régime des eaux ;
- 6° les incidents survenus dans l'exploitation de l'installation ou le comptage des prélèvements et notamment les arrêts de pompage.

➤ Met en place un suivi piézométrique des ouvrages qui permet d'assurer un suivi en continu du niveau de la nappe. Les relevés quotidiens (mesure de niveau de nappe et débit de la pompe au moment du relevé) sont conservés sur une **période de 10 ans** par le bénéficiaire. Un bilan annuel est envoyé au service de la police de l'eau avant le **1^{er} mars** de chaque année, ou sur demande spécifique du service en charge de la police de l'eau.

➤ Fait parvenir au service de la police de l'eau, chaque année **avant le 1^{er} octobre** le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (R.P.Q.S), conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007 (NOR: DEVO0751365A). Dans ce rapport, outre les volumes mensuels, seront indiqués les volumes hebdomadaires prélevés de l'année précédente. Cette obligation pourra être remplacée par la saisie des données techniques et économiques, chaque année **avant le 1^{er} octobre**, sur l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement (S.I.S.P.E.A. site www.services.eaufrance.fr) pour l'année précédente.

Article 9 : Prescriptions relatives à la protection de la ressource.

Le suivi qualitatif de l'aquifère est assuré à partir du bilan analytique réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire.

Le forage R2 de la Rouquette devra être abandonné. Son comblement devra être effectué dans les règles de l'art. Il doit être étanche pour éviter l'intrusion d'eau de ruissellement.

Article 10 : Prescriptions relatives à l'optimisation du réseau.

L'article L.211-1 du Code de l'Environnement impose dans le cadre d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau « La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau ». Dans ces conditions, le réseau AEP desservi par les présents prélèvements dispose d'un **rendement minimum de 75 %** dans le cadre d'un programme annuel d'entretien et/ou d'amélioration. La collectivité procède systématiquement à la réparation des fuites sur le réseau de distribution. Elle se dote des moyens nécessaires à l'évaluation des volumes de fuite du réseau et à leur localisation.

La définition du rendement est celle énoncée dans l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le bénéficiaire rendra compte annuellement du respect du calendrier de réalisation des travaux.

Article 11 : Autres prescriptions.

Tous les branchements (particulier, industriel, public, fontaine ...) seront équipés d'un compteur pour comptabiliser réellement les volumes consommés.

CHAPITRE III : Dispositions générales

Article 12 : Conformité au dossier et modifications.

Les installations, ouvrages, travaux, ou activités de la présente autorisation sont situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être porté à la connaissance du Préfet, conformément aux dispositions de l'article R 214-18 du Code de l'Environnement.

Article 13 : Caractère de l'autorisation

Les dispositions du présent arrêté demeurent tant que les prélèvements participent à l'approvisionnement de la collectivité, dans les conditions fixées par celui-ci.

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'état exerçant ses pouvoirs de police.

Faute pour le bénéficiaire de se conformer, dans le délai fixé, aux dispositions prescrites, l'administration pourra prononcer la déchéance de la présente autorisation et, prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître, aux frais du permissionnaire tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux contraventions au Code de l'Environnement.

Il en sera de même dans le cas où, après s'être conformé aux mesures prescrites, le bénéficiaire changerait ensuite l'état des lieux fixé par cette présente autorisation, sans y être préalablement autorisé, ou s'il ne maintenait pas constamment les installations en état normal de bon fonctionnement.

Article 14 : Moyens d'intervention en cas d'accident ou d'incident.

Le bénéficiaire indique au service de police de l'eau, dans un **délai de trois mois** à compter de la signature du présent arrêté, par note complémentaire, les dispositions qu'il compte prendre en cas d'accident, que ce soit en terme qualitatif ou quantitatif ; notamment par la réalisation d'un plan d'intervention et de secours pour limiter les conséquences du sinistre et préserver la sécurité des usages du réseau de distribution d'eau.

Le bénéficiaire est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 211-1 du code de l'Environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le bénéficiaire devra prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou de l'accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le bénéficiaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux ou de l'aménagement.

Article 15 : Remise en état des lieux.

Si à échéance de la présente autorisation le bénéficiaire décide de ne pas en demander le renouvellement, le préfet peut faire établir un projet de remise en état des lieux, total ou partiel, accompagné des éléments de nature à justifier celui-ci.

Article 16 : Contrôle par le service de police de l'eau.

Les agents du service de la police de l'eau doivent pouvoir avoir accès à tout moment aux installations dans les conditions fixées par le Code de l'Environnement. Ils peuvent demander la communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

Article 17 : Sanctions administratives et pénales

En cas de non respect des dispositions du présent arrêté, il pourra être fait application à l'encontre du bénéficiaire, des sanctions administratives prévues aux articles L 216-1 et suivants du Code de l'Environnement, ainsi que des sanctions pénales prévues par les articles L 216-9 à 216-12 du même code.

Article 18 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 19 : Durée de l'autorisation

L'autorisation est accordée à titre permanent. Toutefois, elle sera périmée s'il n'en a pas été fait usage dans un délai de 5 ans à partir de la date de notification du présent arrêté.

Article 20 : Prescriptions complémentaires.

Si les principes mentionnés à l'article L 211-1 du Code de l'Environnement ne sont pas garantis par l'exécution des prescriptions du présent arrêté, le préfet peut imposer par arrêté complémentaire toutes prescriptions spécifiques nécessaires.

Article 21 : Changement du bénéficiaire de l'autorisation.

Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmise à une autre personne que celle qui est mentionnée au dossier de demande d'autorisation, le nouveau bénéficiaire doit en faire la déclaration au préfet, dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, conformément aux dispositions de l'article R 214-45 du Code de l'Environnement.

Article 22 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 23 : Affichage et information des tiers.

En vu de l'information des tiers ;

- le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs,
- le présent arrêté sera affiché pendant une durée minimum d'un mois en mairies de Saint Laurent la Vernède, Fontarèches et La Bruguière. De plus une copie sera déposée en mairie et au SIAEPA de Saint Laurent la Vernède pour y être consultée.
- la présente autorisation sera consultable sur le site internet de la préfecture du Gard pendant un an.

Article 24 : Ampliation – exécution.

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur départemental des territoires et de la Mer du Gard, le commandant du Groupement de gendarmerie du Gard, le chef de la brigade de l'ONCFS du Gard, le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Gard, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Saint Laurent la Vernède sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 25 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif compétant, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois par le pétitionnaire et dans un délai de un an par les tiers dans les conditions des articles L.514-6 et R 514-3-1 du Code de l'Environnement.

Article 26 : Copie

La copie du présent arrêté est transmise pour information :

- à la Sous préfecture de Alès,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (S.E.L),
- à l'Agence Régionale de Santé – Délégation Territoriale du Gard ,
- à l'Agence de l'Eau ,
- au Conseil Général (S.A.T.E.)
- à la commune de Saint Laurent la Vernède,
- à la commune de Fontarèches,
- à la commune de La Bruguière,
- à l'EPTB de la Cèze (ABCèze)
- au Conseil Départemental du Gard (SATE).

Pour le Préfet et par délégation,
La Chef du Service de l'Eau et Inondation,



Françoise TROMAS



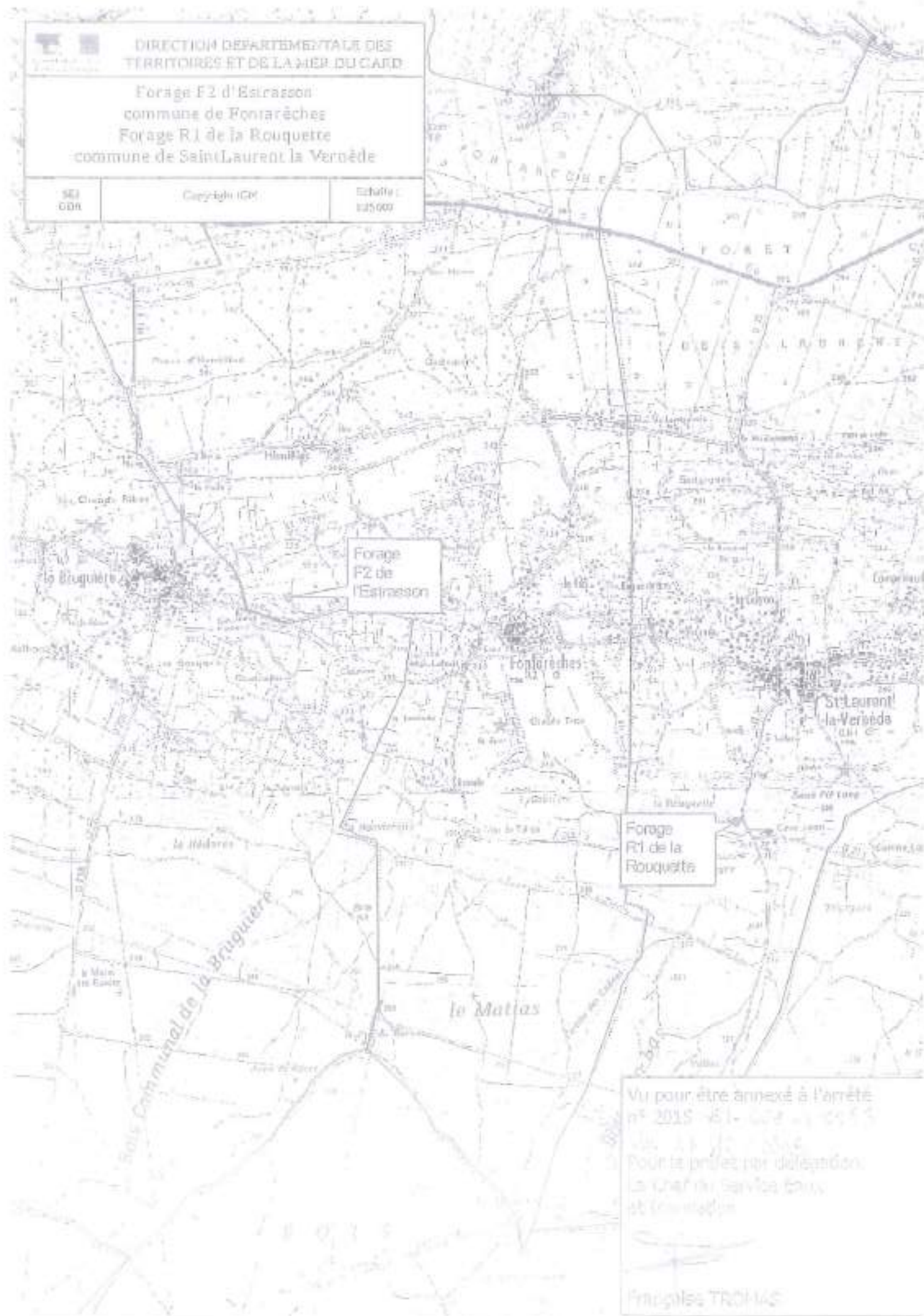
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

Forage F2 d'Estrasson
commune de Fontarèches
Forage R1 de la Rouquette
commune de Saint-Laurent la Verdède

SDR
ODR

Copyright IGM

Echelle :
1:25 000



Vu pour être annexé à l'arrêté
n° 2015-01-008 du 15/01/2015

Pour la préfète en délégation:
La Chef de Service Eau
et Environnement

Françoise TROMAS